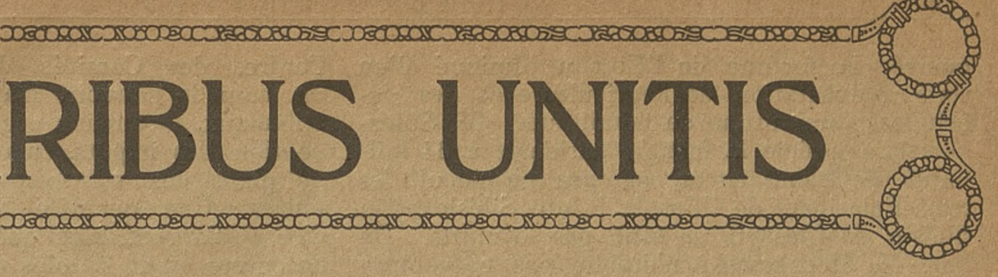



VIRIBUS UNITIS

1-re année, № 3. 25 juillet 1921.

La plupart des Etats, formés sur les territoires compris entre l'Allemagne et la Russie— après guerre —, luttent avec de grandes difficultés d'origine financière. L'Europe ne se rend que très imparfaitement compte de la nature de ce phénomène et émet trop légèrement son jugement sur des conditions qui ne sont encore que dans une phase de formation, et auxquelles il est impossible d'adapter une mesure, conforme à celle des pays, oú elles sont déjà réglées, ordonnées et déterminées et dont les rouages de l'Etat fonctionnent depuis longtemps. L'Europe ne peut comprendre, que des Etats effectivement ruinés par la guerre, mais non chargés des colossales dettes de la période de guerre, ne puissent venir à bout de leurs embarras pécuniaires, et arrive même parfois à les taxer d'incapacité par rapport à une existence indépendante.

Il est certain que ces Etats ferment leur budget annuel par un déficit sérieux — que les valeurs, exclusivement en papier-monnaie, ont un cours bas, et même, comme en Pologne, très bas. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, (et si la question est examinée minutieusement) c'est que nous nous trouvons ici vis à vis d'une situation absolument paradoxale. Dernièrement, à la Diète, le représentant du Gouvernement polonais vient de déclarer qu'il faudrait que la nouvelle émission fasse arriver la dette jusqu'a 118 milliards de marks. Chiffres presque astronomiques! Mais traduit en dollars, et d'après le cours de la mi-Juillet, ce chiffre est relativement modeste et ne représente que 65 à 66 millions de dollares.

Qu'ils soient exprimés en malheureux marks polonais ou en très fortunés dollars, — les chiffres, par eux-mêmes, n'expliquent encore rien: la question gît dans celle de leur rapport avec les revenus du pays et avec les moyens de celui - ci. Donc si nous examinons les choses de ce côté, nous nous trouverons devant une toute autre position...

En 1913, le Royaume du Congrès, encore sous la domination russe, payait d'impôts: 250.200.000 roubles en or,—tandis que la même année, les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'Etat ne s'élevaient qu'à 170.000.000 de roubles en or, — le Royaume de Pologne donnait un excédant de revenus de 80.000.000 de roubles en or, qui auraient pu couvrir les $^{2}/_{3}$ des 118 milliards de marks polonais, comptés en or.

En Galicie, les impôts personnels et sur les immeubles ont donné 34.378.000 couronnes en 1912 — et l'impôt sur la consommation 64.880.639 couronnes.

Dans la partie du pays, anciennement sous la Prusse — le compte est plus difficile à établir en raison de ce que les provinces revenues à la Pologne ne correspondent pas aux unités administratives des anciennes provinces usurpées. Dans tous les cas, le Duché de Poznań ne payait que 31 millions de marks d'impôts directs au Trésor de l'Etat Allemand, et l'actuel Palatinat de Pomorze presque autant.

Si l'on réduit les chiffres des roubles, marks et couronnes en or—en marks polonais d'après le cours actuel, on obtiendra de nouveaux chiffres astronomiques, infiniment supérieurs à ceux des milliards, qui, sous forme de marks, étouffent et arrêtent la prospérité de l'Etat Polonais. La guerre a effectivement detruit, ou plutôt ruiné certaines sources de revenus et cela principalement dans le pays usurpé par la Russie et en Galicie Orientale, — mais non dans la mesure de pouvoir attribuer uniquement à cette cause le désaccord financier qui se laisse constater en Pologne.

La situation est éclairée de la même manière par les démonstrations, appuyées sur le calcul de la fortune nationale.

Le Ministre des Finances, M. Steczkowski, vient dernièrement dans un exposé présenté à la Diète, d'établir ce calcul. En sortant du principe que, par suite des évènements de la

guerre, la fortune de l'Etat a diminué d'un tiers (dévastation de l'agriculture et des fabriques, diminution de bétail etc.), M. Steczkowski apprécie la fortune nationale à 34 milliards de francs en or, et dans ce calcul, les trois Palatinats de l'Est, la Haute Silésie et la Silésie de Cieszyn ne sont pas compris. De fait, M. Steczkowski n'établit pas ce compte lui-même, mais se sert de calculs antérieurs, comme base á ses demonstrations. En évaluant le franc en or, à 200 marks polonais — évaluation en somme beaucoup trop basse, il obtient, comme fortune de l'Etat, le nouveau chiffre astronomique de 6.800 milliards (restriction faite des provinces émises dans le calcul), en face duquel la somme des 300 milliards de la dette effective est très modeste. La dette atteint ainsi, soit sous forme d'émission, soit sous celle d'autres obligations, 4, 4% de la fortune nationale, et en effectuant l'émission projetée, elle arrivera sous forme de papier monnaie à 1,7%.

La situation n'est donc point desespérée, mais l'Etat Polonais plie néanmoins sous le fardeau de ses obligations et ne peut remedier pour le moment à ses embarras financiers.

La situation est effectivement très difficile et même presque paradoxale. Elle n'est cependant qu'une deduction absolue et logique des conditions réunies, au milieu desquelles la Pologne est revenue à son indépendance. Dans les autres Etats nouvellement formés, les mêmes conditions se rencontrent, donnant des résultats identiques. La guerre si épuisante que la Pologne a du mener avec l'impérialisme russe, déguisé en Communisme, la question de Silésie qui n'est pas encore réglée, constituent des raisons qui ont renforcé les influences des bases premières et ont aidé à fortifier une crise, inséparable des conditions dans lesquelles la Pologne à éte ressuscitée, — raisons qui se rencontrent aussi ailleurs, quoique à un bien plus faible degré. Si nous mettons de côté le rôle de facteurs exceptionnels, comme la guerre et autres circonstances encore, et atteignons par notre analyse à la source du mauvais état de nos finances, nous arriverons à une cause des embarras financiers plus générale,— dont ne souffre pas seulement la Pologne, mais aussi les autres Etats nouvellement formés.

*

* *

Tous ces Etats se sont ressentis des suites de la guerre. En se retirant, les armées russes emmenaient les installations des fabriques, tuaient le bétail, incendiaient les villages et chassaient devant elles la population. Les flammes des incendies éclairaient de nuit la retraite des armées. Les Russes avaient laissé, eu outre, le pays dépourvu de toute espèce d'administration. Il avait donc fallu, après leur départ, organiser des gardes civiles pour maintenir l'ordre, des Comités de citoyens prenaient en main le pouvoir, n'ayant à leur service ni tribunaux, ni aucune organisation pour la perception des impôts, manquant de documents, de plans des villes et d'autres sources auxiliaires. Une quantité restreinte de monnaie d'or et d'argent, ainsi que beaucoup de monnaie de cuivre et de roubles en papier monnaie, restaient encore dans le pays. Mais l'occupant allemand qui avait succédé au russe, s'est de suite placé à la tête des organes publics et créa sa propre administration, dont il écarta les habitants du pays pour en être le maître. Il organisa un système d'approvisionnement, afin d'emporter tout ce qu'il pouvait (jusqu'au fumier des fermes des paysans et le humus de Volhynie). Les Allemands levèrent enfin les impôts, pour arriver dans le domaine des finances au même résultat que dans celui de l'approvisionnement, et employèrent tous les moyens pour retirer de la Pologne l'argent russe qui avait meilleur cours, en lui substituant des marks en papier monnaie, provenant de la ainsi nommée „Caisse d'Emprunt du pays".

Pour obtenir un permis de départ, si l'on était pressé, on pouvait l'avoir immédiatement en le payant or (naturellement d'après le cours: 1 rb. = 2,16 marks). Des publications, exposées dans les offices, avertissaient le public, que moyennant cette condition, tout obstacle serait écarté et le permis obtenu au bout de quelques minutes par la personne intéressée. La monnaie d'or et d'argent disparaissait peu à peu, accaparée par différents facteurs. Au moment de l'entrée des Allemands, la monnaie de cuivre était très répandue, mais il il n'y en avait plus de trace au moment de leur fuite. Entre autres mesures, les tramways électriques de Varsovie et de Lódź et les caisses de Chemin de fer absorbaient toute la monnaie courante, et il parait que toutes les quelques semaines, des caisses remplies de monnaie de cuivre, étaient transférées en Allemagne.

Le Gouvernement Polonais n'avait donc, à son avènement, aucun personnel pour la perception des impôts; le pays était submergé de papier-monnaie: marks allemands de la ainsi nommée „Caisse du pays", courosnnes et roubles; l'industrie ruinée, les Allemands ayant emporté ce qu'avaient encore laissé les Russes. Par manque de matériel roulant, les communications par chemin de fer étaient de venues mauvaises, il avait fallu organiser la Communication des postes, mais en province il manquait de chevaux. En un mot tous les modes de communication et de transport étaient détruits, — circonstance très grave quand il s'agit d'organiser le fonctionnement de l'administration, des tribunaux et enfin — last not least — des impôts. Pour la perception des impôts, il avait fallu aussi, non seulement créer le personel nécessaire, mais l'instruire de ses fonctions, et par voie législative ériger des lois

financières d'impôts et établir les listes des contribuables directs. Le gouvernement polonais ne possédait, provenant des années antérieures, aucun préliminaire, quoique aproximatif, des dépenses qui aurait pu servir, à demontrer les bases réelles des nécessités. Aucune possibilité d'établir ce que pourrait donner chaque source d'impôts, — la guerre ayant amené à un changement absolu de l'ancien rendement des impôts. Le gouvernement se trouvait en face de quantités inconnues et ne pouvait évaluer les différentes dépenses de l'Etat, ni établir le degré d'imposition possible sur les différentes entreprises, — les noms des anciens contribuables d'impôts directs restaient inconnus, et on n'avait point de listes des terres et des immeubles. Dans l'intérêt de son existence, l'Etat aurait dû commencerson organisation par fixer les impôts et assurer de cette manière ses bases financières, — mais les conditions dans lesquelles l'Etat s'était formé, le vide et la dévastation qu'il avait trouvés dans le pays, le forçaient, en cette question, à un délai de quelques années,—délai, sous plus d'un rapport, nuisible, car il deshabituait la population du devoir de payer les contributions. La situation était telle, que ce n'est que maintenant — en Juillet 1921 — que le gouvernement Polonais a pu notifier les impôts sur les capitaux et revenus, pour les années 1919 et 1920.

L'Etat ne disposait d'aucun fonds, ni ressources, de sorte que les revenus normaux, quotidiens, entrant régulièrement dans les autres pays sous forme d'impôts dans la Caisse de l'Etat, devaient encore être trouvés, l'appareil et le personnel des percepteurs—organisés. Un emprunt d'or, fait à l'étranger, pouvait seul sauver la situation, mais les relations d'après guerre rendaient ce moyen impraticable, et ne restait plus celui, que de s'adresser à la machine à imprimer, pour le papier-monnaie nécessaire; elle a donc ête mise en mouvement, infatigable dans les services qu'on lui demandait.

Ce système avait temporaiment son bon côté, mais les mauvais ne tardèrent pas à surgir, car le papier-monnaie, n'ayant pas de couverture, baissait de plus en plus.

L'appareil des contributions commenca tant soit peu à fonctionner, et malgré la dévastation du pays, les revenus levés par les impôt en Pologne, auraient suffi à couvrir dans l'avenir non eloigné les dépenses ordinaires, si ce n'était la baisse du mark qui mît obstacle à l'amélioration des finances.

Considérons maintenant la situation en elle-même.

Admettons, que le calcul des impôts ait été effectué à la fin de 1920, c'est à dire au moment où l'on donnait pour un dollar: 340 marks polonais. (Comm. de Novembre).

Les impôts doivent être versés en 1921: les uns au commencement de l'année, les autres au printemps, d'autres encore en été. Les impôts payés donnent nominalement la quantité de marks prévus, mais cette somme correspond à une tout autre force d'acquisition.

En Février, le dollar est payé 832 mks; en Juillet, sa valeur avait augmenté du double. Les prix des produits, des gages etc. se réglant d'après le cours du mark, tout subit en conséquence un changement notable, on augmente le supplément des gages aux employés, et tout ce dont l'Etat à besoin, est payé plus cher. Les calculs se sont montrés irréels, les impôts, comme on l'espérait, n'ayant pas couvert les dépenses, et un déficit sérieux se laisse constater. On tâche de combler le déficit par de nouvelles émissions de papier-monnaie, ce qui occasionne une nouvelle baisse du mark et un plus grand désaccord dans le système économique des finances.

Le manque primitif de ressources fait voir ses conséquences. Le pays possède des sources d'impôts suffisantes, mais la baisse du mark empêche d'en profiter d'une manière efficace; la dette de l'Etat, comparée à la richesse de la Pologne, reste minime, et le pays pourtant se débat au milieu des énormes difficultés de la crise financière.

La même situation est constatée dans tous les autres Etats nouvellement formés, les mêmes causes amenant à des effets semblables, et l'on se demande de quelle manière on pourrait y remédier. D'après nous, l'unique remède au mal serait d'avoir recours à un emprunt, pour obtenir les ressources, dont ces Etats manquaient au moment où ils se formaient, d'arriver à la fixation du cours de leur papier-monnaie et à l'assainissement du système des contributions.

W. FABIERKIEWICZ.

L'impérialisme allemand.

I.

Le développement économiques et les directions d'expansion de l'Allemagne impérialiste.

Nous avons rappelé plus haut que l'Allemagne, au cours de la seconde moitié du XIX-e siècle, s'était transformée de pays exportant un certain excédent de céréales en pays tributaire, pour cet article, de l'importation étrangère et dont la vassalité, en ce domaine, augmentait d'année en année, à une allure accélérée. Dès 1872, l'Allemagne payait par tête 9,5 mk. pour l'achat à l'étranger des produits alimentaires, des boissons et du bétail, (défalcation faite de la valeur de l'exportation); en 1890, cet excédent s'élevait à 19,3 mk.; en 1900, à 22,1 mk., et enfin à 1910, à 26,5 mk. Le même, pour ce qui était de l'importation des matières premières et des produits mi-ouvrés, croissait, à un non moindre degré, cette dépendance par rapport à l'etranger. Ainsi, dans cet ordre de faits, l'excédent des importations se chiffrait: en 1872, par 21,5 mk.; en 1890, par 21,6 mk.; en 1900, par 30,3 mk. et en 1910, par 48,1 mk. (par tête d'habitant). Donc de 1872 à 1910, le tribut annuel payé par la population, pour les articles importés de l'étranger, s'était accru de 178,8% pour ce qui est des produits alimentaires, et de 123,7% pour ce qui est des articles mi-ouvrés.

D'après le tableau ci-dessous, le lecteur pourra se rendre compte de l'importance respective des diverses catégories de produits.

I.

Produits alimentaires, matières premières, articles mi-ouvrés, présentant un excédent d'importation [1]).

Catégorie	Excédent (+) d'importation en mk. par tête.		Variation en % de l'imposition, en mk. par tête d'habitant
	En 1872	En 1910	
A. Alimentation.			
1. Céréales et légumineuses	+1,30	+8,98	+590,7%
2. Bétail	+0,83	+1,55	86,7%
3. Viande	+0,03	+0.40	+1.233,3%
4. Graisse	+0,54	+1,46	+170,3%
5. Art. lactaires (lait, beurre, fromage)	+0,06	+2,30	+3.733,3%
6. Oeufs	+0,04	+2,55	+6 275,0%
7. Tourteaux	−0,027	+1,00	
8. Denrées coloniales	+6,13	+7,09	+15,6%
B. Matières premières			
1. Minerai de fer	+0,065	+2,34	+3.500,0%
2. Autres minerais	+0,239	+1,58	+573.6%
3. Lin	+0,14	+0,48	+242 8%
4. Chanvre	+0,20	+0.30	+50,0%
5. Jute	+0,056	+0,62	+1.007,1%
6. Coton	+3,45	+7,69	+122,9%
7. Laine	+3,32	+5,80	+74,7%
8. Boyauderie	+0,019	+0,70	+3.584,2%
9. Peaux	+2,20	+3,85	+75,0%
10. Graine de lin	+0,18	+1,49	+727,7%
11. Bois	+4,10	+4,35	+6,1%
12. Liège	+0,046	+0.16	+247,8%
13. Caoutchouc et guttapercha	+0,17	+3,15	+1.753,0%
14. Chaux	+0,005	+0,37	+7.300,0%
15. Huiles minérales	+0,90	+1,11	+23,3%
16. Salpêtre du Chili	+0,25	+2,00	+700,0%
C. Articles mi-ouvrés.			
1. Plomb	−0,19	+0,20	
2. Zinc	+0,52	+3,20	+515,3%
3. Térébenthine et dérivés ligneux	+0,44	+0,40	−9,0%

[1]) D'après l'ouvrage: „Probleme der Weltwirtschaft" de B. Harms.

II.

Produits alimentaires, matières premières et articles mi-ouvrés à excédent d'exportation.

Catégorie	Excédent (—) d'exportation, en mk. par tête d'habitant		Variation en % du gain d'exportation par tête d'habitant
	1872	1910	
A. Alimentation.			
1. Sucre	+0,72	−3,0	
B. Matières premières			
1. Houille	−0,91	−3,0	+229,6%
2. Sels potassiques		−0,45	
C. Articles mi-ouvrés			
1. Zinc	−0,22	−0,32	+45,4%
2. Ciment		−0,25	
3. Fontes et fers	+1.60	−0,54	

L'examen du tableau ci-dessus, nous permet de tirer les conclusions suivantes:

1-o. Concernant les articles d'alimentation:

Le bilan commercial négatif de l'Allemagne, en 1872, pour ce qui est des denrées alimentaires ne constituait pas encore une preuve effective de l'incapacité de l'Allemagne à nourrir sa population; en effet, l'excédent importé de produits alimentaires, originaires des pays de la zone tempérée, était en somme peu élevé,

sa valeur n'atteignait même pas la moitié de la valeur corrélative des denrées coloniales. En 1910 par contre, nous constatons un changement radical de la situation. Ainsi, alors que l'excédent d'importation, par tête d'habitant, des denrées coloniales, s'est accru dans une très faible mesure, nous voyons, d'autre part, un formidable accroissement des produits originaires des régions tempérées (notamment, des oeufs, des produits de laiterie, de la viande et des céréales). Ici, au premier plan, pour ce qui est de la valeur des marchandises importées, a pris place *le blé*, les articles coloniaux se maintenant au second rang. Si nous ne tenons pas compte de ces dernières denrées, en tant que non-indispensables à la vie, il apparaîtra que, dans la période 1872—1910, le tribut payé à l'étranger pour l'alimentation de la population, s'est accru, y compris le sucre, de 336,3% (de 449,5%, si on ne tient pas compte du sucre). *Ainsi se manifeste ici, dans toute son ampleur, l'impérieuse nécessité pour l'Allemagne d'avoir à développer son industrie et à intensifier l'exportation des produits fabriqués.*

2-o. Concernant les matierères premières:

Les seules matières premières, essentielles il est vrai à l'essor de l'industrie, que l'Allemagne possède en excédent sont la houille et les sels potassiques. Le fait de posséder de riches gisements de houille, à côté des autres richesses minières indigènes, (bien qu'en quantités insuffisantes), telles que les minerais de fer, de zinc, de plomb etc. a permis à l'Allemagne, à l'encontre de l'Italie, de mettre sur pied une puissante industrie usinière. L'examen comparé des chiffres concernant respectivement 1872 et 1910 nous montre, cependant de notables différences dans les besoins de l'industrie allemande pour ce qui est des diverses matières premières; ces données permettent de caractériser l'industrie en question. En 1872, venait au premier rang, quant à la valeur de l'excédent d'importation, *le bois* et ensuite, *le coton, la laine, les paux*; quant aux autres matières premières, en particulier les minerais de toute sorte, l'excédent d'importation était relativement peu important. En 1910, la situation n'est pas plus la même; nous voyons alors, le coton venir au premier rang, puis la laine, le bois, les peaux, le caoutchouc et la gutta-percha au sixième rang enfin, le minerai de fer, et ainsi de suite. Mais il est à noter ici, que l'excédent, d'importation des trois premières précitées, n'augmentent que faiblement au contraire des autres produits pour lesquels on constate un très important, parfois énorme, accroissement d'importation; (en particulier, pour la chaux, le minerai de fer, les produits pour boyauderie, le caoutchouc et gutta-percha etc.).

Ici se manifeste la diversité des domaines dans lesquels s'effectue le développement industriel, ainsi que l'extension et le resserrement des liens de dépendance par rapport à l'importation étrangère.

3-o. Concernant les articles mi-ouvrés:

Ici, on est frappé, par la notable augmentation de l'excédent d'importation du cuivre et par la transformation, pour ce qui est des fontes et fers, du bilan commercial, de négatif qu'il était, en positif. *Voilà deux faits qui témoignent d'un développement particulièrement intense de l'industrie métallurgique.*

Pour mieux caractériser les tranformations qu'a subies l'industrie allemande de 1872 à 1910, nous donnons ci-dessous un tableau comparatif, embrassant les diverses branches de l'industrie et exprimant leur appoint respectif à l'exportation comme à l'importation [1]).

I. Articles industriels à l'excédent d' importation.

Catégorie	Excédent de l'importation par tête d'habitant		Variation positive ou négative du coefficient
	1872	1910	
1. Articles en bois ouvrés, articles sculptés et vannerie.	−0,52	+0,03	—
2. Fils et filés . . .	−3,21	+1,97	—
3. Boissons	+0,22	+0,50	+127,2%
II. Articles industriels à excédent (—) d'exportation.			
1. Articles en pierre verre et céramiques	−0,81	−1,71	+111.1%
2. Articles métalliques	−0,998	−15,06	+1.409,0%
3. Produits chimiques	+4,30	−3,76	—
4. Peausserie et pelleterie	+1,18	−2,84	—
5. Tissus et confection	−6,33	−8,58	+35,5%
6. Articles caoutchoutés et lingerie . .	−0,30	−0,30	—
7. Papiers, papiers peint, papetérie . .	−0,31	−2,05	+561,2%
8. Machines, appareillages	−0,80	−9,78	+1.122,5%
9. Passementerie et articles d'art . . .	−1,45	−1,24	−14,4%
10. Librairie	−0,48	−0,77	+60,4%

A l'examen des chiffres ci-dessus, on voit, qu' en 1872, l'industrie usinière allemande en était encore, d'une façon générale, dans sa phase de début. Tout comme en Angleterre, dans la même période, ce qui prédominait c'était la production des articles servant à la consommation immédiate de la population; dans les autres branches, la production se rapprochait plutôt de la petite industrie. Plus de la moitié du bénéfice donné par l'excédent d'exportation des articles finis, était dûe aux produits de l'industrie textile (filatures comprises); puis, venaient les articles de passementerie, les articles d'art; quant aux autres branches de l'industrie, comme celle des machines et des appareillages mécaniques, le gain dû à l'excédent des exportations était insignifiant. Mais avec le temps, on constate un ralentissement dans l'essor de celles des branches de l'industrie orientées particulièrement vers la satisfaction immédiate de la

[1]) D'après B. Harms. „Probleme der Weltwirtschaft".

consommation indigène, telle, par exemple, l'industrie textile. Ici, quantité de facteurs entrent en jeu. Notamment, et avant tout, les difficultés suscitées par la concurrence des pays possédant des matières premières, et ensuite la quasi-fermeture des marchés d'écoulement, par suite du développement des mêmes branches de l'industrie, non seulement dans les grands Etats, mais aussi dans ceux de moindre importance, ainsi que par l'application par tous ces pays d'une politique douanière protectrice adaptée aux conditions respectives de chaque Etat. Ainsi, à titre d'exemple, voyons l'industrie textile. Toutes les sources de quelque importance de matières premières sont, en fait, monopolisées par deux Etats : les Etats-Unis et l'Angleterre, dont il est, évidemment, très difficile de concurrencer les produits sur les marchés extérieurs. Les Etats-Unis sont le principal fournisseur de coton; ensuite, pour ce qui est des qualités supérieures, elles sont cultivées dans les Indes anglaises et en Egypte. Quant aux laines, l'Allemagne est obligée de les acheter en Australie, et partiellement, en République Argentine. Le jute vient de Indes anglaises. Seuls, le lin et le chanvre sont fournis, en majeure partie, par la Russie, et la soie, par la France et l'Italie (et dans une certaine mesure par la Chine et le Japon). Or, pour ce qui est de l'industrie textile, nous sommes témoins d'un puissant développement de cette branche de la production, non seulement aux Etats-Unis et en Angleterre, mais aussi en Italie, en France, en Belgique, en Autriche-Hongrie, en Pologne, et il n'est pas même jusqu'à la Russie et les Etats balkaniques, où nous ne constations d'appréciables rudiments de cette industrie. Aussi, n'est-il pas étonnant, si, dans ces conditions, même en présence d'une notable concentration industrielle, la coefficient de l'excédent *d'exportation* par tête d'habitant, soit tombé de 9,54 mk. en 1872, à 6,61 mk. en 1910. D'autre part, les industries de la pausserie et de la pelleterie, se sont trouvées en un peu meilleure posture, comme travaillant avec les matières premières, importées avant tout de Russie, et en beaucoup plus faibles proportions, de l'Argentine, des Indes anglaises, de l'Australie, du Brésil etc. La diversité des marchés d'achat, la possibilité de faire un choix, donnaient déjà à l'industrie de la peausserie et à celle de la pelleterie, une plus grande facilité de développement, comparée aux conditions où se trouvait l'industrie textile. La situation exceptionnelle, que l'Allemagne sut conquérir sur les marchés russes, grâce à son voisinage immédiat avec la Russie, permit à l'Allemagne de prendre en main tout le courtage de ces articles par rapport à l'Europe Occidentale et à l'Amérique. Aussi, voyons nous le bilan, d'abord passif, de cette industrie, devenir ensuite nettement actif.

Pour ce qui est des autres branches de l'industrie, ne produisant pas pour la consommation immédiate, seule, l'industrie du bois a perdu la balance active d'exportation qu'elle avait en 1872 principalement, par le fait du développement de cette industrie dans ceux des Etats qui jouaient le rôle de fournisseurs, et aussi, étant donnée l'augmentation des besoins du marché intérieur. Par contre, toutes les autres branches de l'industrie, à un degré plus ou moins grand, marquèrent un accroissement de l'excédent d'exportation. Particulièrement puissant fut l'essor de l'industrie métallique, de la fabrication des machines et des appareillages mécaniques, ainsi que celui de l'industrie chimique. Nous constatons que de 1872 à 1910, l'excédent de l'exportation des articles métalliques a passé de 0,998 mk. par tête d'habitant à 15,06 mk.; celui des machines et appareillage mécanique, de 0,8 mk. à 9,78 mk. [1]).

Quant à l'industrie chimique, nous voyons son bilan, passif en 1772, et dont le déficit atteignait 4,3 mk. par tête, devenir franchement actif (atteignant 3,76 mk. d'excédent par tête, en 1910). Divers facteurs ont déterminé un si important développement de ces branches de l'industrie; notamment:

a) la nécessité urgente d'avoir à équilibrer l'importation toujours croissante des produits de consommation et des matières premières, ainsi que la difficulté de réaliser ce balancement par une extension proportionnelle des autres branches de l'industrie, travaillant avec des matières premières etrangères, dans de très pénibles conditions de concurrence;

b) de favorables conditions naturalles, sous forme de riches gisements de houille et de fer (industrie métallique, machines, appareillage), ainsi que d'autres matières premières essentielles (industrie chimique), facteurs donnant à ces branches de l'industrie allemande un avantage marqué sur la concurrence des industries étrangères;

---

[1]) Pour mettre en lumière, le développement de l'industrie du fer en Allemagne nous donnons ci-dessous un tableau comparatif, très éloquent en soi, relatif à la production de la fonte, pendant la période 1860—1910, d'après les données fournies par M. P. Pawlowicz dans son ouvrage: „Les grandes voies ferrées et maritimes de l'avenir“ (Viélikié jélaznodorojnié i morskié pouti boudouchtchago).

Etats	1860 en millions de tonnes	1870 en millions de tonnes	1900 en millions de tonnes	1910 en millions de tonnes	Accroissement en % pour la période 1860—1910
Angleterre	3,5	6,05	9,1	10,2	191,4%
France	1,0	1,2	2,7	4	300 %
Etats-Unis	0,8	1,7	14,0	27,0	3.275 %
Allemagne	0,7	1,4	8,5	14,0	1.900 %
Belgique	0,3	0,63	1,0	1,8	500 %
Russie	0,25	0,3	3,0	3,0	1.100 %
Autriche-Hongrie	0,2	0,35	0,8	2,1	950 %

c) le développement puissant des communications ferroviaires dans le monde entier;

d) des formes plus modernes d'organisation (sociétés par action, combinaisons d'entreprises se complétant mutuellement etc.), issues du besoin de mise en oeuvre de très grands capitaux, ainsi que des facilités plus grandes de concentration. D'une façon générale, en 1910, toutes les catégories d'industrie à l'exception de celle du bois, possédaient une balance active, c. à. d. travaillaient toutes pour l'exportation. Cette *diversité* dans les rapports de dépendance des marchés étrangers, spécialement fortement marquée dans l'industrie métallique et dans la construction de machines, concomitante d'une étroite vassalité pour ce qui est de l'approvisionnement en les matières premières nécessaires à l'alimentation d'autres branches de l'industrie (de l'industrie textile notamment) ainsi que la dépendance de l'étranger dans le domaine des produits de consommation, tout cet ensemble de facteurs fit que, étant donnée la contexture capitaliste du monde actuel, l'impérialisme allemand s'est trouvé être, dans une certaine mesure justifié, par le facteur de l'inéluctable „nécessité" auquel il doit sa naissance.

En effet, il résulte clairement de tout ce que nous venons de dire, que l'Allemagne était placée dans de telles conditions, que le souci de s'assurer en permanence des marchés d'écoulement et des sources de matières premières, devait infailliblement, (comme il en est advenu), prendre corps sous forme de mot d'ordre, d'idéal national, car entraient ici en ligne de compte l'existence et la prospérité de vastes sphères de la population, de toutes celles que des liens, médiats ou immédiats, faisaient dépendre de la production industrielle nationale. Quand partout dans les autres Etats se manifestait, chaque jour plus forte, une tendance à exploiter intégralement les sources de matières premières dans la possession respective d'un chacun pays, à les monopoliser à son profit, par contre-coup, en Allemagne, s'enracinait en profondeur, et croissait en violence, grosse de menaces pour l'indépendance des autres nations et la paix mondiale, la pousse de l'impérialisme allemand.

Quoi d'étonnant à cela? Ne s'est-il pas trouvé, en quelque sorte, dans la situatiou d'un hôte, invité à un festin somptueux, qui serait arrivé trop tard et apercevrait la voletaille occupée à devorer les reliefs du bauquet. Quand l'Allemagne se rendit compte de l'utilité d'une politique coloniale, et fit son entrée dans l'arène mondiale, il était trop tard; l'univers était déjà partagé entre les grandes puissances.

L'expansion impérialiste de l'Allemagne fut donc, des ses débuts, paralysée dans son développement normal, dévoyée d'avance.

Dans ces conditions, le postulat fondamental de la politique allemande par rapport aux colonies et aux sphères d'influence économique des autres Etats, devait être le principe de la porte ouverte; dans le plan des réalisations, la politique allemande devait tendre à se créer des sphères d'influence économique en Europe et à liquider à son profit, soit sous forme de conquête directe, soit sous forme de main-mise économique par l'exercice de pressions politiques, des Etats „malades", incapables de résistence, ou bien „sains" mais territorialement trop faibles.

Agissant dans ce sens, ils s'érigèrent en défenceurs de l'indépendance de l'Irlandie, des Indes, de l'Egypte et des Républiques Sud-Africaines; ils s'efforcèrent de battre en brèche l'hégémonie des Etats-Unis en Amérique du Sud et en Amérique Centrale, contrecarrèrent la politique coloniale française dans l'Amérique du Nord. Ainsi, l'affaire du Maroc, surgie sur ce terrain, faillit occasionner, quelques années plus tôt, l'explosion de la guerre mondiale.

Pour ce qui est de leurs plans en Europe, ils créèrent, dans des buts de camouflage, la fameuse et si typique théorie de l'incapacité des petits Etats à conserver une existence indépendante.

„Es ist zwar nicht wahr, dass die Erde Raum habe für alle, aber sie hat Raum für viele Grosse, denen freilich die Kleinen dienen müssen"—écrivait Hassel [1]).

Ou bien encore c'est Frédéric Nauman, l'auteur de „Mittel Europe", ouvrage universellement connu, le plus éminent représentant des „jeunes", qui fait d'heroïques efforts en vue de nous convaincre.

„Nur ganz grossen Staaten haben noch etwas Eigenes zu bedeuten, alle Kleineren leben von der Ausnutzung des Streites der Grossen oder müssen sich Erlaubnis holen, wenn sie eine angewohnte Bewegung machen wollen. Die Souveränität, das heisst die Freiheit der weltgeschichtlichen Entschliessung, hat sich an ganz wenige Stellen auf der Erdkugel gesammelt. Noch ist der Tag fern, wo eine Herde und ein Hirt sein wird, aber die Tage sind vorbei, wo zahllose kleine und mittelgrosse Hirten ihre Herden ungezegelt über die Triften Europas trieben" [2]).

Quelle conclusion de tout cela? C'est bien simple; tout le menu fretin des peuples,

---

[1]) „Weltpolitik, Imperialismus und kolonialpolitik" (Politique mondiale, Impérialisme et politique coloniale).

„Ce n'est pas vrai que sur la terre, il y ait de la place pour tous; il n'y en a que pour quelques grandes nations que les petites doivent servir sans rechigner".

[2]) Seuls, les vraîment grands Etats sont encore capables de réalisations originales; le menu fretin des „petits" ne fait que profiter des efforts des „grands", ou bien, quand il désire faire un mouvement qui sort de l'ordinaire, doit-il en obtenir l'autorisation. Souveraineté, voilà un mot qui signifie: liberté de décider de l'histoire du monde; voilà une prérogative dont ne jouissent que quelques points centraux du globe terrestre. Le jour est encore lointain, où il n'y aura plus qu'un seul troupeau et qu'un seul berger; mais les temps sont passés ou il était loisible à d'innombrables petits et moyens bergers de pousser leurs troupeaux désordonnés vers les pâturages de l'Europe.

s'ils ne veulent pas être contraints par la force à apprendre cette vérite, n'ont qu'une issue devant eux, n'ont qu' à se pénétrer de „l'esprit des temps", à se résigner à l'inévitable, à ne plus se cramponner à une indépendance fictive, à accepter la protection d'une grande puissance, à entrer dans l'orbite de ses influences politiques et économiques. L'Allemagne est prête à assumer ce rôle de protectrice, de directrice et de bouclier défensif de toutes ces petites nations.

Cependant, l'offre allemande n'implique pas tous les peuples au même degré du moins. Les hommes politiques et les économistes allemands sont, tout ce qu'il y a de plus explicites, à désigner ceux des petits peuples qu'ils désirent voir placés sous le protectorat allemand. Avant tout, il s'agit donc des peuples habitant la zône reliant l'Europe Centrale à l'Asie Mineure, jusqu'au Golfe Persique, en plus, la Belgique et la Hollande, peut-être même la Suisse.

Ainsi Hasse écrit: „Der Bedarf an Kultivationsgebieten scheint gedeckt zu sein, aber auch nur dann, wenn man den deutschen Schutzgebieten die der beiden Niederlande, das niederländische Indien und das gewaltige Kongo-Gebiet Belgiens hinzurechnet *im dem Sinne, dass diese Gebiete als dass gemeinsame Arbeitsfeld der Staaten des Mitteleuropäischen Zollvereins angesehen werden"* [1]).

M. Pawlowicz [2]) explique très bien le sens profond de l'offre allemand à l'adresse de la Belgique, dans la partie de son ouvrage où il traite des projets allemands de voie ferrée transafricaine. L'auteur attire l'attention sur la grande importance du Congo belge, situé entre les colonies allemandes de l'Ouest et de l'Est-Afrïcain, et affirme, sur la base de certaines données, l'existence d'une clause secrète de l'accord franco-allemand de 1911 stipulant que la France ne s'opposerait pas à une occupation éventuelle du Congo belge, en échange de la reconnaissance par l'Allemagne de la plénitude des droits de la France sur le Maroc.

Si, en ce qui concerne la Belgique et la Hollande, les propositions de protection allemande, étaient formulées *à l'extérieur* sous une forme admettant la possibilité d'un refus, par contre, il en était tout autrement, lorsque les impérialistes allemands envisageaient la question des Etats balkaniques et de la Turquie. Ici, était exclus par avance toute alternative d'acceptation ou de refus; l'immixtion sur ce terrain d'une influence étrangère quelconque était considerée comme inadmissible.

Cette différence d'attitude était déterminée par le fait que les Etats balkaniques ainsi que la Turquie se trouvaient sur la route qui mène d'Allemagne en Asie-Mineure, notamment en Mésopotamie, objet principal des appétits impérialistes allemands. En effet, la Mésopotamie possédait toutes les conditions requises pour devenir un merveilleux terrain de colonisation allemande, où, après la percée d'un réseau suffisant de canaux, pourraient être créées ces plantations de coton dont l'Allemagne a tant besoin, et cela dans des proportions telles, que dans ce domaine, l'Allemagne serait un jour à même de se libérer complètement de sa vassalité à l'égard de l'étranger; ici également, pourrait être cultivés le froment et autres céréales. Les autres provinces de l'Asie Mineure possédaient des conditions excellentes pour l'élevage d'espèces ovines donnant des laines de très bonne qualité et recélaient également de belles richesses minerales, sous la forme de pétrole, de cuivre, de fer etc. très faiblement exploitées jusque là et très peu étudiées. Pour se rendre exactement compte de toute l'importance qu'attribuait l'Allemagne à l'Asie Mineure en général, à la Mésopotamie en particulier, dans ses efforts en vue de se rendre indépendante des fournitures de l'extérieur et de se créer des débouchés sûrs et bien gardés, on n'a qu'à jeter un coup d'oeil sur la quantité prodigieuse de travaux et de monographies consacrées à l'Asie Mineure, et surtout à la Mésopotamie; ainsi dans tel de ces ouvrages, où il est question des progrès de la colonisation allemande, on trouvera dénombrés en détail jusqu'aux parcelles de terrain possédées par des Allemands, jusqu'à la nomenclature des chevaux, des vaches, des brebis, des porcs, de la volaille élevés dans les fermes allemands de là-bas.

Pour se rendre maître de l'Asie Mineure et de la Mésopotamie, il fallait construire le pont qui devait y mener. Cette passerelle de communication, devait être constituée dans l'idée de l'Allemagne, par l'aggrégat des divers organismes étatistes, qui barraient jusque là la route, et qu'on aurait agglutinés au corps de l'Empire allemand par le moyen d'unions douanières, d'accords militaires, ferroviaires etc. Telle était effectivement la source de la conception, de notoriété publique aujourd' hui, de „l'Europe Centrale". A la base de cette conception devait être l'Autriche-Hongrie gouvernée par la nationalité dominante allemande, agissant de concert avec les Hongrois; quant aux Etats balkaniques et à la Turquie, ces pays étaient appelés à devenir des colonies jouissant d'une indépendance purement de façade.

Ce n'est quère qu'à partir de 1890 que cette conception de l'Europe Centrale commença à „jouer" dans la politique extérieure

---

[1]) „Le besoin en territoires de culture semble devoir être couvert, mais seulement à la condition que soient englobés dans les zônes de protection allemande, les deux Pays-Bas, les Indes-Néerlandaises et les énormes territoires du Congo Belge. Il est entendu que ces territoires, en qualité de champ de travail commun des Etats de l'Europe Centrale seraient englobés dans une même Fédération douanière".

[2]) Loc. cit. „Les grandes voies ferrées et maritimes de l'avenir".

de l'Allemagne; comme on se le rappelle, c'était l'époque ou s'amorçait une âpre lutte de concurrence pour la conquête des marchés d'écoulement et des sources de matières premières. Jusque là c'était le postulat d'une étroite union économique avec la Russie qui jouait le rôle de facteur dominant dans la politique extérieure de l'Etat allemand. Cependant, même pendant les premières années du XX-e siècle, ces deux conceptions étaient en lutte, ce qui paralysait le gouvernement allemand, l'empêchait de se lancer, toutes voiles dehors vers la réalisation du plan asiatico-balkanique.

Les tendances toujours plus accentuées manifestées par la politique russe, lors des années qui précédèrent la guerre, en vue de s'installer en Asie Mineure et de „protéger“ les Etats balkaniques, déterminèrent en Allemagne, le déssaroi complet (qui n'est peut-être que passager) de la conception tendant à un resserrement étroit des liens politiques et économiques entre l'Allemagne et la Russie.

Les conséquences entraînées par la mise au rancart du postulat de la collaboration germano-russe, ne se manifestèrent qu'au cours de la querre mondiale, alors qu'on assista à la fabrication de tout un chapélet d'Etats fictivement indépendants, ne jouissant en realité pas même d'une ombre d'autonomie, tels par exemple, les Etats: polonais, lithuanien, ukraïnien, courlandais, balte (Lettonie et Esthonie).

Toutes ces créations se faisaient suivant, à peu près, le même patron. On créait par nomination d'en haut des ainsi dénommés „Conseils régionaux“, où on installait des créatures triées sur le volet et dont la fonction devait être de cuisiner l'opinion publique en vue d'une coopération étroite avec l'Allemagne. De temps à autre, ces Conseils de Régence, sur l'ordre des autorités d'occupation, expédiaient à l'adresse de Guillome II des lettres collectives d'hommage, de fidélité, de dévouement etc. Par ces manifestations, ainsi que par d'autres du même acabit, l'Allemagne jetait de la poudre aux yeux de l'étranger, pensant convaincre ainsi le monde de la „mission libératrice“ remplie par l'Allemagne, par quoi on pensait à Berlin, justifier la réalisation des plans politiques à l'égard de l'Orient. Cependant, tout l'appareil de l'autorité, aussi bien civile que militaire, demeurait, comme par le passé, entre les mains des allemands et jusqu'à la fin de leur lamentable existence, les „Conseils régionaux” durent se contenter du droit „d'opiner” ainsi que de celui de porte-parole du pays devant les autorités d'occupation.

Et cependant, cette atténuation dans la forme d'annexion, dont la façade était destinée à éblouir l'étranger, et que dictait, dans une large mesure, la pénible situation militaire de l'Allemagne, tout ceci, dis-je, ne fut jeté sur le tapis qu'au moment où il devint clair pour le plus aveugle des borgnes, qu'il ne pouvait plus être question de vaincre la coalition ni de dicter au monde entier une paix germanique. Ainsi, dans la première période de la guerre, nous voyons prédominer le point de vue de ceux qui préconisaient l'incorporation pure et simple, à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie des territoires conquis. Ce n'est qu'à mesure qu'empirait la situation militaire que sortait peu à peu de sa coque, le poussin de l'idée „d'indépendance”.

En premier lieu, la conception même de l'Europe Centrale, subit des métamorphoses importantes. Ainsi, un beau jour, on s'aperçut qu'en Autriche il n'y avait pas seulement des Allemands mais aussi des Polonais, des Tchèques des Ukraïniens, des Slovènes etc. On pensa même qu'il serait bon d'intéresser, ne fût-ce que momentanément, tout ces peuples à la réalisation du plan du Centre-Européen. De plus, on fit la constatation de ce que la viabilité d'une telle Fédération était plus que problématique si on ne faisait pas entrer la Hongrie dans la combinaison, à titre d'associé jouissant de la plénitude de sa part légitime de droits.

C'est le problème polonais qui donna, somme toute, le plus de fil à retordre aux Allémands. En effet, la question polonaise apparaissait chaque jour plus en relief, d'un côté, par le fait de la pression exercée par les Polonais de Galicie sur le gouvernement austro-hongrois, d'autre part, grâce à l'action des Polonais dans le camp des Alliés et étant donnée la possibilité d'être fait „échec au roi allemand” par la proclamation de l'indépendance polonaise par les Puissances coalisées.

Donc au début, c à.d. jusqu'au 1917, prélevait le plan d'un partage, sans autre forme de procès, de la Pologne russe, entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie; à l'Allemagne, devait échoir les districticts industriels de l'Ouest et les régions agricoles du Nord; l'Autriche devait recevoir les provinces agricoles du Sud. Le partage devait s'effecteur approximativement suivant la ligne de démarcation des zônes militaires.

En 1917, comme les affaires militaires n'allaient pas très bien et comme le besoin se faisait vivement ressentir du renfort d'un contingent du fraîche chair à canon, les gouvernements des deux Etats centraux manifestèrent quelque disposition à créer un Etat polonais, sorte d'Etat-tampon jouissant d'une vague apparence d'indépendance. Quant au territoire de l'Etat projeté, il devait être rogné au profit de l'Allemagne, de façon à assurer à ce pays dans le nord une large bande, formant couloir, reliant la Prusse orientale à la Lettonie, la Courlande et les Etats baltes. Enfin, à ce microcosme d'Etat, on devait passer le licou d'une complète dépendance économique, par l'ablation à l'ouest, des territoires sidérurgiques et houillers. Quant aux provinces de l'ancienne Pologne, étenues avant la guerre par l'Alle-

magne et l'Autriche-Hongrie (Posnanie, Prusse Occidentale, Galicie), il va de soi qu'elles devaient, comme par le passé, demeurer sous la férule paternelle de ces Etats.

Mais l'accord ne put se faire entre les deux Etats Centraux: questions de douanes et de tarifs. L'Allemagne exigeait l'incorporation de cette parcelle de Pologne „indépendante" dans le Zollverein germanique; l'Autriche-Hongrie par contre, sortait de ses tiroirs le projet d'un territoire douanier polonais autonome.

Voici dans quels termes Lüdendorf s'exprime, dans ses mémoires, au sujet de ces projets:

„Die beiden Zentralmächte garantieren sich ihren bisherigen polnischen Besitzstand und *besprachen Grenzabtretungen,* die von Russisch-Polen zur militärischen(?)[1]) Sicherung ihres Gebiets notwendig seien... Ueber die wirtschaftliche Zukunft Polens gingen die Aussichten auseinander. Herr v. Bethmann beabsichtigte den Zollanschluss an Deutschland; Baron Burian ging dies zu weit. Er wünschte ein eigenes polnisches Zollgebiet"[2]).

Le même Lüdendorf, dans un autre passage de ses mémoires, s'exprime comme suit au sujet des *rectifications de frontières* dont il a été question plus haut et qui furent discutées dans une conférence tenue pur les représentants des deux Etats Centraux.

„Bei dem oberschlesischen Kohlenrevier und dem Erzbecken Lothringens musste eine wenige Kilometer breiter Schutzstreifen genügen, um unseren bisherigen Besitz dem unmittelbaren Einfluss des Kampfes zu entziehen. *Das Vorhandensein von Kohle und Erzen in diesem Schutzstreifen sowohl auf polnischen Gebiet wei bei Briey was für meine Wünsche nicht entscheidend.* Eine grossere Sicherung durch einen Schutzstreifen hatte die Provinz Ostpreussen verdient... Dagegen waren eine Verbreiterung der schmalen Einschnüzung zwischen Danzig und Thorn nach Süden zu und der Schutzstreifen des oberschlesischen Kohlenreviers strategisch notwendig. Die Grenzverhältnisse wurden durch den *erstrebten* Anschluss Kurlands und Litauens nicht günstiger. Waren indessen der Schutzstreifen an der Südgrenze des Landes östlich der Weichsel und die Verbreiterung südlich Thorn erreicht, *dann konnte durch Vervollständigung des Eisenbahnnetzes vieles ausgeglichen werden...*

Kurland und Litauen sollten unsere Verpflegungsmöglichkeiten gesunder machen, wenn wir in einem späteren Kriege noch einmal auf eigene Kraft angewiesen wären... Die Bewohner Kurlands und Litauens sollten Deutschland neuen Menschenkräfte zuführen. Die Bevölkerung jener Gebiete konnte unter dem Schutze des Deutschen Reiches ihre Nationalität behalten. Ein Zuwachs an polnischer Bevölkerung in dem Schutzstreifen war unerwünscht, vor der militärischen Notwendigkeit musste dieses schwere Bedenken zurücktreten. Die erhoffte grosszügige deutsche Siedlungstäti gkeit und die Sammlung der Auslandsdeutschen in jener weiten Ostgebieten, wie sie schon im Jahre 1915 der Reichskanzler für gewisse Grenzstreifen erstrebte, konnte uns in der Zukunft einen weiteren Menschenzuwachs bringen" [1]).

Il est clair que les arguments de sécurité militaire avancés par Lüdendorf pour justifier les „rectifications" de frontières projetées, jouaient ici une rôle quasi-nul. La prédominance des considérations d'ordre politico-économique était ici si évidente et si peu adéquate à l argumentation à laquelle on recourait, que Lüdendorf lui-même crut nécessaire de souligner le fait, qu'à son point de vue, ces considérations n'étaient pas des facteurs décisifs. Mais ce disant, il confirmait le fait que ces considérations étai-

---

[1]) (?!)intercalé par l'auteur de l'art cle.

[2]) les deux Puissances Centrales se garantissaient mutuellement la conservation des provinces polonaises possédées antérieurement et *discutaient une délimitation* de la Pologne russe telle, que soit garantie la securité militaire(?!) de son territoire. Pour ce qui est de l'avenir économique de la Pologne, les points de vue différaient. M. de Bethman préconisait l'incorporation du pays dans le „Zollverein" allemand; le Baron Burian trouvait que c'était aller trop loin en besogne, et désirait que fut créée une région douanière polonaise autonome.

[1]) Le long du district houiller de la Haute-Silésie et du bassin minier de la Lorraine, s'imposait l'établissement d'une zône protectrice, large de quelques kilomètres, aux fins de protéger nos possessions actu-lles contre les effets immédiats de la lutte. *D'ailleurs, le fait de la présence de charbon et de minerais dans ces zônes protectrices, et cela aussi bien dans le territoire polonais que dans les environs de Briey, n'était pas en soi même l'argument décisif qui militât en faveur de mes désirs..,*

La province de Prusse Orientale aurait également en besoin d'une zône protectrice qui en eût augmenté la sécurité...

Par contre, indispensables étaient du point de vue stratégique, un élargissement vers le sud de la gorge étroite qui va de Danzig à Thorn (Toruń) ainsi qu'une zône protectrice le long du district houiller de la Haute-Silésie.

La valeur de nos frontières ne gagnerait rien à une annexion *brutale* de la Courlande et de la Lithuanie. Il suffirait donc de créer une zône protectrice à la frontière sud du territoire qui est à l'est de la Vistule et de réaliser un élargissement qui atteigne la région au sud de Thorn, *pour que, en complétant le réseau des voies ferrées en cette région; il soit paré à beaucoup de choses.*

La Courlande et la Lituanie devraient être appelées à améliorer les conditions de notre ravitaillement, dans le cas, où ultérieurement, au cours d'une nouvelle guerre, nous étions obligés une fois de plus de compter exclusivement sur nos propres forces... Les habitants de la Courlande et de la Lituanie devraient alors constituer pour l'Allemagne une réserve de matériel humain. La population de ces régions pourrait, sous la protection de l'Empire allemand conserver leur nationalité. Un accroissement de la population polonaise dans la zône de protection ne serait pas désirable, car, devant les nécessites militaires, il y aurait là une nouvelle source de graves difficultés. Les puissant courant escompté de colonisation allemande, la perpective du rassemblement des Allemands émigrés en seul et vaste territoire oriental, tout cela, en vue de quoi, dès 1915, le chancelier de l'Empire fit tout d'efforts pour la création des zônes - frontières en question, pourrait dans l'avenir nous fournir un important accroissement de population".

ent décisives pour les sphères qui imposaient sa politique extérieure à l'Allemagne.

De la suite des raisonnements du même auteur, ainsi que du caractère de la politique suivie par les autorités d'occupation allemandes à l'égard de l'industrie polonaise, il résulte de toute évidence que la rectification des frontières occidentales n'était pas dictée par les considérations de la sécurité militaire de la Haute-Silésie, mais avait pour but la destruction dès fondements d'un développement ultérieur de l'industrie polonaise; il s'agissait donc d'extirper jusqu'à la racine, toute velléité de l'industrie polonaise de concurrencer sur les marchés russes les produits allemands et d'obliger la Pologne à se transformer en un pays exclusivement agricole, économiquement placé sous la suzeraineté de l'Allemagne. La chose pouvait se faire par le détachement de la Pologne et l'incorporation à l'Allemagne du bassin houiller de Dąbrowa et des gisements de fer situés au sud-ouest de la région de Piotrków. La rectification des frontières septentrionales de la Pologne visait l'établissement d'une zône de passage suffisamment large, reliant l'Allemagne à la Lithuanie et aux Etats baltes et où le réseau des chemins de fer pût être étendu de façon à éliminer à jamais tout courant de transit, venant de Russie, à travers la Pologne.

Les passages cités des mémoires de Lüdendorf sont encore caractéristiques à un autre point de vue: nous y trouvons une confirmation pour ainsi dire officielle de l'extension projetée des annexions ou du protectorat allemands à la Lithuanie, la Courlande et plus tard aux Etats baltes (Lettonie et Esthonie). Ces belles intentions, tout comme dans le cas de la Pologne, étaient camouflées par une reconnaissance théorique des droits à l'indépendance de ces pays et par l'instauration d'ainsi dénommés „Conseils Régionaux" recrutés parmi les immigrants de race allemande ainsi que parmi des personnalités de la population indigène, triées sur le volet et dont l'opportunisme devait défier toute épreuve.

Plus bas, nous citons quelques passages extraits d'une publication officielle de l'administration civile des territoires orientaux, „Das Land Ober-Ost", où nous trouverons toute cette comédie on ne peut mieux caractérisée. Il suffira de même de rappeller certains faits, survenus plus tard, comme, en particulier les tentatives „non-officielles" de la division de fer de von der Goltz de faire main basse sur les pays baltes, tentatives qui échouèrent d'ailleurs, grâce à la résistance victorieuse des Lettons et des Esthoniens, soutenus dans une certaine mesure par l'appui moral de la Coalition.

„Das Buch war in Druckpresse gegeben, als zwei Ereignisse eintraten, die von neuem die Blicke nach dem Östland lenkten, von dem es handelt: die Eroberung von Riga und die Bildung von Landesraten für Kurland und Litauen... Schon am 3 September war das leuchtende Ziel erreicht: Riga, die alte Stadt der Hansa in deutscher Hand... Riga deutsch! Es ist nicht nur eine Grossstadt, die vierzehnte in der Reihe, die wir den Feiden nahmen. Als langersehnte Befreier umjubelt, kamen unsere Feldgrauen, kam unser Kaiser *wie in eine Stadt der heimischen Erde* [1]).

Comme dans une des villes de la Patrie!... Voilà des paroles qui disent le rapport véritable de l'Allemagne aux Etats baltes. Maintenant, nous allons relire un autre passage qui nous dira en quoi consistait l'ainsi dénommé Conseil National de Courlande:

„Es war denkwürdiger Augenblick, als diese erweiterte Landesversammlung 80 Vertreter Kurlands, in Thronsaal das Mittauer Schlosses am 21 September ihre Sitzungen abhielt und in einer Adresse an der Oberbefehlshaber Ost, in dem sie den Schutz und den Schirm des Deutschen Kaisers und den Deutschen Reiches anrief, die Genehmigung eines aus allen Berufs, und Volkskreisen zusammengesetzten Landesrates erbat und erhielt... Eine Depesche an der Kaiser, die mit jubelndem Beifall *einstimmig* angenommen wurde, bezeugte den Geist, der die Versammlung beseelte" [2]).

Cet esprit qui animait le Conseil National de Courlande, si peu en harmonie avec l'esprit de la population de même pays qui, les armes à la main, s'opposait aux tentatives de l'armée de von der Goltz, voilà certes qui est de nature à eclairer notre lanterne sur les méthodes germaniques d'édification des petits Etats indépendants.

L'action ultérieure, qui se manifesta plus tard par la constitution, avec l'aide du „Hetman" Skoropadsky de l'ainsi baptisée Ukraïne „indépendante", ne fut plus qu'une tentative de poser un dernier gros pilier oriental sous l'énorme édifice d'une Europe Centrale allemande se suffisant à elle-même. Main-mise sur d'immenses territoires agricoles après l'écrasement de l'impérialisme russe, conquête à l'est de vastes marchés d'écoulement pour les pro-

---

[1]) „Ce livre était déjà sous presse quand deux événements se produisirent qui attirèrent de nouveau notre regard vers les territoires de l'Est dont le sort se décidait: notamment, la prise de Riga e: la constitution des Conseils provinciaux de Courlande et de Lithuanie... Des le 3 Septembre, le but resplendissant était atteint: Riga, l'antique cité hanséatique, était dans des mains allemandes... Riga allemande!... Ce n'est pas seulement une grande ville, la quatorzième, que, successivement nous avons conquise sur l'ennemi. Et là bas entrèrent nos guerriers, nos „Feldgrauen", acclamés en liberateurs attendus depuis longtemps, là-bas entra notre „kaiser", *comme daus nne ville de la terre de la Patrie.*

[2]) „Ce fut un moment inoubliable quand cette assemblée de 80 représentants de la Courlande, tint séance le 21 Septembre dans la salle du trône du Chateau de Mittau, et dans une adresse au Commandant en chef, où elle en appelait à la protection et à l'appui de l'Empereur d'Allemagne et de l'Empire allemand, demandait et obtenait l'autorisation de convoquer une assemblée provinciale où seraient, représentés toutes les claisses de la population.

...Une dépêche de congratulation à l'Empereur votée à *l'unanimité* montra bien l'esprit que animait l'assemblée".

duits de son industrie, concomitantes de la construction d'un pont gigantesque reliant l'Europe Centrale par la péninsule balkanique à l'Asie Mineure, jusqu'au Golfe Persique, tel était le dernier étape évolutif de la conception du „Mittel-Europa", conception, qui, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, avait pris naissance par suite de la main-mise sur toutes les colonies d'outre-mer par les autres grandes puissances de l'Europe (notamment par l'Angleterre).

Les méthodes allemandes n'étaient pas moins caractéristiques quand appliquées aux Etats faisant partie du fameux pont reliant Allemagne à la Mésopotomie, (en l'espèce l'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie et la Turquie) que quand vues sur les terrains d'expérience de la Pologne, du littoral balte, de la Lithuanie et de l'Ukraïne.

L'Autriche-Hongrie, tout comme les autres Etats de l'Europe, un peu plus tard seulement, car au XX-me siècle à peine, entrait peu à peu dans cette période que caractérise une production agricole insuffisante à couvrir les besoins du pays et la nécessité, qui s'en suit, de créer une industrie d'exportation. Au cours des années qui précédèrent la guerre, l'Autriche absorbait à elle seule tout l'excédent de la production agricole de la Hongrie, n'exportant en Allemagne, en quantités appréciables, que de l'orge pour la fabrication du malt et la nourriture du bétail, ainsi que des fruits et du malt. Ceci ont pour effet de modifier de plus en plus, aux dépens de l'Autriche-Hongrie la nature des relation commerciales de cet Etats avec l'Allemagne. Le marché allemand, apte à l'absorption exclusive des matières premières pour l'industrie et des produits agricoles cessa, à mesure que l'Autriche-Hongrie s'industrialisait, de présenter l'attrait qu'il avait précedemment. Ainsi, alors qu'en 1900, l'exportation en Allemagne représentait de 40,3% de l'exportation totale, en 1911, ce chiffre était tombé à 33,8%; pendant la même période, l'importation d'Allemagne avait légèrement augmenté (de 33'8 à 34,2% de l'importation totale). Cette importation consistait principalement en produits finis et l'accroissement d'importation de ces articles avait de douloureuses répercussions sur l'industrie austro-hongroise qui travaillait dans des conditions beaucoup moins favorables.

La concurrence allemande était la plus redoutable dans le domaine des articles tissés, de papéterie, de fer, de cuir et céramiques. En même temps, on voyait les produits allemands expulser rapidement les articles autrichiens des marchés balkaniques. Ainsi, même pour ce qui est de la Serbie, limitrophe de l'Autriche-Hongrie, l'importation autrichienne avait baissé, en 25 ans, de 79,8% à 19%, alors que l'importation venait d'Allemagne avait monté de 4,5% à 41,3%. De symptômes analogues, quoique moins accentués, se laissaient observer dans les autres Etats des Balkans.

Si on tient compte du fait que les marchandises allemandes étaient acheminées aux Balkans par la voie de transit austro-hongroise, nous aurons une compréhension encore plus adéquate de l'immensité du danger que faisait courir à cet Etat la concurrence de l'industrie allemande. Ceci fut la source d'un courant qui se dessina avec une certaine force dans les milieux industriels autrichiens dans le but, non seulement de s'opposer à une union douanière avec l'Allemagne, mais aussi de relever les tarifs douaniers protecteurs. Dans ces conditions, on vit tout les efforts de l'Allemagne converger vers le maintien en Autriche de la suprématie de la nationalité allemande, dans l'espoir de voir le sentiment national vaincre les antagonismes d'intérêts économiques, ainsi que vers la captation de la Hongrie à l'idée d'union douanière, sur le pied d'égalité avec les autres membres de l'association.

Ici, si on veut comprendre les plans des Allemands et leurs mouvements sur l'échiquier politique, la connaissance de leur conception de la question polonaise sera d'un grand secours. Ce disant, nous avons notamment en vue le projet de 1918, du gouvernement austro-hongrois, proposant une solution austro-polonaise de la question, projet qui se heurta à une résistance irréductible du gouvernement allemand. Les motifs allégués pour motiver cette fin de non recevoir, sont des plus caractéristiques. Ainsi, le gouvernement allemand attira l'attention sur le fait que, si une pareille solution venait à être acceptée, les Polonais tiendraient en Autriche les premiers violons, et non seulement, constitueraient un obstacle à la réalisation de la conception de l'Europe Centrale, mais soulevant le lièvre des provinces polonaises annexées à la Prusse, seraient capables de gâter les relations d'amitié et d'alliance qui existaient jusqu'à présent entre les deux Etats.

„Die austro-polnische Lösung brachte schwere Gefahren für Preussen-Deutschland mit sich. Die Polen würde ihre Ansprüche auf deutsches Gebiet stets verfolgen und die preussischen Polen ihnen in die Hand arbeiten. Die Regierung in Wien würde gezwungen sein, sich zum Sachwalter dieser Wünsche zu machen. So lange dieser nur von einem alleinstehenden Polen vertreten würden, könnte sich Deutschland damit abfinden, wenn aber ein slawisches Oesterreich dahinterstände, dann erhielte das Ganze plötzlich ein anderes Gesicht. Deutschland wäre in seinen Lebensinteressen ernstlich bedroht, der Konflkt zwischen den beiden Reichen geschlossen und fände Deutschland in einer ganz ungemein schwierigen militär-politischen Lage. Die Provinz Schlesien wäre umfasst und unsere Verbindung nach Ostpreussen, Litauen und Kurland bedreht. Die An-

gliederung dieser beiden Gebiete war damals durchaus keine Phantasterei [1]).

Voilà en quels termes Lüdendorff s'exprimait à se sujet.

A l'égard de ses autres alliés, en particulier de la Bulgarie, l'Allemagne observait la même attitude. Ici également, le poing germanique se fit lourdement sentir. On éludait les intérêts les plus vitaux de ce pays, dès qu'ils n'étaient plus en concordance de phase avec ceux de l'Allemagne. Il suffit de rappeler la question de la Dobr udja Septentrionale, qui, en dépit des protestations de la Bulgarie, fut placée sous la tutelle des quatres puissances alliées, tutelle où évidemment l'Allemagne avait la haute main.

Lüdendorff, au témoignage duquel nous allons une fois de plus en appeler, nous raconte à ce sujet, dans ses mémoires, des chauses aussi intéressantes qu'instructives:

„Ein Festsetzen Bulgariens in der ganzen Dobrudscha, entsprach nicht unseren Interessen... Die Überlassung der übrigen Dobrudscha (rumänischen) und damit der Schienenstrangens Tchernawoda-Konstanza bedeutete nach damaligen Weltlage auch die Überlassung des dritten und letzten Welthandelsweges aus Mittel Europa nach der Türkei — an Bulgarien, das die Wege über Saloniki nach Sofia bereits kontrollierte. Unserem Handel nach der Türkei mussten aus dieser Vehrkehrsmonopolstellung Bulgariens schwere Nachteile entstehen. In der Dobrudscha deckten sich die deutschen mit den türkischen und österreichischen Interressen...

Ich blieb den bulgarischen Wünschen auf Überlassung der Verwaltung in Etappengebiet gegenüber fest und wurde darin durch die Haltung der deutschen Dienststellen unterstützt, die hochgemut den Kampf gegen die selbstsüchtige Wandlungweise unserer Bundesgenossen durchführten“ [2]).

Nous venons d'esquisser à traits rapides les étapes les plus typiques de la politique impérialiste de l'Allemagne, ainsi que les méthodes de réalisation appliquées au cours de la guerre mondiale. Ces procédés, qui consistaient à fausser la volonté des peuples assujettis jusque là à la Russie et à imposer à ses propres alliés des lignes de conduite politique, tant de fois opposées à leurs intérêts les plus vitaux, ont en définitive, abouti au plus lamentable des fiasco. La révolution, l'insurrection des peuples, balayèrent les occupants allemand, les chassant d'Ukraïne, de Pologne, d'Esthonie, de Lettonie, libérant les peuples incorporés de force à l'empire austro-hongrois. Il n'y a guère qu'en Lithuanie, où en jouant sur des sentiments d'antagonisme à l'égard de la Pologne, et qu'en Hongrie, par le fait de l'hostilité de ce pays à l'égard de l'Etat tchèque et de la Yougoslavie, que la politique allemande ait ***abouti à des résultats qui ne soient pas*** purement négatifs.

II.

Des possibilités de régénération de l'impérialisme allemand.

L'Allemagne a perdu la guerre; ses plans impérialistes se sont dissipés en fumée. Les maigres colonies d'outre-mer qu'elle possédait lui ont été enlevées et partagées entre les Etats alliés. Sa flotte de guerre, sa marine marchande ont été réduites à la portion congrue. A l'Ouest, l'Alsace, la Lorraine avec ses immenses gisements de fer ont été remembrées à l'Etat français qui en outre, pendant 15 ans exploitera le bassin de la Saar. A l'est, a surgi un grand Etat, la Pologne, dont une ramification atteint la mer Baltique, séparant ainsi la Prusse Orientale du corps de la Confédération germanique. Sur les ruines des empires austro-hongrois et russe, se sont édifiés divers Etats indépendants: la Finlande, la Lettonie, l'Esthonie, la Lithuanie, la Tcheco-Slovaquie, la Hongrie et la Yougoslavie. La Roumanie a étendu considérablement ses frontières aux dé ens des anciennes possessions austro-hongroises, russes et bulgares.

On pourrait donc en inférer que l'impérialisme allemand a les ailes cassées et qu'il ne

---

[1]) „La solution austro-polonaise comportait de graves dangers pour la Prusse en particulier pour l'Allemagne en général. Il était à prévoir que les Polonais émettraient sans répit des prétentions sur certains territoires allemands aidés en cela par les Polonais de Prusse. Le gouvernement de Vienne serait contraint de se faire l'avocat de ces revendications. Tant que celles-ci ne seraient appuyées que par une Pologne isolée, il n'y aurait pas la matière à grande inquiétude pour l'Allemagne. Mais du jour où ces revendications polonaises auraient derrière elles l'appui d'une Autriche slavisée, la question prendrait tout à coup un autre aspect, et l'Allemagne se trouverait fortement menacée dans ses intérêts vitaux. On verrait ainsi la fin des bons rapports entre les deux Etats et l'Allemagne arriverait à se trouver dans une situation exceptionnellement difficile tant au point de vue militaire que politique. La province de Silésie se trouverait encerclée et nos communications avec la Prusse Orientale, la Lithuanie et la Courlande, mises en danger. Il ne pouvait donc être alors question du remembrement de ces deux territoires“.

[2]) „L'installation de plein pied des Bulgares dans l'ensemble du territoire de la Dobroudja, ne concordait pas avec nos intérêts... L'abandon du reste de la Dobroudja (Roumanie) et, par cela même, celui de la voie ferrée Tchernawoda-Konstanza signifiait, dans les conditions d'alors, l'abandon à la Bulgarie de la troisième et dernière grande voie d'échanges commerciaux reliant l'Europe Centrale à la Turquie, à cette même Bulgarie qui avait déjà le contrôle de la voie Sofia-Salonique. Il pouvait en résulter de graves inconvénients pour notre commerce avec la Turquie, que de permettre à la Bulgarie de détenir ainsi ce monopole des voies de communication. Sur ce terrain de la Dobroudja, les intérêts allemands, turcs et autrichiens, convergeaient... Je m'opposai fermement à ce qu'on cédât aux exigeances bulgares concernant la direction du service des étapes, et grâce du maintien des portes allemands, la grandeur d'âme vint à bout des procédés mesquins de nos alliés".

peut plus d'être question aujourd'hui d'une Allemagne menaçant à nouveau la paix du monde.

Mais ici, nous rappellerons ce que nous nous sommes efforcés d'établir plus haut: c'est que l'impérialisme allemand a des racines qui plongent beaucoup plus profondément qu'on pourrait le supposer, de prime abord, dans les tréfonds de la causalite. N'oublions donc pas la situation intérieure de ce pays, les difficultés de ravitaillement et de travail auxquelles il est en butte, remémorons-nous la situation générale du monde où la course aux marchés d'écoulement et aux sources de matières premières donne lieu à une lutte de concurrence de plus en plus aigue. Quand on envisage de ce point de vue la question, l'écrasement de l'impérialisme allemand apparaît des plus problematiques, car les causes profondes de cet impérialisme sont demeurées ce qu'elles étaient. Il y a donc lieu d'envisager la possibilité de sa régéneration, à la faveur des premières circonstances favorables.

Il serait néanmoins téméraire d'affirmer que cette régénération put s'accomplir dans les temps les plus proches, même si la constellation mondiale présentait des conjonctures favorables. La situation sociale et économique du monde est aujourd'hui si compliquée, il faut compter avec l'intervention de tant de facteurs divers, que tout essai de vaticiner dans ce domaine risque d'avoir le sort de ces châteaux de cartes que le moindre souffle boulverse.

Ainsi, ce qui complique au plus haut point les choses, rend une vision claire des plus difficiles, est le fait de la lutte de classes, toujours croissante en intensité et qui met en cause le „to be or not to be“ du régime capitaliste.

Dans c'est ordre d'idées, le sens de la résultante des forces antagonistes en présence peut décider, pour ce qui est des futures relations internationales, du renforcement ou de l'affaiblissement, pour un laps de temps plus ou moins long, des tendances impérialistes dans le monde.

En outre, dans le plus commercial, des changements considérables sont survenus dans les rapports d'États à États. Le cours élevé du papier-monnaie d'un Etat en face de la dépréciation de celui du voisin; pléthore de capitaux d'un côté, anémie extrême d'autre part, voilà autant de facteurs qui ont déterminé de tels hiatus dans la contexture économique du monde, que le mouvement des échanges commerciaux, entre pays s'est trouvé compliqué au point d'en devenir compromis et qu'aux yeux de l'opinion générale, un assainissement qui suive des voies normales, qui n'entraîne pas de grosses secousses, si ce n'est cataclysmes économiques, apparaît de jour en jour comme au plus haut point problématique.

A l'heure présente, nous traversons une crise profonde qui sévit à peu près partout sur le globe terrestre: ici, crise de surproduction par suite de l'embouteillage des marchés d'écoulement, par suite du cours trop élevé du change chez le producteur-vendeur; là, manque à la production, abaissement de la capacité d'achat de la population des Etats affligés d'un cours catastrophique du change.

Pour sortir de ce Maëlstrom, il n'y aurait qu'un seul radeau de salut, un seul moyen de consolider pour quelque temps, le système d'économie capitaliste il faudrait notamment que se manifeste une tendance sérieuse vers l'égalisation des changes, ce qui ne pourrait être atteint que par l'intensification de la production et de l'exportation dans les pays au change bas, concomitante d'une décadence de la production usinière et de l'exode des capitaux des pays bénéficiaires d'un change élevé. Au cours d'un tel processus d'égalisation des niveaux, les Etats les plus endettés, les plus déprimés économiquement, notamment ceux de l'Europe continentale, tels, au premier rang l'Allemagne, et ensuite la Bôheme, la Pologne, l'Italie et dans une certaine mesure la France, seraient appelés à notre avis, à jouer un rôle de tout premier ordre, dans la conquête des marchés d'écoulement par suite du bas cours de leur papier-monnaie, du niveau inférieur du „Standard of life“ des masses de leurs populations, et comme conséquence, du coût inférieur de la prodution. Nous assisterions donc à une renaissance de l'essort industriel allemand, à la conquête par les produits allemands des marchés du monde, au détriment de l'Agleterre et des Etats-Unis; peut-être verrions nous même l'invasion des marchés intérieurs de ces Etats. Une telle période correspondrait à une phase de décadence de l'industrie en Angleterre, aux Etats-Unis et au Japon, concomitante d'un puissant courant d'expansion des capitaux de ces pays, accompagné d'une main-mise sur toutes les sources mondiales de matières premières.

Concurrement avec l'égalisation des cours des changes, devrait s'effectuer une égalisation des aptitudes à la concurrence des divers Etats, dont la conséquence serait, vers la fin de ladite période, et au début de la période suivante, une intensification extrême de la lutte de concurrence sur les marchés d'écoulement, lutte dans laquelle la suprématie reviendrait peu à peu à l'Angleterre, aux Etats-Unis et au Japon, en possession des sources de matières premières, précedemment accaparées.

Donc, au début, l'exportation industrielle de l'Allemagne serait plutôt orientée vers les pays „affligés“ d'un cours élevé du change; il s'e ensuit que la pression économique de l'Allemagne ne se ferait pas trop lourdement sentir en Europe Centrale et Orientale. Il importe néanmoins de ne pas oublier la possibilité de réaction de „self-defence“ des industries aglaise, américaine, japonaise, française, et autres, dont la tendance naturelle serait de dévier

le courant d'expansion allemande vers l'est et le sud-est.

Plus tard, alors que l'égalisation des niveaux se serait effectuée, l'industrie allemande, pressée dans la cohue de la concurrence, mise en infériorité par la non-possession de propres matières premières, serait obligée de chercher à se frayer un exutoire du côté des marchés orientaux et sud-orientaux. La monopolisation par d'autres des matières premières, fait que dans l'avenir ne fera que s'accentuer, aura pour effet de pousser l'Allemagne à tenter la conquête de celles-ci dans les pays où l'industrie sera le moins développée, dans les Etats les moins aptes à se defendre. Ainsi, la Russie serait appélée à jouer le rôle d'appât irrésistible en sa qualité de fournisseur de matières premières, incapable de les usiner par ses propres moyens et étant donnée l'ampleur du marché d'écoulement de ce pays. Dans ces conditions, la politique allemande devrait tendre naturellement vers l'établissement d'un contact direct avec la Russie par la mise à bas de tous les obstacles artificiels qui lui serait opposés sous la forme d'Etats indépendants, grands, moyens, et petits, intercalés entre elle et les immensités du pays russe. Et ici, les lignes de la politique allemande seraient convergentes avec celles de la politique russe.

Dans ces conditions, il serait tout naturel qu'on vit renaître la tendance de l'impérialisme allemand à s'étendre vers le sud-est. A examiner, même superficiellement, la situation politique et économique qui im est résultée de la liquidation de l'empire austro-hongrois, des doutes sérieux viennent à l'esprit quant à la viabilité du système de création nouvelle. Avant tout, ce qui vous frappe c'est la situation anormale de l'Autriche allemande, coupé de la mer, encaissée de toutes parts entre autres petits Etats, sevrée de ses terrains agricoles naturels, privée de houille et de matières premières, avec Vienne son énorme capitale etendant, telle une pieuvre démesurée ses tentacules sur le pays.

La non-viabilité de ce monstre hydrocéphale, l'impérieuse nécessité qu'il y a pour lui à se réunir tôt ou tard avec l'Allemagne, sont les conclusions qui s'imposent de prime abord à un esprit non prévenu. Et alors, nous verrions l'Allemagne pousser un coin entre la Tchéco-Slovaquie et la Yougoslavie, et entrer en contact avec la Hongrie, brimée territorialement au profit de la Tchéco-Slovaquie; une action concertée germano-hongroise aurait vite fait de régler le compte de cette miniature de l'ancien empire des Habsbourgs, de cet agrégat sans consistance que représente l'Etat tchèque où les allogènes débordent en nombre la nationalité vraiment tchèque, où les Allemands constituent une très importante minorité ethnique. Jouant sur l'antagonisme bulgaro-yougoslave et sur le mécontentement de la Turquie, amputée de tous ses membres par le traité de Sèvres, les Allemands auraient toutes facilités pour se remettre à la realisation de leur conception d'avant guerre, celle du „Mitteleuropa“, cette fois dans de bien meilleures conditions et avec de beaucoup plus grandes chances de succès. D'ailleurs, par seul fait du rattachement de l'Autriche allemande au corps du „Reich“, l'Allemagne se trouverait d'emblée placée à un tel niveau de suprématie économique par rapport aux petits Etats nés sur les décombres de l'ex Autriche-Hongrie, qu'il lui suffirait presque, d'étendre les bras pour enrégimenter tout ce monde-là sous les bannières de ses conceptions politico-économiques.

On parle souvent de la chute de l'Autriche-Hongrie comme d'une inéluctable nécessité historique. Nous ne partageons pas ce point de vue. Nous ne pensons pas que l'Autriche-Hongrie se soit disloquée parce qu'elle constituait un création artificielle, anti-biologique. Au contraire, à considérer la contexture des conditions géographiques et économiques de ces territoires, on pourrait dire que c'est un Etat „qu'il aurait fallu inventer“, s'il n'avait pas existé. L'écroulement de l'Etat austro-hongrois, son morcellement en petits organismes étatistes, a été plutôt la résultante du fait que, de par son évolution historique, il s'est fait l'instrument de la domination d'une seule nation sur beaucoup d'autres.

Substituer à cet Etat, un autre organisme, une fédération d'Etats, aux frontières beaucoup plus étendues, atteignant la Finlande au nord, comprenant la péninsule balkanique au sud, tel serait le meilleur moyen de garantir l'indépendance de tous ces pays contre les appétits impérialistes de l'Allemagne, de la Russie et des autres grandes puissances. De cette façon, tous les membres de ladite confédération de l'Europe Centrale verraient garantie l'intégrité de leur personnalité, de leur indépendance; il serait ainsi obvié aux inconvénients de la balkanisation de l'Europe; les Balkans se verraient entraînés dans un organisme qui leur serait une école d'européanisation; bref, nous verrions là édifiées, les bases d'une paix durable en Europe. Pour ce qui est du côté politique de la question, la pacte fédératif entre les Etats confédérés devrait être de défense et de garantie réciproque; au point de vue économique, il devrait assurer aux associés de tels privilèges en réciprocité qui procurerait à chacun les meilleurs conditions d'un large développement économique, qui en facilitant les échanges commerciaux permettraient aux régions économiques de se compléter l'une par l'autre; bref, le pacte d'union devrait donner à tous les meilleures garanties de sécurité contre les menaces de main-mise économique de la part des grandes puissances mondiales, en particulier de l'Allemagne. D'ailleurs, nous n'envisageons pas une telle Union comme devant constituer une digue dressée au travers de l'Europe et coupant net tout mouvement

d'échanges entre l'Allemagne et la Russie. Poser ainsi la question serait à priori tuer la chose, ce serait la perspective d'une guerre sur deux fronts, simultanément contre l'Allemagne et contre la Russie. Nous n'avons en vue qu'une chose strictement: que soit garantie l'indépendance économique, par suite politique, des divers Etats de l'Europe Centrale et Orientale, contre le danger qui les menace de la part de l'expansion impérialiste de deux redoutables voisins. A cela devrait se borner, à notre idée, le rôle essentiel d'une telle Fédération.

D'ailleurs, il se peut que l'entrée en jeu de divers imprévisibles modifie partiellement, ou en totalité, le processus des événements, tel que nous l'avons esquissé et réduise la portée du gros danger dont menace l'Europe le néo-impérialisme allemand, ou enfin, que le sens d'expansion de ce dernier soit dévié vers d'autres directions. Tel pourrait être, dans l'ordre de ces imprévisibles, l'écroulement de la puissance anglaise, causé par l'intégrale émancipation de ses colonies [1]), ou encore fait de plus vaste ampleur, la chute du régime capitaliste. Mais malgré tout, les chances d'une renaissance de l'impérialisme allemand, dans un sens éminemment dangereux pour l'indépendance des Etats de création nouvelle, sont si grandes, la chose porte un tel cachet de probabilité, que ce serait faire preuve d'une criminelle légereté que de ne pas traiter cette question avec le sérieux qui s'impose en cette matière. Il en cuirait chaud, dans un avenir plus ou moins éloigné, plus proche peut-être qu'on pourrait le croire, si ce n'est à tous, du moins à la plupart d'entre eux.

Nous ne nourrissons pas d'illusion sur les difficultés dont l'entassement barre la route qui mène à la réalisation de cette autre conception d'une „Europe Centrale": mais ceci ne doit pas être une raison pour que qui de droit s'en effraye, pour que ne soient pas exécutés dès aujourd'hui, avec patience et avec sage gradation des efforts, les travaux d'approche, l'oeuvre première de déblaiement qui permettra, quand le temps et le cours des événements auront mûri l'idée, de poser les robustes fondemens du nouvel édifice.

Chronique économique.

Esquisse de la situation économique de la Lithuanie Centrale.

La situation géographique de la Lithuanie Centrale fixe l'avenir de ce pays qui est pour ainsi dire sur le continent la base naturelle la plus avancée vers le nord-est, où se diverseront les énergies des provinces occidentales, qui tôt ou tard pénétreront en Russie. C'est grâce à cette circonstance que la Lithuanie Centrale, devra sans coup férir sa renaissance rapide et le développement économique marqué qui l'attend; se trouvant sur la grande route commerciale d'occident en l'orient, il lui faut prendre les devants pour se trouver dûment préparée au rôle qui l'attend.

Déjà avant la guerre, la Lithuanie Centrale était pour ainsi dire la première étape où se transformaient nombre de matières premières qui s'y trouvaient concentrées et qui après avoir subi la première main d'oeuvre, prenaiet, sous forme de demi-produits, la route de l'Occident. D'un autre côté la Lithuanie Centrale recevait de l'Occident d'énormes chargements d'articles manufacturés, de tissus, d'articles de mode, de machines, d'outils etc. et le quintuple embranchement du chemin de fer de Wilno, était en quelque sorte, pour la production occidentale le point de distribution alimentant les appétits inassouvis des marchés russes si peu connus et si peu compris par les fabricants de l'Occident.

Soumise depuis des siècles aux influences de la culture polonaise, elle parfaitement, au courant de la culture, des habitudes et des besoins des marchés russes éloignés, les sphères marchandes de la Lithuanie Centrale devinrent par la force des choses l'intermédiaire naturel et nécessaire entre deux mondes: l'Occident et l'Orient.

On a tort de prétendre, comme cela se fait généralement, que la Lithuanie Centrale est un pays exclusivement agricole. Ce pays à sol relativement pauvre, n'est pas en état d'appuyer son budget commercial sur l'agriculture qui a toujours été déficitaire. La Lithuanie Centrale n'a jamais été et n'est pas en état de s'alimenter elle-même. L'importation, en produits alimentaires, atteignait avant la guerre approximativement le chiffre important de 25 millions de francs, dont 15 pour les produits

[1]) L'émancipation des colonies anglaises ouvrirait devant l'expansion industrielle de l'Allemagne de nouveaux horizons, ce qui indubitablement contribuerait à affaiblir la poussée germanique vers l'est et vers le sud-est.

agricoles et 10 pour les produits manufacturés et les produits alimentaires. La plus grande partie des produits alimentaires importés provenait du Royaume de Pologne et de l'Ukraïne.

La Lithuanie Centrale est par contre la province type agricole et industrielle et la nature lui a fourni les conditions qui dans ce sens peuvent lui assurer un développement notable. Si elle manque de charbon dans son sous-sol, la Lithuanie Centrale a par contre d'énormes dépôts d'excellente tourbe, et elle dispose d'une énergie fluviale inépuisable très facile à capter grâce aux coudes des rivières qui forment une série de chutes d'eau artificielles à poussée énorme et régulière. Ces sources de houille blanche d'une valeur incalculable, jusqu'ici peu exploitées, attendent l'initiative, des capitaux et des machines, et le développement des ateliers dans ce pays depend presque exclusivement de la captation des eaux.

Les richesses forestières forment pour la contrée la base de son exportation. La tourmente amenée par la guerre, l'exploitation toute de brigandage de l'occupation allemande, qui a réussi à inonder les marchés allemands de bois provenant des forêts de Lithuanie, pas plus que les coupes pratiquées sur une vaste échelle par les paysans que les meneurs bolchévistes ameutaient, toutes ces calamités réunies ne sont pas parvenues à détruire ces merveilleuses futaies. L'exploitation rationnelle et la production forestière sont donc deux questions de première importance pour la Lithuanie Centrale. Par malheur les installations dans les entreprises forestières ont beaucoup souffert; une partie a été enlevée et dirigée sur la Russie, une autre a pris le chemin de l'Allemagne, et, par suite de l'impossibilité où l'on est de procéder aux réparations, le reste est dans un état déplorable. On a besoin de machines et d'outils, tout autant pour fabriquer les demi-produits et les articles parachevés que pour arriver à produire les articles moindres dans l'industrie du bois comme brins pour alumettes, placage, cellulose, papier, fibre de bois, pièces en bois pour machines et outils, voitures, meubles etc. Il y a lieu de noter les demi-produits (bois de construction, billes, traverses, poteaux télégraphiques, étais pour galeries de mines, planches), et les produits terminés, (parquets douves etc.) qui étaient réservés uniquement à l'exportation vers l'Ouest, tandis que les articles parachevés étaient en majeure partie dirigés à l'est.

La moyenne de l'exportation forestière avant la guerre, pour la Lithuanie Centrale, se montait à 40 millions de francs par an, non compris l'exportation du pois, de la térébenthine, qui atteignait un chiffre important.

Le lin forme un appoint très sérieux dans la production du pays. L'exportation des plantes textiles assez soigneusement triées dépassait 3 millions de francs par an. Dans les dernières années la Lithuanie Centrale commença à travailler elle-même son lin, ce qui permit d'arriver à une exportation de produits demi-manufacturés sous forme de fil de lin demi-gros, de toiles de lin, ainsi que de jolies dentelles soutenant avec succès la comparaison avec les dentelles russes et les suisses. La guerre a détruit presque complètement ces embryons et le manque de machines est de nouveau un obstacle à la reprise, sur une plus grande échelle, de cette branche de la production locale.

La tannerie alimentée par les cuirs russes, avait prit de l'extension. Les patûrages de la contrée, tout appropriés à l'élevages du bétail, donnaient en viande à l'exportation, en moyenne 2.500.000 francs, tout en approvisionnant assez sérieusement les tanneries locales. Les cuirs accusaient à l'exportation plus de 11 millions de francs par an, sous forme de produits demi-manufacturés.

L'industrie agricole occupait une place importante dans le budget commercial de la Lithunaie Centrale. Pour l'alcool l'exportation annuelle était de 1.700.000 francs; l'amidon donnait 200.000 francs, et la bière 3 millions de francs; quant à la volaille et aux oeufs ils atteignaient la belle somme de 9.250.000 francs par an.

L'agriculture par elle-même se trouvait à un niveau relativement bas et après les désastres de la guerre elle est bien tombée. Pendant de longues années la Lithuanie Centrale absorbera d'énormes quantités de machines et d'instruments aratoires, qui font réellement défaut aussi bien dans la grande et la moyenne propriété que dans la petite.

Nous avons jugé bon d'indiquer à larges traits la valeur de la Lithuanie Centrale, au point de vue de la production et de la fabrication uniquement dans le but de montrer les garanties que présente la contrée, qui cependant exige de grandes mises de fonds sous forme de machines et d'instruments. La mainmise sur la Lithuanie Centrale équivaut à la possession du poste le plus important de pénétration en Russie et elle arrachera ce pays à la prise de l'Allemagne.

M. W.

Les prix en Lithuanie de Kowno.

2 Juillet 1921.

Après la dépression des quelques premiers mois de l'année courante, une légère reprise des affaires commerciales se laisse aujourd'hui constater. En raison de la situation du marché mondial, le placement des deux plus importants articles de l'importation lithuanienne: lin et bois — est encore très limité.

Lin. La Société „Linas" (lin) résidant à Kowno, 35 rue Laisves, remplace définitivement les Anglais, qui avaient eu entre leurs mains l'exploitation du monopole du lin. Des Juifs de Kowno et quelques marchands allemands forment la majorité des participants de la dite Société.

D'après la publication officielle du Département lithuanien de l'Industrie et du Commerce, du 1-r mai 1921, les prix du lin, fourni par les producteurs, sont les suivants: (en mk. all. le poud).

„linai sukoti" (lin peigné)
I — 350, II — 300, III — 225;
„linai mirkyti, brukti" (lin roui)
R — 200, Z K — 165, S P K — 145, P K — 120, K — 100, W — 60, D — 45, D W — 30;
„linai kloti, brukti" (lin étalé)
I — 150, II — 130, III — 100;
„pakulos" (étoupe)
I — 120, II — 85, III — 50, IV — 20.

La Société „Linas" offre le lin lithuanien f - co Gdańsk aux prix suivants: (en mk. all. le kilo).

Lin peigné: I — 34, II — 30;
Lin roui: Z K — 20, S P K — 17.50, P K — 15, K — 12.50, W — 10, D — 7.50.
Lin étalé: III — 12,
Etoupe: I — 18, II — 15, III — 10.

Les prix offerts par les agents de Königsberg f - co station Eydtkuhnen, pour assortiment des différentes qualités de lin, avec garantie de la quantité de chaque espèce, se rapprochent beaucoup des prix sus—mentionnés et se présentent comme suit: (le kilo).

5%	Z K	Mk. 18,50
10%	S P K	16,50
20%	P K	14,50
20%	K	12,50
20%	W	10,50
10%	D	8,50
10%	D W	6,50
5%	S	5,—

En outre, les assortiments suivants de lin de Memel sont offerts. — (le kilo).

„Kron" 13,50
„Vierbrane" 10,50
„Notabene" 7,50

Pour pouvoir mieux s'orienter dans les diverses qualités, le Consulat envoie en même temps dix échantillons de lin, étiquettés.

Soie de porc.

Le prix de cet article a sensiblement baissé. Les matières premières sont travaillées principalement à Wierzbolowo et Szawle. Les prix de soie, nettoyée et triée, sont différents, conformèment au mode de triage, qui peut livrer une marchandise supérieure et de prix plus élevé, mais en plus petite quantité, ou une marchandise inférieure et meilleur marché, en quantité plus grande. Les 7 qualités commerciales de soie de porc sont toutes comprises dans la dénomination de „pilówka". La „pilówka" se divise en deux groupes: qualités rudes—et qualités soyeuses.

Aux qualités rudes appartiennent: (d'après la nomenclature juivo-allemande).

1) Okatko
2) Lek
3) Raides. (steiffe) 4 et ½
4) „ „ 4 „ „
qualités soyeuses:
5) Schläger, vol 5
6) Schuster 4 et ½
7) „ 4 et enfin.
Zwick (rebut).

Les deux premières qualités „rudes" constituent près du 4% de la „pilówka" lithuanienne, notamment: „Okatko" 2%, „lek" 2%, „raides" 25%. Zwick 30 à 35%. Les qualités soyeuses constituent le reste. Les prix de „pilówka" sur place, sont de 30 à 60 mk. la livre russe. Sur les marchés allemands (Leipzig), à la mi mai 1921, la livre allemande de soie d'Okatko se payait 350 — 400 mk., „Schuster" 4" — 80 mk.

Produits pétrolifères.

A Kowno, le prix de vente, en moindre quantité, du pétrole polonais atteint 120 mk. all. le poud, la benzine: 160 mk. all., les huiles pour machines de 170 à 180 mk. all., les bougies: 240

La demande mensuelle du pétrole s'élève actuellement en Lithuanie à près de dix wagons-citernes.

Articles alimentaires.

Le sucre de Gdańsk domine toujours sur le marché. Dans la vente en détail, le prix de la livre russe, se maintient toujours à 5 mk. all. plus ou moins. La farine de froment I A, à Kowno, se vend à 140 mk. all. le poud, la farine de froment I — 130 mk., la farine de seigle (blanche) 84 mk. le poud. Le pain bis: 1,25, le pain blanc: 2,20, „chala" (petit pain blanc) 4 mk.: la livre russe. La dizaine d'oeufs: 5 à 6 mk. Le beurre: 10 mk., la viande 4 — à 5 mk., la livre russe.

Articles d'industrie textile.

Etoffes et tissus

Laine anglaise (qualité supérieure)	Mk. all.	200	l'archine
Laine allemande	„ „	100—150	„
Demi-laine allemande	„ „	30— 70	„
Mousseline	„ „	10	„
Taffetas de soie (85 c/m de largeur)	„ „	75	„
Crêpe de Chine	„ „	75	„
Madapolam (calicot)	„ „	10— 12 (25 mk. les qualités supirieures)	„
Toile pour chemises	„ „	8— 10	l'archine

Autres marchandises: verres de lampe, (à 5 lignes) la douzaine: 18 mk., verre à boire: 1 mk. 25—pièce, les clous 2 — 5" se vendent f - co Kowno: 100—110 mk. le poud.

Ce dernier article est fabriqué sur place, par la fabrique de Tillmans, qui n'a plus actuellement que 70 ouvriers. En raison de l'impossibilité de faire concurrence avec l'industrie allemande, (les prix du fer, de la houille et de la main d'oeuvre étant très élevés en Lithuanie de Kowno) le développement futur de la fabrique n'est par à prévoir. Le manque de marché de placement en Lithuanie, empêche aussi la mobilisation de la fabrique sur le pied d'avant guerre, quand elle employait plus de mille ouvriers.

*
* *

30 Juillet 1921.

Bois. Dans le commerce des deux articles essentiels de l'exportation lithuanienne, le bois et le lin, un calme complet est à constater, tant en raison de la situation économique générale des marchés de vente du bois, que des prix, exagérés pour ces articles en Lithuanie, et du droit très élevé d'exportation.

Ainsi, par exemple, f - co frontière lithuanienne, en outre du droit de douane d'exportation, les prix du bois sont les suivants:

Bois de tremble	200 Mk. all.	le „mètre cuba"
„ „ pin	300 „ „	„ „
„ à papier	130 „ „	„ „

Dans le courant de 1920, l'exportation lithuanienne a donné un total de 438.904,63 „m. c." des qualités commerciales suivantes:

Matériaux travaillés divers	6.734,1	m. c.
Matériaux bruts	42.646	„ „
Planches	32.038	„ „
Traverses	1.456,1	„ „
Douves	100,1	„ „
Douves de bois de chêne	278,6	„ „
Bois en pièces divers	49.450	„ „
„ „ „ de chêne	9.542,8	„ „
„ „ „ de sapin (epicea)	119.457,1	„ „
„ „ „ de bouleau	3.133	„ „
„ „ „ d'aulne	10.015,6	„ „
„ „ „ de sapin	72 020,5	„ „
„ „ „ de pin	8.263,3	„ „
„ „ „ de frêne	1.232,4	„ „
Troncs de chêne	288,1	„ „
Bois de tilleul	122,3	„ „
„ d'érable	7,3	„ „
„ de mâture	163,2	„ „
„ de hêtre	3.9	„ „
„ à papier	81.145,9	„ „
„ de chauffage	755,3	„ „

Actuellement, la quantité de bois, préparée pour le transport par flottage sur le Niemen, est de 35.000 — 40.000 tonnes, et se trouve presque exclusivement entre les mains des marchands de bois en gros.

Lin. La situation du marché de lin n'a pas subi de changements, est le placement est toujours difficile. Le Consortium anglais du groupe „Tillen Smith" qui depuis deux ans avait obtenu du gouvernement lithuanien le monopole du lin, s'est désisté définitivement devant le dit gouvernement de ses droits. Cette première phase de la politique de lin lithuanienne n'a procuré au gonvernement qu'un faible rendement, tandis qu'au point de vue des intérêts économiques du pays, la manoeuvre qui vient de finir s'est démontrée surannée et pleine d'incapacité. Il est évident que le libre échange de cet article, aurait apporté au pays des avantages bien plus notables, mais malgré la leçon de l'expérience, l'idée d'un libre échange absolu, rencontre encore dans certains milieux officiels, beaucoup d'adversaires. La question du débit de *la graine de lin* n'est pas encore éclaircie, est le monopole du commerce de cette marchandise, appartient actuellemnt à la Banque de Commerce et d'Industrie Lithuanienne. Le stock de graine de lin est évalué en Lithuanie à près de 300.000 pouds, et on présume pour l'année courante, une récolte supérieure à celle de 1920. A Kowno actuellement, les prix de la graine de lin arrivent presque à 58 mks. le poud, et plus de 100 wagons de cette marchandise, au prix très élevé de 64—66 mks. le poud, ont été vendus en mai, via la Lettonie, par les Lithuaniens, en Russie Soviétique.

Cuirs. Durant les six derniers mois, les prix des cuirs de veau bruts ont haussé de 30 mks. à 55 mks. pièce. (Cuir salé, la pièce de 6 à 10 livres). Par contre, les grands cuirs bruts se payent 65 mks, f — co Kowno.

Céréales. En Lithuanie, le seigle est en quantité suffisante, pour en faire l'exportation à l'étranger, pricipalement en Russie Soviétiques, où il a été déjà envoyé 150—200 wagons à 44 mks. le poud. Des prix équivalents se voient actuellement à Kowno, en raison de la hausse qui a résulté de ces opérations. Par contre, le froment est plus rare et à 90 mks. le poud, f — co Kowno. Par suite de ces circonstances, une sérieune importation de farine — via Hambourg — se laisse constater en Lithuanie spécialement les qualités supérieures, comme par exemple „Fancy Clear", qui est estimé actuellement f - co Eydtkuny, 7 mks all le kilo.

Sucre. Le sucre de Gdańsk „cristallisé" appelé aussi en Lithuanie „sucre polonais" se vend à Kowno 9.50 mks. le sac. (100 kg.), le sucre „en morceaux" 1.050 mks pour 100 kg.

Cigarettes. A partir du 20 Juillet courant, l'importation des cigarettes en Lithuanie de Kowno, est interdite pour 6 mois. Cette prescription prohibitive a été rendue à la suite de la requête de deux fabriques locales, qui malgré les droits élevés de douane et l'accise, ne pouvaient soutenir la lutte avec la concurence allemande. Les fabriques lithuaniennes ne peuvent faire face à la demande locale, que dans une assez faible mesure et cela spécialement à cause des prix exagérés de la main d'oeuvre. Mais il n'est pas improbable que, sous la pression des concurrents allemands, jusqu'ici presque uniques fournisseurs des produits de tabac, le gouvernement ne tarde à retirer sa défense.

Par suite de la diminution de l'exportation lithuanienne et de l'affluence des valeurs étrangères, l'importation s'est aussi amoindrie. A défaut de production locale et en raison de la dépendance de l'importation allemande et du tarif de douane très élevé, les frais de subsistance, en Lithuanie de Kowno, augmentent continuellement, car la cherté grandit en proportion de la baisse de prix des articles de l'importation lithuanienne. La force d'achât du consommateur lithuanien a sensiblement diminué, pendant le premier semestre de l'année courante. Les fournisseurs ayant perdu leurs espérances par rapport à l'exportation lithuanienne, ne sont pas enclins à accorder le crédit, qui devient de plus en plus rare; d'une autre part, le commerce lithuanien se rend plus fortemeut compte de l'avantage qu'il y aurait à nouer des rapports économiques avec la Pologne.

Les voix qui opinent que la frontière de la Lithuanie Centrale devrait être ouverte, se font plus fréquemment entendre, et d'après les personnes bien informées de ce qui se passe dans les milieux officiels, le gouvernement laisserait entrevoir une tendance à vouloir régler dans le plus bref délai possible les affaires économiques avec la Pologne, en mettants même de côté les fondamentales questions politiques, et c'est dans cet esprit, que les délégués à la Conférence de Genève auraient reçu leurs instructions.

Développement industriel.

Le mouvement organisateur des Lithuaniens Américains, auquel présidait un entrain tout Américain, n'a finalement donné aucun résultat sérieux. Déconragés par un état de choses à moitié bolchéviste, les entrepreneurs ont abandonné tout projet de développemen-industriel du pays et s'occupent spécialement à acquérir les terres. Par contre, les propriétaires Polonais, privés de leurs biens, commencent à s'adonner au commerce. C'est ainsi qu'à Wilkomierz, un fabrique de produits de laine a été ouverte et qu'il s'y est formé une société anonyme („Union") avec un capital de premier établissement de 2 millions de marks, à laquelle participent 4 Polonais, 4 Juifs et 2 Lithuaniens. On y voit aussi une nouvelle fabrique polonaise d'ustensiles émaillés, et une grande brasserie polonaise a été établie à Poniewież. *W.*

Lettonie.

I. Analyse du commerce extérieur de la Lettonie en 1920.

La Lettonie est de ces pays dont la guerre a fortement sapé les fondements de l'existence économique. La reconstruction des ateliers du travail, en voie d'exécution à l'heure qu'il est, suivra probablement la voie qui lui sera tracée par la situation nouvelle des conditions économiques et politiques du pays. Mais présentement il ne peut être question d'une restauration, du jour au lendemain, d'une industrie telle, que celle qui existait ici, avant 1914.

Pour que la Lettonie pût obtenir de l'étranger les crédits destinés à son rétablissement économique, il importe, par la force des choses, qu'elle produise des garanties matérielles qui puissent servir de base à la confiance de ses créanciers. De cet ordre, étaient les riches terrains forestiers de la région, la culture du lin, ainsi que les perspectives d'un essor économique assuré par l'extension notable du littoral par rapport à la superficie relativement faible du pays, d'un littoral possédant des ports tels que Riga, Libau, Windau. Avant la guerre, quand la Lettonie était organiquement liée à la Russie, politiquement aussi bien qu'économiquement, ces ports constituaient pour le commerce extérieur de la Russie de très importants points de sortie. Ainsi sur les ports ci-dessus mentionnés, étaient dirigés les 31% de l'exportation totale de la Russie d'Europe et les 21% de l'importation de celle-ci.

Au cours de 1912, la valeur globale du trafic des marchandises (importation et exportation) en millions de roubles-or, s'élevait, pour ces divers ports, à:

	Exportation en millions de roubles	% %	Importation en millions de roubles	% %
Riga	225,6	57	147,2	71
Windau	94,8	24	28,1	14
Libau	72,1	19	32,2	15
	392,5	100	207,5	100

Par ces ports, parmi lesquels Libau, qui est toujours libre de glaces, et Riga, dont la rade n'est prise que pendant peu de temps, passaient d'enormes convois de bois, de lin, d'oeufs, de beurre. Par Riga et Windau sortaient les 60,4% de l'exportation totale russe, de lin (c-à-d. 217.000 tonnes). Pendant la même année 1912, Riga vit sortir 80.000 tonnes d'oeufs (les 36% de l'exportation totale russe en oeufs). Windau, qui possède des élévateurs spéciaux munis de glacières, était le plus important point d'exportation du beurre russe, dont, en 1912, on chargea 50.000 tonnes dans ce port, valant 47,3 millions de roubles, et représentant les 73% de l'exportation totale russe en beurre. Par le même port passaient les 75% environ de l'exportation globale de la Russie en peaux. Cependant, c'est dans le domaine de l'exportation du bois, que les ports lettons ont joué le rôle le plus important. Ainsi, Riga, qui en 1912, vit sortir plus de 1.700 milliers de tonnes de bois, était le plus grand port au bois de l'Europe.

Avant la guerre, les marchandises dirigées, via Riga, vers la Grande-Bretagne, représentaient les 45% de l'ensemble des marchandises exportées par ce point; d'autre part, les 40% de l'importation passant par Riga étaient originaires d'Angleterre. Après la Grande-Bretagne, au second rang venait l'Allemagne.

Le trafic commercial de la Lettonie, devait s'élever en 1913, sur la base de calculs plausibles [1]), à:

	Exportation en millions de roubles
Lin	46
Bois	39
Oeufs	31
Céréales	9
Semences	8
Chanvre	6
Articles de corderie	5
Peaux	4
Beurre	4
Tourteaux	3
Au total	155

	Importation en millions de roubles
Caoutchouc	21
Machines	18
Articles métalliques	14
Houille	13
Coton	12
Machines agricoles	8
Harengs	7
Cuivre	5
Thé	5
Engrais artificiels	4
Laine	3
Appareillage électrique	3
Truffs	2
Au total	115

De ce qui précède il s'ensuit, qu'en soi, l'exportation n'a pas subi de modification radicale; car, comme par le passé, le lin et le

[1]) Il n'est pas tenu compte du trafic avec l'Empire russe où étaient exportées des quantités importantes de produits finis, en particulier d'articles en caoutchouc. Toutes ces fabriques ont été détruites au cours de la guerre.

bois fournissent toujours les plus forts appoints à l'exportation. Quant aux autres articles exportés avant la guerre, ils reprendront peu à peu leur ancienne place dans le bilan d'exportation, à mesure du rétablissement de l'agriculture indigène. Ainsi, comme par le passé, l'exportation sera représentée par des produits du domaine agricole. Par contre, nous voyons tout autre chose se passer, si nous abordons l'examen des importations de la Lettonie. Ainsi les matières premières, qu'avant la guerre, faisaient venir les fabriques lettonnes, n'arrivent plus aujourd'hui, ou tout au plus, dans des proportions infimes; cela, par suite de la destruction des usines. Avant la guerre, l'importation des machines était notable; aujourd'hui, les machines n'arrivent que par petits paquets, pour parer aux besoins les plus urgents d'une industrie qui, cahin-caha, cherche à renaître de dessous ses décombres. Le caoutchouc d'autre part, qui, avant la guerre, s'inscrivait en tête de liste des matières importées, a cessé complètement d'être importé, par suite de l'anéantissement, au cours de la guerre, des grands établissements de l'industrie coutchoutière indigène.

Concernant le trafic caommercial de la Lettonie avec l'étranger, dans la période consécutive à la guerre, les premières données que nous possédions sont relatives au second semestre 1919. Celles-ci, comparées à celles respectives du 1-er semestre 1920, nous donnent:

	2-me semestre 1919	1-er semestre 1920
Exportation	39.360 milliers de roubles lettons	461.721 milliers de roubles lettons
Importation	88 960 „ „ „ „	447.790 „ „ „ „
	— 49.600 milliers de roubles lettons	+ 13.931 milliers de roubles lettons

(Excédent d'importation (—) ou d'exportation (+)).

Les divers produits exportés se répartissaient comme suit.

EXPORTATION	2-me semestre 1919		1-er semetsre 1920	
	en milliers de roubles lettons	% %	en milliers de roubles lettons	% %
Lin et graine de lin	31.318	80	393.022	85
Bois	5.537	14	47.841	10
Peaux brutes	131	—	7.534	—
Vieille ferraille	357	6	5.633	5
Divers	2.018	—	7.691	—
	39.361	100	461.420	100

Le relèvement du trafic commercial, au cours du premier semestre 1920, s'explique avant tout par l'expulsion de l'invasion Bermond-Goltz ainsi que des Bolchéviks.

Au point de vue quantitatif, le mouvement des denrées se présentait comme suit:

	2-me semestre 1919	1-er semestre 1920
Lin et graine de lin	1.963 tonnes	5.260 tonn.
Bois	5.281.179 stères	16.320.925 stèr.
Peaux brutes	4 tonnes	18 tonn.
Vieille ferraille	5.110 „	6.284 „
Divers	1.165 „	2.206 „
Au total	5.242 tonnes 5.281 179 stères	13.768 tonn. 16.320.925 stèr.

Pour ce qui est de l'importation, les divers produits se répartissent comme suit (en milliers de roubles lettons):

Importation	2-me semestre 1919		1-er semestre 1920	
	Tonnes	Milliers de roubles lettons	Tonnes	Milliers de roubles lettons
Denrées alimentaires	18.821	35.280	26 721	181.886
„ coloniales	4.853	22.336	19.479	108.429
Machines et articles métallurgiques	418	3.722	916	17.893
Cuivre et articles en cuivre	87	5 575	274	31.932
Tissus et articles de confection	211	12.075	303	48 836
Pétroles, lubréfiants etc.	1 907	3.730	1.790	15 228
Produits chimiques et pharmaceutiques	510	2.067	1.125	14.257
Papiers et articles de papéterie	346	1.282	749	8.971
Divers	99	2.893	744	20 308
Au total	27.252	88.960	52.101	447.790

L'accroissement très notable de l'importation des denrées alimentaires, au début de 1920, est en corrélation avec les ravages dont eut à souffrir l'agriculture, à la suite des évènements de 1919.

Ainsi, au cours des deux semestres en question, on fit venir, entre autres: pour 150 millions de roubles lettons de harengs; des conserves de viandes pour 61 millions de rb. let.; des céréales pour 15 millions; du sel pour 16 millions; du sucre pour 41 millions; enfin, du tabac, sous toutes formes, pour 14 millions: (toujours en roubles lettons). Les articles énumérés ci-dessus constituaient les 47% de l'importation globale de la Lettonie; quand aux denrées alimentaires dans leur ensemble, elles représentaient les 65% des importation du pays, au cours de la période considérée (d'une année au total).

Avant la guerre, et comme nous l'avons déjà fait remarquer, La Lettonie constituait une des issus d'écoulement commercial de la Russie; par la voie de ses ports, elle faisait sortir de l'Empire des produits dirigés en grande partie vers la Grande-Bretagne, et aussi, vers l'Allemagne et la Belgique. Les arrivages venaient principalement d'Angleterre et d'Allemagne. Plus tard à l'époque où la Lettonie devint économiquement indépendante, elle continua d'expédier en grande partie en Angleterre ses produits d'exportation essentiellement représentés, comme nous l'avons vu, par le lin et par le bois.

Si on considère la répartition de l'exportation lettonne, selon les pays destinataires, on obtient le tableau souvant:

EXPORTATION	2-me semestre 1919	1-er semestre 1920
Angleterre	74%	72%
Hollande	10 „	1 „
Belgique	7 „	5 „
Suède	3 „	4 „
France	—	15 „
Autres pays	6 „	3 „
Total	100%	100%

Pour ce qui est de l'importation, les divers pays y ont contribué dans les proportions suivantes:

IMPORTATION	I-er semestre 1920.
Norvège	20%
Allemagne	20„
Danemark	18„
Suède	13„
Grande-Bretagne	12„
France	8„
Autres pays	9„
	100%

Les données les plus récentes que nous possédions, et qui soient quelque peu détaillées, concernent le commerce extérieur de la Lettonie, se rapportent aux quatre premiers mois du 2-me semestre 1920.

Année 1920.	Exportation	Importation	Excédents (+) d'exportation. (—) d'importation	Proportion du lin et bois dans l'exportatio totale.
	(en milliers de roub. lettons			
Juillet	218.462	182.615	+ 35.847	99%
Août	84.014	148.212	— 64.198	90%
Septembre	151.383	312.634	— 161.251	95%
Octobre	78.946	308.453	— 229.507	82%

Des chiffres ci-dessus il résulte, qu'à l'encontre de ce qui se passait pendant le 1-er semestre de l'année 1920, le bilan du commerce extérieur de la Lettonie pour le second semestre de la même année, se présentait sous un jour moins favorable. La chose s'explique, avant tout, par la diminution des sorties du bois, et surtout du lin.

EXPORTATION	LIN.	BOIS.
Juillet 1920	162.767 milliers de roubles lettons	52.697 milliers de roubles lettons
Août „	27.731 „ „ „ „	47 855 „ „ „ „
Septembre „	88.439 „ „ „ „	55 086 „ „ „ „
Octobre „	109 „ „ „ „	64.633 „ „ „ „

Bien que les chiffres concernant la valeur du bois exporté, exprimée en roubles de Lettonie, semblent accuser un certain accroissement; néanmoins, si on tient compte de la baisse du change letton, pendant cette période, on verra que les chiffres produits signifieront plutôt une rétrogradation dans l'exportation de cet article.

L'exportation du bois vers l'Angleterre allait sans cesse en baissant; une importante partie des envois partis stationnaient en Hollande.

Exportation	2-me semestre 1919	1-er semestre 1920	2-me semestre 1920
	(o/o d'absorption de l'exportation)		(quatre premiers mois)
	%%	%%	%%
Angleterre	73	66	48
Hollande	—	—	41
Denemark	12	11	5
Autres pays	15	23	4
Au total	100	100	100

Le lin était exporté quasi-exclusivement en Angleterre, la Belgique en prélevant un infime contingent. Quant à l'importation pendant le 2-me semestre 1920, l'examen détaillé des divers produits entrés, permet de noter une diminution relative des entrées, de denrées alimentaires, ainsi que des articles tissés et autres (voir le tableau ci-dessous).

IMPORTATION	Année 1920 (en milliers de roubles de Lettonie)			
	Juillet et Août	%%	Septembre et Octobre	%%
Céréales et farines	60.266	18	38.808	6
Viande et conserves	3.844	1	10 348	2
Autres denrées alimentaires	77.750	24	157.444	26
Articles tissés	48.281	15	122.219	20
Produits minéraux et cérames	?	?	61.758	9
Peaux et cuirs ouvrés	31.528	6	53.763	8
Papier	10.499	3	22.619	4
Laine	—	—	5.188	1
Divers	98.658	30	149.884	24
	330.827	100	621.087	100

Les marchandises importées venaient surtout du Danemark, qui, en géneral fournissait les articles de consommation, et en outre, les tissus ainsi que les produits minéraux. D'Angleterre étaient aménés: tissus, articles en cuir, ainsi qu'en petites quantités de la laine. Enfin, la Finlande fournissait le papier. Le commerce extérieur de la Lettonie — comme il en est d'ailleurs des autres Etats baltes, à l'exception de la Finlande qui depuis Février de l'année courante est entrée dans les voies du libre échange — est soumis au régime de la réglementation. L'ingérance gouvernementale, originairement poussée à l'excès, a depuis subi quelques atténuations notamment depuis Mars dernier. Est actuellement prohibée l'importation des marchandises suivantes: les boissons alcooliques, le „Kwas", le vin (sans alcool), les jus de fruits, les articles de consommation de luxe, les plumes, les fleurs, naturelles et artificielles, les articles de mercerie, les soieries, les duvets et plumes d'édredon, les tissus de luxe, les vêtements et les articles de lingerie, les articles de cordonnerie, les cigars et cigarettes, les cartes à jouer, l'or, l'argent et le bronze (bruts et ouvrés), la porcelaine, le verre à l'exception de la verrerie technique), les articles de papéterie, de sellerie, les outils pour sapeurs-pompiers, les utensils en fer et en acier, les ustensils de ménage en fer blanc et en tôle, les meubles, les équipages, les automobiles légers

A la même époque, c. à d vers mars 1921, des modifications ont été introduites dans les tarifs douaniers. Notamment, à partir du 7 Mars de l'année courante est entrée en vigueur la nouvelle réglementation suivante:

1-o Sont libres de toute taxe de sortie: les céréales et farines (à l'exception de la farine de froment).

2-o Les taxes d'importation sont échelonnées comme suit:

5% de droit d'entrée sur: le pois, haricots, le sucre, les peaux ouvrées et mi-ouvrées (excépté les peaux mégies et tannées blanc.

10% de droit d'entrée sur: les papiers d'imprimerie, les papiers de bureau, les enveloppes; la farine de froment, tes, semoules, le riz et la fécule.

15% de droit d'entrée sur: les tissus ordinaires (laine, coton, mi-laine), les armes à feu et tous les articles d'armurerie.

20% de droit d'entrée sur: le vinaigre, la moutarde, l'albâtre, les allumettes, la levure.

25% de droit d'entrée sur: les articles de mercerie, les boutons d'usage courant, les fils, les boutons à pression, les ganses les dés, le papier à lettre, le papier commercial, les gommes à effacer, la cire, le gypse, les épices, le café, le cacao, le cacao en grains, les verres à boire, les bouteilles ordinaires, les clous, les châssis ornementés.

50% de droit d'entrée sur: tous les articles en bois ouvré (à l'excéption des clous en bois), les selles, les harnais, la saccharine, les fruits, les articles manufacturés, les batteries électriques.

100% de droit d'entrée sur: les articles de mercerie de luxe, la soie, les boissons alcooliques, les peaux mégies et tannées blanc.

Ces derniers temps, on peut constater dans la politique économique du gouvernement de Lettonie une certaine tendance à s'orienter

vers la liberté du commerce, particulièrement dans le but de faciliter la restauration de l'industrie. Ainsi, l'Assemblée Nationale de Lettonie, a voté une loi concernant l'aide à apporter à la reconstruction de l'industrie; conformément à la décision prise par la Chambre lettonne, pendant la période allant du 1-er Avril 1911 au 1-er Avril 1926, sera franche de tout droit d'entrée, sous le contrôle du Ministère de l'Industrie et du Commerce, l'importation des machines et appareillages achetés à l'étranger dans le but de la remise sur pied ou de l'extension des entreprises industrielles existant antérieurement ou de celles en voie de création. Jouissent également du privilège de l'entrée en franchise les matériaux nécessaires à la construction usinière, ainsi que les matières premières et les matériaux accessoires indispensables au fonctionnement des entreprises ci-dessus mentionnées. Peuvent également être importés, dans un délai convenu, et sous le contrôle du Ministère de l'Industrie et du Commerce, les articles mi-ouvrés nécessaires à la production indigène, ou destinés à être finis sur place, dans le cas où ils ne sont pas produits en quantité suffisantes par l'industrie nationale.

Tout ce que nous avons pu constater au cours de cet examen rapide de la situation générale du commerce extérieur de la Lettonie, nous montre, qu'à l'heure qu'il est, les bases économiques de ce pays sont fondées sur l'exportation du lin et du bois. Il y a lieu de supposer, que dans un avenir peu éloigné, en plus du bois en grumes, du bois scié et équarri, du lin, de la graine de lin, des semences de trefle et luzerne, des chiffons, d s peaux, des poils et soies, la Lettonie sera également à même d'exporter des articles finis, tels que: meubles, tonneaux, boites et caisses, articles de charpenterie, placages, marqueteries, parquets, filasse de lin, tissus de lin, huile de lin, cuir pour cordonnerie, courroies, fécule et sirop de pomme de terre, esprit de vin, ciment, plâtre, verre, porcelaine, beurre, viande, lait condensé, essence de térébenthine, esprit de bois, vinaigre de bois, cellulose, pulpe de bois, papier, carton, ainsi que de menus articles métalliques, et des pièces en bois pour machines. Toutes ces marchandises seront dirigées sur l'Europe occidentale et vers la Russie. Les clients principaux de la Lettonie seront: la Grande-Bretagne, la Norvége, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Pologne, la Lithuanie et enfin la Russie. Ces mêmes pays seraient susceptibles de fournir à la Lettonie: L'Angleterre, des machines diverses, de la houille, des articles métallurgiques, des huiles, des fibres; l'Allemagne, des produits chimiques et pharmaceutiques, des engrais artificiels, du sel, des machines agricoles et laitières; le Danemark, la Norvège et la Belgique, des semences, des harengs, des denrées alimentaires, et divers articles pour agriculteurs; la Lithuanie, des céreales; la Pologne, du sel, du pétrole, des articles métalliques et en fer, des articles tissés; la Russie, diverses matières premières telles que, bois, peaux, lin, graine de lin, crin de cheval, soie de porc et laine.

A l'heure qu'il est, la Lettonie travaille à son relèvement économique, à fin de sortir de la ruine complète où ce pays a été plongé par la guerre. La Lettonie est au plus haut point intéressée à ce qu'un courant de relations commerciales s'établisse entre la Russie et les pays de l'Occident.

En effet, la Lettonie, dotée de ports excellents, est appelée, par la force des choses, à devenir dans l'avenir l'unique point de transbordement du commerce de l'Occident avec la Russie. Pour la Pologne, ce mouvement de transit ne représentera qu'un des facteurs de son essor économique; pour la Lettonie, c'est là une chose d'importance primordiale.

St. Budzyński.

II. Commerce extérieur en 1921 (janvier — mai).

Groupes des marchandises	Janvier			Février			Mars		
	Importation en milles rbl.	Exportation en milles rbl.	Excédent d'importation (—) ou d'exportation (+)	Importation en milles rbl.	Exportation en milles rbl.	Excédent d'importation (—) ou d'exportation (+)	Importation en milles rbl.	Exportation en milles rbl.	Excédent d'importation (—) ou d'exportation (+)
1. Matières premières et articles demi-fabriqués . . .	10.859,8	16.403,3	+ 5.543,5	50.767,6	53.464,5	+ 2.696,9	71.760,3	31.447,1	— 40.313,2
2. Articles fabriqués	165 720,7	4.855,1	— 160.865,6	116.133,8	3 716,7	— 112.417,1	72.966.0	4.270,2	— 68.695,8
3. Denrées alimentaires : .	126.293,7	1.506,9	— 124.786,8	98.881,2	1,072,7	— 97.808,5	107.975,9	1.462,1	— 106.513,8
4. Bétail . . .	348,5	—	— 348,5	813,1	—	— 813,1	546,7	—	— 546,7
Total en mois.	303.222,7	22.765,3	— 280.457,4	266.595,7	58.253,9	— 208.341,8	253.248,9	37.179,4	—216.069,5

Groupes des marchandises	Avril			Mai		
	Importation en milles rbl.	Exportation en milles rbl	Excédent d'importation (—) ou d'exportation (+)	Importation en milles rbl.	Exportation en milles rbl.	Excédent d'importation (—) ou d'exportation (+)
1. Matières premières et articles demi-fabriqués . . .	?	120.565,3	?	147.425,9	157.307,5	+ 9.881,6
2, Articles fabriqués	?	8.280,7	?	279.215,2	3.803,8	— 275.411,5
3. Denrées alimentaires . .	?	1,670,8	?	169.938,6	4.284,0	— 165.654,9
4. Bétail . . .	?	?	?	251,0	—	— 251,0
Total en mois .	557.029,3	13.037,1	— 543.992,2	596.830,8	165.395,2	— 431.435,6

La loi sur la prestation du travail en Bulgarie

promulguée dans le Journal Officiel du 14 Juin 1920.

Pour ensemencer les énormes étendues de terre en jachère, pour régulariser les cours d'eau, pour construire des canaux et des grandes routes, pour restaurer et augmenter les bâtiments dans tous les domaines de l'activité et dans tous les recoins du pays pour déraciner l'ignorance etc. tout pays a sous la main les matériaux et les ressources nécessaires, il n'y a qu'à retrousser les manches et à se mettre sérieusement à l'oeuvre. Et il est hors de doute que si progressivement tous les terrains se trouvaient ensemencés, les cours d'eau rendus navigables, si le pays était couvert d'un réseau de canaux et de voies praticables, et si en même temps le pourcentage des illetrés diminuait, la richesse du pays augmenterait, le cours de mark polonais se fixerait, on trouverait confiance et crédit à l'étranger et tout reprendrait son équilibre. Or, il est impossible, dans les conditions actuelles, d'entreprendre les travaux ci-dessus et de les exécuter rapidement et relativement bon marché à moins d'étatiser pour un certain temps le travail des citoyens; cependant cette réforme sociale et gouvernementale se trouve en butte à l'opposition dans les sphères de la politique de parti. Quoiqu'il s'agisse ici d'une menace pour l'existence matérielle de l'Etat, quoique l'on voie chanceler distinctement la base la plus indispensable de l'idenpendance du pays même en face de ce péril les partis politiques ne consentent pas à imposer au travail le caractère d'obligation envers l'Etat, tout en reconnaissant que le travail est un facteur ennoblissant, qu'il est le destin et doit être le partage de tout homme. *Malgré cette opposition, le principe du travail en tant que moyen unique pour sortir du marasme économique présent, commence à se frayer le chemin, et comme preuve, nous donnons ci dessous inextenso le Statut sur le travail à l'Etat promulgué par le Sobranje national bulgare le 14 juin 1920.*

Le Ministre de l'Intérieur Dymitrow, dans une interview a déclaré que le travail au profit de l'Etat, qui a déjà donné tant de bons résultats en Bulgarie, prouvera sous peu, combien sont magnifiques les suites de ce système économique qui finira par avoir gain de cause dans toute l'Europe. Le statut sur le travail au profit de l'Etat est appliqué en Bulgarie il y a près d'une année; la mise en pratique de cette réforme sociale et économique n'a pas rencontré d'obstacles, et le résultat s'est manifesté par ce fait que la quantité de billets en circulation a diminué de 160 millions de levas et *les économies du fait de travail obligatoire au profit de l'Etat* montera déjà dans le budget de cette année au moins à 600 millions de levas, ce qui pour chaque citoyen bulgare forme plus ou moins 200 levas' et appliqué, par exemple à la population polonaise et à son mark, se chiffre *par 80 milliards de marks par an.*

CHAPITRE I.

Dispositions générales.

Art. 1. Tous les sujets bulgares des deux sexes ayant achevé, les hommes 20 ans et les filles 16 ans, sont soumis au travail obligatoire.

Remarque I. Le travail n'est pas obligatoire pour les filles musulmanes.

Remarque II. Seront admis des volontaires n'ayant pas atteint l'âge révolu, à savoir, les hommes à partir de 17 ans et les jeunes filles à partir de 12 ans.

Art. 2. Le travail obligatoire a pour but:

a) l'organisation et l'utilisation des forces sociales, afin de relever la production et le bien-être général.

b) la culture chez les citoyens, indépendamment de leur situation sociale et matérielle, du dévouement aux choses publiques et de l'amour du travail physique;

c) le relèvement moral et économique du peuple, en entretenant chez les citoyens le sentiment du devoir envers eux-mêmes et envers la société et en leur enseignant les méthodes rationnelles de travail dans tous les domaines de l'économie nationale.

Art. 3. Le travail obligatoire sera utilisé dans tous les domaines de l'économie nationale ainsi que dans des constructions publiques à savoir: routes, chemins de fer, canaux, acquéducs, barrages, constructions plans de villages et de villes, travaux de correction de cours d'eau, désséchement de marais, téléphones, télégraphes, préparation du matériel de construction, boisement, exploitation de forêts, de toutes sortes de plantations élevage de vers à soie, apiculture, élevage de bétail, pêcherie, travail dans les mines, carrières et fabriques, confectionnement de draps et de toutes sortes de vêtement dans les hôpitaux etc.

Ces travaux seront accomplis par les autorités compétentes sous leur direction et responsabilité.

Art. 4. La prestation est personnelle. Aucune espèce de substitution ne sera tolérée. Ne sont affranchis que les incapables de tout travail physique et intellectuel d'après la liste des maladies approuvée par

le conseil des ministres. Sont de même exemptés: les femmes mariées et les hommes incorporés dans l'armée et la gendarmerie. Les exemptés d'après la liste des maladies payent un impôt sur le revenu et sur la fortune à taxer par une loi spéciale.

Art 5. Nul sujet-bulgare ne peut cha ıger de sujétion ou s'expatrier avant de s'être acquitté du travail obligatoire.

Art. 6 La durée du travail est de 12 mois pour les hommes et de 6 mois pour les jeunes filles Ceux qui sortent des cours des écoles d'agriculture, des écoles professionnelles ou autres établissements spéciaux bénéficient d'une exemption égale à la durée préparatoire du cours de la prestation obligatoire.

Art. 7. Une réduction de la moitié de la durée prévue à l'article 6 est accordée à ceux qui sont l'unique soutien de famille à savoir:

a) fils unique capable de travailler ou unique fille de parents incapables de travailler ou de mère veuve;

b) frère ou soeur unique capable de travailler qui entretient un ou plusieurs orphelins en bas âge — frères ou soeurs;

c) neveu ou nièce unique capable de travailler qui a assumé l'entretien de son grand père ou de sa grand'mère qui n'ont pas de fils ou de gendre capable de travailler.

Cette exemption n'ést accordée qu'aux familles pauvres, qui n'ont pas des biens ou qui ne disposent que d'un revenu annuel inférieur à 1500 lévas.

Un sursis temporaire est accordé aux.

a) malades de même qu'à ceux qui sont en convalescence et cela jusqu'à l'âge de 34 ans; après cet âge ils sont exemptés définitivement conformément aux dispositions sur les maladies ou sont employés dans des travaux moins dures;

b) jeunes gens qui suivent les cours d'un établissement supérieur ou secondaire jusquà la fin de leurs études.

Art. 8. Bénéficient également d'un surcis les personnes retenues dans les prisons en détention préventive ou condamnées déjà pour crimes

Les condamnés à trois ans de prison effectuent leur service après avoir purgé leur peine

Ceux qui sont condamnés à plus de trois ans, après avoir purgé leur peine ne sont pas admis à effectuer leur service, mais ils sont soumis au travail physique durant l'expiation de leur peine, sans qu'il soit tenu compte de ce travail pour l'allégement de la paine fixée.

Art. 9. En cas de graves dommages causés par le déchainement des éléments ou de quelque calamité nationale tous les sujest bulgares de sexe masculin âgés de 20 à 35 ans peuvent être appelés provisoirement. par décision du conseil des ministres, à un travail obligatoire, c. à. d. à une prestation en commun pour une durée jusqu'à quatre semaines.

Cette convocation a lieu par âge et par groupes dans les communes, arrondissements ou départements selon les besoins.

Remarque. Dans ce cas le conseil des ministres peut faire appel à de plus jeunes aussi.

Art. 10. Sont exemptés du travail provisoire:

a) les incapables de tout travail;

b) ceux qui sont en prison ou mis en arrestation sous l'inculpation de crime;

c) les malades;

d) les pères qui ont plus d'un enfant appelé à la prestation et n'ont pas dans la famille d'autre membre capable de travailler;

e) les fils de veuve dont la famille ne possède pas d'autre membre capable de travailler;

f) les frères, qui ont à leur charge des frères et des soeurs orphelins et qui n'ont pas dans la famille d'autre membre qui puisse en assumer l'entretien et

g) les fonctionnaires jugés indispensables par le conseil des ministres.

Art. 11. Pour répartir ceux qui sont soumis au travail obligatoire sont convoqués au début chaque année:

a) les jeunes gens du sexe masculin, qui, le premier janvier, achèvent 19 ans révolus et ceux du sexe féminin — 15 ans révolus.

b) les bénéficiaires du sursis et ceux qui n'ont pas comparu.

Art. 12. Le travail obligatoire s'effectue séparément par les hommes dans le département ou dans les endroits les plus proches, sauf les cas qui exigent l'application du travail dans des endroits plus lointains, et par les femmes — à l'endroit de leur domicile respectif.

Ces dispositions ne se rapportent pas aux instructeurs du travail.

CHAPITRE II.

Organisation.

Art. 13 Une Direction Générale, du Travail obligatoire, ayant à la tête un directeur général, nommé par décret royal sur la proposition du ministre, sera instituée au ministre des Travaux Publics en vue de l'application de la présente loi.

Art. 14. La Direction du travail comprend les trois sections suivantes: administration, technique et économie.

Art. 15. La convocation, la répartition et l'utilisation par catégories de ceux qui sont soumis au travail seront faites par un bureau spécial auprès de chaque ingénieur du département. Ce bureau comprendra respectivement une section adminitrative, une section technique et une section économique.

Les autorités communales rempliront le rôle d'agents directs de ces bureaux.

Art. 16. Auprès de chaque bureau départemental sera institué un Conseil du travail obligatoire, qui se composera du préfet, de l'ingénieur, du président ou d'un membre de la commission permanente, de l'agronome, de l'inspecteur forestier ou du garde forestier, de l'inspecteur du travail, du médecin et du vétérinaire.

Ce Conseil statuera sur toutes les questions concernant le service du travail obligatoire dans le département, fixera les travaux et entreprises nécessitant l'engagement de la main-d'oeuvre, le nombre d'ouvriers etc. Le plan de la mise à profit du travail obligatoire sera soumis à l'approbation de la Direction du Travail, qui exercera le contrôle suprême.

Art. 17. Les établissement publics aussi bien que ceux des communes et des départements, qui auront à effectuer des travaux au moyen de la prestation, doi ent en adresser la demande au bureau respectif du travail, qui en saisit le conseil.

En cas de besoin, la Direction elle-même se charge de certains travaux qu'elle dirige et dont elle assume la responsabilité.

Art. 18. Les personnes soumises à la prestation sont réparties par catégories d'après leur préparation et d'après les travaux à accomplir, à savoir: champs, technique, métiers, mines pêcheries, etc.

La catégorie des champs sera répartie en groupes par départements; les autres catégories formeront des groupes spéciaux pour tout le pays, selon les besoins.

Art. 19. Les équipes et sous-équipes ont des administration avec un personnel administratif, technique et économique, fixé par des tableau spéciaux.

Les chefs des équipes sont soumis directement au bureau du département du travail

Art. 20. Pour la préparation des personnes soumises au travail des diverses catégories, la Direction instituera des cours de technique et d'apprentissage, des écoles, des ateliers, des fermes-modèles et autres; ceux qui existent déjà pourront être également mis à profit.

Art. 21. Les détails en ce qui concerne le service de la Direction et de ses agents, comme ceux des groupes et sections seront fixés dans des règlements spéciaux se rattachant à l'application de la présente loi.

CHAPITRE III.

Dispositions pénales.

Art. 22. Quiconques emploie la fraude pour se soustraire du service ou pour en soustraire un autre ou qui sera convaincu encore de récel encourt la prison jusqu'à deux ans.

Art. 23. Quiconque échappe sciemment, pour diverses raisons, au service du travail obligatoire jusqu'à l'âge de trente ans est frappé, s'il est capable de travail, d'une amende de 500 jusqu'à 3.000 léva tout en étant contraint d'effectuer son service; les personnes qui ont dépassé 30 ans encourent la prison jusqu'à trois ans et sont frappées de la dégradation civique prévue au §§ 1, 2, 3 de l'art. 30 de la loi pénale.

Toutes les personnes qui ont changé de sujétion avant d'avoir effectivement prêté le travail obligatoire sont passibles d'au-moins une année de prison.

Art. 24. Quiconque se cause sciemment une mutilation ou, en général, se rend incapable de prêter le service obligatoire de même que ceux qui, dans ce but, mutilent ou rendent incapable une autre personne, soumise au travail obligatoire est puni d'au moins une année de travaux forcés avec dégradation civique prévue aux §§ 1, 2, 3 de l'art. 30 de la loi pénale.

Art. 25. Quiconque détourne de l'exécution de l'ordre d'appel qui que ce soit soumis au travail obligatoire ou décide à la fuite une personne en train d'effectuer son service ou le recèle et l'aide à se dissimuler de toute autre façon est puni de 6 mois à 3 ans d'emprisonnement.

Art. 26. Les personnes de service qui fournissent de faux renseignements sur la famille et l'état sanitaire des jeunes gens soumis à la prestation du travail ou sciemment préparent des listes d'appel incomplètes ou tolèrent des substitutions de jeunes gens sont punis d'un à trois ans d'emprisonnement avec la dégradation civique prévue aux §§ 1, 2, 3 de l'art. 30 de la loi pénale.

Les personnes de service qui, par négligence, n'utilisent pas les forces de travail mises à leur disposition sont passibles d'une amende jusqu'à 5.000 léva ou d'une année d'emprisonnement; si l'acte est commis sciemment, l'amende peut aller jusqu'à 10.000 léva et l'emprisonnement jusqu'à deux ans.

Art. 27. Quiconque, par la voie de la presse ou de toute autre façon, incite sciemment à l'insoumission à la présente loi est puni de la réclusion jusqu'à trois ans et une amende jusqu'à 5.000 léva.

Art. 28. Les délits contre la présente loi sont de la compétence des tribunaux de première instance.

Les procès sont de caractère urgent et sont examinés dans le délai d'un mois.

Art. 29. Pour les infractions et les fautes dans le service de la prestation du travail sont infligées des corrections disciplinaires fixées par un règlement spécial.

CHAPITRE IV.

Dernières dispositions.

Art. 30. Le Conseil des ministres peut différer pour un certain temps la convocation d'une partie ou de tout le contingent de personnes soumises à la prestation du travail dans le pays entier ou dans certaines localités.

Art. 31. La présente loi entre en viguer le jour de sa promulgation à l'Officiel, et abroge toutes les lois et dispositions qui la contredisent.

Etat économique de la Roumanie.

30 Juin.

Etat des semis à la fin de mai.

L'état des semis d'automne (froment, seigle, orge) est satisfaisant dans la majeure partie du pays, à part certaines contrées des districts de Jalomitza et Buzau où les pluies ont été insuffisantes Dans les districts d'oltenia et de Muntenia-est, l'état actuel des céréales promet une récolte abondante.

Les blés de printemps sout en général beaux; leur croissance est normale; le maïs déjà en pousse, s'annonce également bien, et le binage s'opère dans des conditions normales.

Les semailles de millet roumain continuent à se faire anisi que le binage du maïs, des haricots, des pois, du tournesol, de betteraves et des pommes de terre, tout en délivrant de l'ivraie l'orge et l'avoine.

Jusqu'à présent on n'a pas encore signalé l'apparition de la niele sur le blé.

Les banques et l'exportation du blé.

Les principales banques roumaines et les grands exportateurs de blé se préparent dès maintenant à la campagne d'exportation qui est proche et qui s'annonce sous d'excellents auspices.

La récolte de cette année en ce qui concerne le blé s'annonce très bien et l'on attend de très bons résultats surtout en orge et en avoine tant dans l'ancien Royaume qu'en Bessarabie. En ce qui concerne le froment et le seigle, on prévoit une récolte plus abondante et qualitativement supérieure à celle de l'an passé.

On table sur un grand mouvement dans l'exportation qui est prévue beaucoup plus favorable qu'à la reprise de l'exportation, la question des transports ayant été résolue de telle façon que l'exportation du blé sera dirigée vers les ports du Danube en chargements plus forts provenant des endroits les plus rapprochés des ports en question, où la marchandise sera chargée directement sur les bateaux de façon à ce que tout se fasse rapidement et sans encombres.

Déjà presque toutes les grandes banques roumaines ont commencé les préparatifs concernant, les opérations en blé, les unes pour leur propre compte, les autres sur demandes venant de maisons de l'étranger qui s'étaient d'avance mises sur ce point en rapports avec la Roumanie. Les banques en question avaient déjà amassé les réserves nécessaires pour faire face aux engagements pris vis-à-vis des producteurs pour d'énormes quantités de blé.

Les marchands de blé en gros sont d'avis que tout de suite après la moisson, les prix subiront une baisse sérieuse vu l'offre très prononcée, ce qui permettra de faire des achats dans de bien meilleures conditions que maintenant.

En ces derniers jours, il est arrivé de l'étranger quelques gros acheteurs en blé désireux d'entrer en relations directes avec le Gouvernement roumain; de même de fortes maisons de l'étranger ont engagé sur place des agents spéciaux, chargés de faire dès maintenant des achats de blé pour leur compte.

Abaissement des tarifs à l'exportation.

La Commission Roumaine des Tarifs Douaniers après étude de la situation actuelle dans l'exportation du blé et l'examen des taxes perçues à l'exportation, a conclu que ces taxes, par rapport aux prix actuels du blé, à l'étranger, étaient trop élevées, et elle en a proposé l'abaissement comme suit:

orge	2000 lei	par wagon
avoine	1200 „	„
maïs	1500 „	„

haricot (ancienne récolte) 1000 lei par wagon
navet printanier 500 „ „
Les nouveaux tarifs sont immédiatement applicables.

Prix sur le marché de Bucarest.

Blé Tendance faible; peu d'arrivages à cause des difficultés de transport; on a acheté:
Orge en gros 14.000 lei le wagon; au détail 1,60 le kilog.
Avoine en gros 13—15.000 lei le wagon; au détail 1,50 le kilog.
Maïs en gros 13—14.000 lei le wagon; au détail 1,50 le kilog
Froment en gros 20—21.000 lei le wagon.
Millet roumain en gros 11—20.000 lei le wagon; au détail 1,30 le kilog.
Luzerne 0,90 à 1 lei le kilog.

L'avoine et le maïs sont très demandés; on recherche le froment qui fait complètement défaut.

Chevaux et bétail.

Il a été amené beaucoup de chevaux d'attelage hongrois dont les prix oscillent entre 5 — 10.000 lei la paire; les chevaux de labour sont offerts à 3000 lei la paire.

Pour les boeufs de labour on demande de 3 à 5000 lei la paire; les porcs engraissés vont de 750 à 1000 lei la pièce; les jeunes de 160 à 450 la pièce; la demande n'est guère accentuée; le manque d'acheteurs amène une forte baisse de prix continue.

Tableau comparatif avec 1920, concernant la quantité de bêtes à cornes.

DISTRICTS	1920	1921
Alba Inférieure	91.556	73.866
Arad	102.505	114.909
Bihor	178.063	211.705
Bistritza	67.347	61.843
Brasso	29.835	27.667
Ciuc	87.063	74.780
Caras-Severin	182.273	165.665
Fagaras	35.826	41.248
Cojocna	103.407	97.327
Hunedoara	154.160	137.178
Maramures	61.411	66.169
Mures-Turda	87.155	73.857
Odorhein	56.163	50.837
Satu Mare	137.011	142.668
Salaj	96.756	75.024
Sibiu	71.347	64.596
Solnok Debaca	102.241	75.628
Tarnava Mare	76.475	59.357
Tarnava Mica	51.196	40.019
Timis	126.342	127.222
Trei Scaune	66.270	55.721
Turda Aries	74.832	59.807
Total	2,039.234	1,897.093

Dans l'arrêté pris en Conseil des Ministres, autorisant, sur les territoires nouveaux l'exportation libre du bétail, il a été décidé qu'il n'y avait pas besoin de la permission spéciale des organes administratifs pour l'exportation du bétail et que les éleveurs ont le droit de procéder personnellement au transport de leur bétail de l'autre côté de la frontière, en se conformant toutefois aux règlements respectifs sur l'âge et la race du bétail exporté.

Ces règlements disent:

Les vaches, sans aucune restriction, peuvent être exportées à partir de 8 ans et au delà.

Le boeufs ont été divisés en 2 catégories:

1) la race podolienne, les boeufs blancs, dénommés „légers" employés au labour, peuvent être exportés à partir de 6 ans et au delà.

2) les boeufs lourds (race précoce) des races Siementhal, Piénagan, Oberinthal etc. peuvent être exportés à partir de 4 ans et au delà

Nouvelles prohibitions et permissions à l'exportation.

La Commission de l'Exportation et de l'Importation au Ministère des Finances a introduit les changements suivants appliqués jusque là sur certaines marchandises (voir Règlement sur l'exportation № Cons. 1045a, du 4 mars de l'année courante et № 1362 du 22 mars de l'année courante) entrant en vigueur à partir du 6 juin de l'année courante.

L'exportation est interdite pour; les douves en chêne, la navette pour semailles, les boeufs de la race podolienne de moins de 6 ans, et autres de moins de 4 ans et les vaches âgées de moins de 8 ans.

L'exportation est permise sans aucun laisser—passer pour: les tonneaux en métal, les tonneaux en chêne remplis d'alcool, de vin et de bière (les tonneaux vides ne peuvent être exportés).

Exportation autorisée sur présentation de permis d'exportation pour: les produits de la mennerie (macaronis, vermicelles etc.) le saindoux, le suif, les légumes, la bourre de lin, de lame et de chanvre.

Chaussures et cuirs.

Par suite de l'importation excessive aussi bien des matières premieres quedes articles confectionnés et vu l'accroissement de la production par les tanneries locales et la demande modérée pour l'année courante, il a été noté une baisse de prix continue pour la chaussure et pour les matières premières, d'où crise dans l'industrie de la peausserie locale. Ce n'est qu'en avril, après épuisement d'une grande partie du stock, que les fabriques, qui avaient borné leur production, reprirent leur marche.

On peut supposer que la baisse des prix en Roumanie, a atteint pour le moment son point extrême, toutefois à partir du mois d'avril, les prix des cuirs bruts ont subi une hausse continue, atteignant jusqu'à 20%.

Exportation des oeufs.

Les prix établis jusque là, très élevés dans les pays producteurs ainsi qu'en Roumanie, sont à la baisse Le tarif d'exportation très élevé en Roumanie, n'a subi aucun changement et il y'a péril imminent que par suite de ce tarif élevé, l'exportation des oeufs peut se trouver arrêtée, les importateurs pouvant faire leurs achats dans les pays où l'article est meilleur marché soit en Pologne, Hongrie, Italie, Danemark et Hollande.

Nouveau tarif douanier.

Le Ministre des Finances a décidé de reviser tout le projet de tarif douanier, ce qui a déjà été commencé et donnera de nombreux changements importants

Pour agir en pleine connaissance de cause à l'élaboration du nouveau tarif le Ministère des Finances a procédé à l'examen des prix sur le marché de la capitale et on a déjà fixé les prix de près de 90 articles parmi les plus courants.

Après avoir comparé ces prix avec ceux de 1904 on s'est rendu compte de l'augmentation dans cet intervalle; après quoi sur ces données il a été facile d'établir une augmentation de tarifs douaniers, correspondant à la valeur actuelle des marchandises.

Normalement le tarif douanier représente le 20-ème de la valeur des marchandises. Si donc en 1904 on percevait une taxe de 50 bani sur un mètre de tissu valant 10 lei, aujourd'hui, alors que ce même tissu coûte 80 lei, la taxe à percevoir par mètre sera de 4 lei

Si la norme ci-dessus a été admise comme générale, il n'y en aura pas moins de très nombreuses exceptions de grande importance.

Lors de l'arrangement du nouveau tarif douanier

on a pris en considération sérieuse la nécessité d'encourager l'industrie locale par des facilités exceptionnelles à elle accordées.

Amélioration du mouvement ferroviaire.

Les données indiquées plus bas concernant le matériel roulant et la mourement sur les voies ferrées en Bessarabie prouvent une certaine amélioration par rapport á l'année précédente.

En mai 1920 le matériel roulant était de:

wagons de marchandises (couverts)	1410	
. tombereaux	310	
„ citernes	150	
total	3171	pièces

en mai 1921:

wagons couverts	2415	
„ tombereaux	470	
„ citernes	236	
„ pour bétails	50	
otal	3171	pièces

Il en résulte que le matériel de chemin de fer a presque doublé par rapport à l'année 1920.

Quant au nombre des wagons chargés (en circulation) on constate une augmentations de près du double.

en avril 1920 wagons chargés 2600 pièces
en mars 1921 „ „ 4600 „

Le nombre des locomotives a également augmenté dans une large mesure.

en 1920, locomotives pour trains de voyageurs	55	piéces
„ „ locomotires pour trains de marchandises à double puissance, pour service interieur et autres	30	„
total	85	piéces
en 1921.		
locomotives pour trains de voyageurs . . .	79	
locomotires pour trains de marchandises à double puissance	53	
total	132	pièces

M. R.

La Pologne:

La situation financière de la Pologne d'après le discours du Ministre des Finances, M. Steczkowski.

Nous produisons ci-dessous la traduction du discours du Ministre des Finances, M. Steczkowski d'après le compte-rendu sténographique de la 239-me séance de l'Assemblée Constituante de Pologne, du 1-er juillet 1921.

„En présentant à la chambre le projet de loi aux fins d'octroi par celle-ci au Gouvernement des pleins-pouvoirs dont il a besoin pour prendre les mesures nécessaires pour régulariser notre circulation fiduciaire à l'étranger, j'ai l'honneur d'attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que le projet en question ne constitue en somme que la prolongation de pleins-pouvoirs analogues accordés au Gouvernement par la loi du 9 juillet 1920. Le nouveau projet de loi ne diffère de la loi aujourd'hui en vigueur que par le libellé de l'article 2., lequel, dans sa rédaction nouvelle, énumère avec plus de précision les opérations que suppose implicitement l'idée de circulation monétaire à l'étranger et qui, d'autre part, aggrave les peines encourues pour les infractions à la loi, introduit des modifications dans l'établissement des instances appelées à se prononcer dans ce ressort, en ce sens, qu'en Galicie ces affaires seraient placées sous la juridiction des Cours de la Trésorerie et dans les territoires d'ancienne annexion prussienne, sous la juridiction des Cours d'arrondissement; enfin, est prévue l'attribution de primes à ceux qui auront contribué à faire découvrir les fraudes, sans lequelles primes, la recherche et la poursuite des infractions perpétrées au préjudice du Trésor seraient parfaitement oiseuses. Les raisons qui déterminèrent, en son temps, la Chambre à accorder au Gouvernement les pouvoirs qu'il demandait, n'ont pas cessé d'être, à l'heure qu'il est, d'être, je dirai, dans la plénitude de leur existence. J'ajouterai même que le besoin, que la nécessité de certaines mesures de consolidation sont, en ce moment plus urgents qu' alors, étant donnée la baisse violente du cours de notre papier.

Je penserais ne pas remplir le devoir qui m'incombe si, en cet instant, je ne prononçais pas du haut de la tribune de la Chambre les paroles nécessaires, si je ne m'efforçais pas d'analyser ce phénomène, lamentable au-delà, de toute expression, dont nous sommes aujourd' hui les temoins, et si je ne faisais pas part à la Chambre des moyens auxquels le Ministère des Finances a déjà recouru ou de ceux qu'il pense employer pour améliorer un état de choses, qui, s'il devait se prolonger, rendrait illusoire ce budget pour 1921 que nous avons mis sur pied, au prix de tant d'efforts qui entraînerait d'autre part un accroissement considérable du coût de l'existence, des frais de production, et placerait l'industrie dans l'impossibilité complète d'acheter à l'étranger les matières premières qui lui sont indispensables.

Je pense qu'il est inutile que j'explique en ce lieu quelles seraient les conséquences d'un tel état de choses, conséquences non seulement d'ordre économique et financier, mais aussi, et avant tout, d'ordre social. Je dois seulement regretter que des considérations urgentes d'intérêt public m'obligent à parler de ces choses aujourd'hui même, et non, comme c'était d'abord mon intention, lors de la présentation à la Chambre du budget et des plans financiers à l'étude, ce qui d'ailleurs n'eût pu être que

profitable aux affaires qui sont l'objet de notre préoccupation. Il est fort compréhensible que le cours des valeurs fiduciaires d'un Etat ne puisse être sain, donc, soit déprécié au-delà de sa valeur intrinsèque quand cet Etat, presque dès le jour de sa restauration et jusqu'à ces temps derniers, a été continuellement, soit en état de guerre, soit sous la menace de nouvelles complications politiques; quand cet Etat, abandonné en somme à ses propres ressources a dû et doit toujours s'occuper de la reconstruction des ateliers du travail, dans les cam pagnes et à l'usine, anéantis par plusieurs années de guerre; quand cet Etat doit, jusqu'à ce jour, maintenir sur pied une armée à effectifs supérieurs à ceux de temps de paix; quand cet Etat n'a pas encore de frontières définitives; quand enfin par l'effet du concours de toutes ces circonstances cet Etat ne peut pas ne pas avoir un bilan commercial et un bilan monétaire nettement passifs. Nous ne sommes d'ailleurs pas seuls à traverser d s moments difficiles; les vieux Etats de l'Occident, logés pourtant à autrement meilleure enseigne que nous, ont aussi des difficultés de ce côté-là. Mais pour le moment, il ne s'agit pas de songer, dans la situation où nous sommes, à un papier-monnaie vigoureux, bien portant, au pair de sa valeur naturelle. Non, il faut actuellement avant tout s'efforcer d'obtenir la stabilisation du change de nos coupures, au cours de la période transitoire qui précédera l'ère de l'assainissement définitif de notre change; il faut que le niveau de cette stabilisation corresponde pour les moins à la capacité d'achat de notre papier sur le marché intérieur. Pour y parvenir, il m'est apparu qu'il était indispensable, en outre de la consolidation de notre situation politique, tant intérieure qu'extérieure, de s'appliquer à réaliser les économies les plus sévères à comprimer ou possible les dépenses de l'Etat, à réduire les immobilisations de fonds au strict indispensable; ensuite, à augmenter dans la mesure du possible, les revenus du Trésor, en tenant compte naturellement des limites imposées ici par les contingences d'ordre technique et économique; egalement, à baser l'économie de l'Etat sur des assises strictement budgétaires, assises qui seraient à désirer inébranlables, et, conformément à ce principe, à en venir pour l'exercice prochain, à ce que les dépenses ordinaires soient couvertes par des recettes ordinaires et à ce que les dépenses extraordinaires soient contre-balancées par l'apport d'emprunts, extérieurs et intérieurs. Bref il s'agirait, d'en finir avec le crédit de la Caisse Nationale de Prêts, franc d'intérêts il est vrai mais économiquement et financièrement meurtrier, et d'autre part, de faire tout ce qui est humainement possible pour renforcer et intensifier nos exportations, et enfin, de maintenir en vigueur les prohibitions d'entrée pour les articles de luxe et d'intérêt secondaire.

Les difficultés, aussi bien intérieures qu' extérieures, qui se dressent devant nous, ne nous ont pas permis de faire, dans cette voie, tout ce qui aurait dû être fait. Je puis néanmoins affirmer qu'un grand pas en avant a été fait dans ce sens. Nous avons supprimer toute une série d'offices, nous avons obtenu d'appréciables réductions de personnel, non seulement de la part des autorités centrales, mais aussi aux échelons inférieurs de l'autorité; nous avons honnêtement fait notre possible pour libérer l'Etat du parasitisme de fonctions qui ne sont pas de son ressort. Nous avons établi de nouveaux impôts, nous avons relevé ceux déjà existants, nous avons enfin obtenu un acroissement considérable du rendement des mono poles, si bien que, pour l'exercice en cours, nous prévoyons des rentrées dont le montant serait de plus de dix fois supérieur à celui de l'exercice écoulé, et cela, bien que la grande majorité des relèvements de taxe appliqués ne fût appelée à rendre que pendant le deuxième semestre de l'exercice en cours.

Ensuite, nous avons mis en chantier l'élaboration d'un projet de budget pour 1921, qui, vers la fin du mois sera soumis à l'examen de la Chambre. Le déficit, qui boucle ce budget, pourrait, si notre papier remontait jusqu'à sa valeur d'achat d'Avril dernier, être couvert, dans une proportion dépassant en importance la valeur des engagements de l'Etat à l'égard de la Banque d'Emission, par certaines transactions monétaires, et par des opérations de vente, actuellement en préparation, dont la réalisation est tenue encore en suspens à l'étranger, jusqu'à ce que soient résolus certains problèmes d'ordre politique.

Enfin, nous avons levé presque toutes les restrictions à l'exportation, aussi bien pour ce qui est des valeurs fiduciaires que concernant les taxes de sortie.

Ces tentatives, tout insuffisantes qu'elles soient, d'assainir l'économie de la Trésorerie nationale, concomitantes de symptômes sûrs du réveil de notre vie économique déterminèrent, vers le milieu de l'année en cours, un relèvement appréciable et une certaine stabilisation du cours de notre mark; nous assistâmes à une baisse de prix générale des articles du première nécessité; on observa même des cas sporadiques de réductions de salaires. Or, à partir de mai, la situation vint à empirer, d'abord lentement, pour, en venir, à la bourrasque de ces jours derniers, à la brusque chute de notre mark qui, comparé à ses cotations d'Avril dernier, perdait au change plus des 60% de sa valeur.

Des causes, d'ordres divers, sont entrées ici en jeu: ainsi le danger de complications politiques inhérentes au litige de la Haute-Silésie amorça cette tendance à la baisse. Puis, vint s'ajouter la raréfaction des envois d'argent d'Amérique, causée par la crise économique qui sévit actuellement là-bas. Ensuite, ce fut l'arrêt quasi complet des sorties des

deux principaux articles d'exportation de notre pays, le pétrole et le bois, arrêt qui détermina chez nous une grande pénurie de virements de l'étranger à notre crédit. L'achat des devises étrangères nécessité, pour couvrir le montant des commandes passées pour les besoins du ravitaillement ainsi que pour le payement des charbons de qualité supérieure, et enfin, pour la couverture d'autres dépenses à l'étranger, également indispensables, tout cela ne pouvait manquer de causer une offre exagérée du mark polonais, d'une part, de la part du gouvernement, d'autre part, dans une large mesure, de la part de la grande industrie qui, ces temps derniers, avait justement de gros découverts à régler.

Cette poussée vers l'offre renforça et aggrava les tendances baissières manifestées par notre mark. La chose eut pour conséquence de déterminer les détenteurs de marks polonais à l'étranger, qui avaient acheté ceux-ci dans des buts de spéculation, à jeter leurs paquets de coupures sur le marché soit de leur propre mouvement, pour se préserver contre des „différences" encore plus sensibles soit sous la coercition de la vente forcée.

Par le même temps, l'Allemagne, astreinte à verser des acomptes sur les indemnités qui lui incombent, intervenait sur le marché monétaire en tant qu'acquéreur de dollars offrant les diverses valeurs qui sont en sa possession, dont entre autres, le mark polonais.

Ici résident les causes de la dernière hausse du dollar sur tous les marchés monétaires, de la demande dont il fut l'objet sur notre marché également, de son exportation illicite à l'étranger, exode, auquel il a été malheureusement impossible d'obvier radicalement. A la suite de tout ce que nous venons d'énumérer, emboîtait le pas, chose douloureuse entre toutes, l'orgie de spéculation qui sévit chez nous. Des individus sans scrupules et des institutions, également sans scrupules, en quête de profits faciles, récoltés à la faveur des variations brusques du cours des changes, violent, sans vergogne les prescriptions relatives à la circulation monétaire, ne tenant aucun compte des intérêts vitaux de la nation et de l'Etat. A côté de cela, nous voyons au sein de la population, dévoyée intentionnellement au surplus par des ragots sur d'imaginaires intentions du Gouvernement d'estampiller les marks en circulation, souffler un vent de panique qui pousse les gens à se défaire de leurs marks, à placer leur argent en des coupures étrangères, qu'on achète à n'importe quel prix.

Je déclare donc avec insistance que ces bruits tendancieux, lancés non sans but dans le public, sur la dépréciation du mark, sur l'introduction d'une taxation du papier-monnaie, ne sont que de vaines fantasmagories. Rien de semblable n'entre dans le programme que je me suis fixé.

Je ne puis voir dant tout cela que des manifestations morbides d'une psychose qu'on ne peut s'expliquer que par la méconnaissance absolue des ressources de la Pologne. Nous ne possédons pas malheureusement encore de tableau récapitulatif de la valeur globale des biens de la nation; il n'existe que des calculs d'estimation concernant les diverses provinces. Ainsi, le professeur Bujak évalue la richesse nationale de l'ancienne province de Galicie à 13.529.000.000 de francs. Dans la publication parue sous le titre de: „La situation agricole du Royaume du Congrès", la participation des campagnes à la richesse nationale est évaluée à 5.023.000.000 de roubles. On peut admettre que la propriété industrielle, les immeubles des villes et les chemins de fer représentent ensemble à peu près le double de cette valeur, tout en faisant remarquer en passant, que cette estimation n'a pas encore été faite. Quant aux provinces d'ancienne annexion prussienne, leur participation à la richesse nationale de l'Allemagne évaluée avant la guerre à 400 milliards de francs en or, si estimée seulement au 50% du prorata de sa population, nous donnerait 8.800.000.000 de francs. Donc, sans la Silésie, et sans les Confins, la richesse nationale globale, défalcation faite de 30% pour dommages de guerre, s'éleverait à environ 34 milliards de francs, en or. Comptant seulement à 200 marks le franc-or, nous obtiendrions la somme très appréciable 6.800 milliards de marks. A elles seules, les propriétés publiques ou domaniales représentent: 485.000 ha dans l'ancienne province de Galicie, 703.000 ha dans l'ex-Royaume du Congrès et environ 450.000 ha dans les anciennes provinces d'annexion prussienne; donc au total, sans compter les Confins, plus d'un million et demi d'hectares, englobant des territoires forestiers de grande valeur, ce qui, avec les autres valeurs immeubles, les entreprises industrielles, les chemins de fer, les salines, des richesses minières qui se classent parmi les plus importantes d'Europe, (le bassin houiller de Cracovie notamment), représente d'énormes valeurs, comparée auxquelles le montant de notre dette globale extérieure tant qu'intérieure, apparaît avec ses 300 milliards de marks, comme réellement insignifiante. Il faut en vérité une forte dose d'inconscience pour qu' en présence de si belles ressources, de si grandes réserves, soit ébranlée la foi de certains en notre solvabilité financière, en nos aptitudes d'expansion. Nous avons eu de durs moments à passer l'année dernière. Nous avons alors doublé le cap; nous le doublerons aujourd'hui; d'autant plus, que les derniers cours cotés à la Bourse sont une indication de ce qu'on se ressaisit. La solution favorable du problème de Haute-Silésie écartera les causes immédiates qui motivent la campagne dirigée contre nos coupures et exercera une impression favorable sur ce qu'on appelle „l'opinion" laquelle de façon générale influe notablement le cours des changes. Enfin, les récoltes qui s'annoncent belles, nous libérerons, dans une très large

mesure, de la nécessité de faire à l'étranger des achats de blé et de farine, aux dépens de la santé de notre change.

Mais quels que soient nos motifs d'espérer en l'avenir, le Gouvernement n'en est pas moins tenu de ne rien négliger, qui, dans le domaine de la politique du Tresor public et dans celui de la politique monétaire, sera de nature de mettre un terme à un tel état de choses. Disant ces mots, je pense à certaines mesures immédiates, d'ordre technique ainsi qu' à d'autres mesures, dans le plan organique. Notamment, parlant d'abord des premières, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Chambre, que le Ministère des Finances, attentif à surveiller les abus qu se commettent dans le monde des spéculateurs, a accumulé un volumineux dossier de preuves, accablantes pour toute une série de spéculateurs de métier, lesquels seront remis entre les mains de la justice. Le trafic monétaire avec l'étranger est contrôlé par l'organe de délégués spéciaux chargés de surveiller les principaux centres et qui doivent veiller à ce que les achats de valeurs étrangères ne soient effectués que dans les limites prescrites par la loi.

D'autre part, le nécessaire a été fait pour éliminer certaines branches de l'industrie du marché monétaire; ce, en leur facilitant l'obtention de crédits pour l'achat à l'étranger des matières premières nécessaires, et en exerçant sur elles une pression en vue d'expor er au plus tôt les stocks de marchandises qu' elles ont en magasin. Les achats faits par le gouvernement à l'étranger ont été réduits au plus strict indispensable. On songe même à interdire, à titre temporaire, toutes les importations à l'exception de celles des articles du première nécessité et des matières premières, en quantités suffisantes pour assurer la marche des usines.

Ensuite, comme je l'ai déjà mentionné, je table sur la réalisation, dans un proche avenir, de certaines transactions susceptibles de drainer de notre côté des valeurs de bon aloi qui serviront à payer les achats que l'Etat doit faire.

Enfin, je rappelle en passant, que nous sommes à la veille d'une émission de bons du Trésor, lesquels, à en juger par les adhésions venues à nous, seront absorbés jusqu'au montant projeté de cinq milliards de marks. Ceci, conjointement avec les rentrées, consécutives des transactions dont je viens de parles, doit nous permettre de jeter du lest, d'alléger notre dette à la Banque d'Emission.

Quant aux mesures et dispositions projetées, dont j'ai dit qu'elles étaient situées dans le „plan organique", je suis obligé, chose compréhensible, de m'abstenir d'entrer ici dans ce domaine, jusqu'au jour où j'aurai l'honneur de présenter à la Chambre le projet de budget. Mais dès maintenant, je crois opportun de déclarer ici sans ambages, que je suis convaincu que quelles que soient les difficultés auxquelles se heurtera la mise en exécution d'un plan d'emprunt forcé, que nous serons néanmoins obligés de passer par là, et que, le plus tôt sera le mieux. Demain, je soumettrai, au Conseil Financier émané de la Chambre le projet déjà prêt depuis longtemps, des dispositions exécutives, ainsi que certaines propositions tendant à accorder certains avantages à ceux qui, dès cette année, effectueraient le versement de leur quote-part. Je me rends parfaitement compte de ce que, sans l'imposition équitable et raisonnable de toutes les catégories de la population, appelées toutes à supporter leur part des charges financières de l'Etat, il ne peut être question d'un raffermissement durable de notre change. Il faut que tout le monde soit préparé à assumer sa part de sacrifices en faveur du fisc; il faut que la nation ait confiance en la solidité de son capital, tant matériel que moral. Ce serait crimel, et ce serait aussi de pur enfantillage que de supposer la nation et l'Etat à la veille de déposer leur bilan.

Je demande le renvoi du projet à la Commission des Finances et du Budget. J'ai dit.

Remarques de la Rédaction.

Nous sommes obligés de reconnaître la justesse des explications, fournies par m. le Ministre Steczkowski concernant la situation financière actuelle de la Pologne et de son exposé des causes de la récente baisse du mark polonais. Effectivement, la situation économique de l'Etat polonais s'est beaucoup améliorée; l'industrie est en voie de reconstruction rapide, les récoltes des céréales s'annoncent bien supérieures à celles de l'année passée, ce qui permettra de réduire les importations au strict minimum. Enfin, on constate de sérieux progrès dans le fonctionnement de l'appareil financier; ainsi, pendant les deux premiers mois de l'année en cours, la rentrée des impôts à dépassé la moitié de celles de tout l'exercice 1920; le mois de février a donné $1^1/_2$ milliards de plus que le mois de Janvier.

Mais malgré ces pronostics favorables, il y a lieu de considérer la situation actuelle comme des plus sérieuses et comme exigeant le recours à une médication énergique. En effet, les recettes, bien que de vigoureux tours de vis aient été donnés au pressoir des impôts, ne peuvent cependant rattraper à la course les dépenses qui galopent encore plus vite; il en résulte la nécessité de faire travailler la planche aux assignats, d'où s'ensuivent automatiquement de nouvelles dépréciations du mark polonais.

M. Steczkowski a mis le doigt sur plus d'un point malade. Cependant, à notre avis, la cause essentielle du mal réside dans la politique économique intérieure, incompatible avec la situation existant de fait à l'intérieur du pays. On s'est notamment par trop hâté de mettre

au rancart le contrôle de l'Etat, et d'ouvrir les portes à deux battants derant la fougue du commerce „libre". M. Steczkowski, tout décidé partisan qu'il soit de la liberté du commerce, a cependant semblé comprendre certains dangers d'un désentravement par trop absolu du commerce. En effet, dans son exposé, il insiste sur la nécessité de mesures transitoires de prohibition des importations, exception faite pour les articles de première nécessité et pour les matières premières, ainsi que sur l'opportunité qu'il y aurait à obliger certaines branches de l' industrie à envoyer vers les marchés étrangers les stocks de marchandises qu'elles tiennent accumulées dans leurs magasins. Mais les efforts de M. Steczkowski sont contrecarrés par les ordonnances et les arrêtés émanant d'autres Offices de l'économie nationale. Ainsi par exemple, le décret autorisant le commerce libre des grains et céréales, décret promulgué avant qu'on ait songé à emmagasiner des réserves dans les greniers de l'Etat, a eu pour effet immédiat de déclancher un nouveau renchérissement de la vie, et par suite, une nouvelle marée montante de grèves, déferlant par tout le pays, ce qui, indubitablement, ne pourra que rendre plus malaisé l'équilibration du budget, même de celui pour l'exercice prochain.

Le budget de l'Etat polonais pour l'année 1921.

Nous donnons ci-dessous le tableau analytique du budget de l'Etat polonais pour l'exercice 1921. Le déficit par lequel il se boucle, s'élevant à 74 milliards de marks polonais, doit être couvert par diverses opérations de crédit, en particulier par des emprunts intérieurs et extérieurs. Comme on le voit, pour ce qui est des dépenses et recettes „ordinaires" on n'est pas loin de l'équilibre; par contre le chapitre des dépenses extraordinaires écrase de son poids sa contre-partie, des recettes de même catégorie, contribuant ainsi pour leur très grande part, à obérer le budget d'un déficit dont le montant n'est pas négligeable. Le gros de ces dépenses extraordinaires incombent à l'armée et au ravitaillement. A l'exception du Ministère du Trésor, dont les recettes nettes sont évaluées à 52 milliards de marks, et du Ministère des Postes et Télégraphes qu'on s'attend voir à rapporter quelque chose comme un demi-milliard de marks, tous les autres services de la machine étatiste fonctionnent à perte.

RECETTES	Ordinaires	Extraordinaires	Total
	en marks polonais		
1. La Présidence	—	19.600	19.600
2. L'Assemblée Constituante	173.640	—	173.640
3. La Cour des Comptes	—	—	—
4. La Présidence du Conseil	89.384.734	85.403.161	174.787.895
5. Le Ministère des Affaires Etrangères	1.787.762.000	820.000	1.788.582.000
6. Le Ministère de la Guerre	—	4.892.687.060	4.892.687.060
7. Le Ministère de l'Intérieur	1.505.960.204	10.430.000	1.517.390.204
8. Le Ministère des Finances	40.920.274.814	23.533.361.517	64.453.636.331
9. Le Ministère de la Justice	186.990.000	—	186.990.000
10. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie	78.090.607	372.643.148	450.733.755
11. Le Ministère des Voies ferrées	26.140.149.000		
12. Le Ministère de l'agriculture et des Domaines		2.440.000	21.142.589.000
de l'Etat	4.258.897.760		
13. Le Ministère des Cultes et de l'Instruction		135.926.000	4.394.823.760
Publique	74.388.735	—	74.388.735
14. Le Ministère des Postes et Télégraphes	3 693.137.551	—	3.693.137.551
15. Le Ministère du Ravitaillement	75.089.000	5.500.000.000	5.575.089 000
16. Le Ministère de l'Hygiène Publique	246.593.140	355.080.000	601.673.140
17. Le Ministère des Beaux-Arts	1.285.448	—	1.285.448
18. Le Ministère des Travaux Publics	323.580.490	1.900.000	325.488.490
19. Le Ministère du Travail et de Protection			638.999.800
sociale	624.999.800	14.000.000	
20. L'Office Centrale des Liquidations	—	207.547.416	207.547.416
21. L'Office Central Foncier	976 488.000	90.700.000	1.067.188.000
Au total (Chapitres 1 à 21):	80.983.252.923	35.202.957.902	116.180.210.825
22. Le Ministère des Provinces d'ancienne annexion prussienne	18.774.888.716	205.602.765	18.980.491.481
Au total (Chapitres 1 à 22):	99.758.143.639	35.408.560.667	135.166.702.306

DEPENSES	Ordinaires	Extraordinaires	Total
	en marks polonais		
1. La Présidence	11.983.071	1.000.000	12 983.071
2. L'Assemblée Constituante	172.755.756	50.162.478	222.918.234
3. La Cour des Comptes	124 499.556	14.099.300	138.598.856
4. La Présidence du Conseil	278.989.910	540.216.104	819.206.014
5. Le Ministère des Affaires Etrangères	387.475.899	3.213.932.005	3.601.406 904
6. Le Ministère de la Guerre	28.501.116.500	32 532.179.000	61.033.295.500
7. Le Ministère de l'Intérieur	6.895.146.590	308.036.000	7 203.182.590
8. Le Ministère des Finances	10.348 003.306	1 802.815.517	12 150.818.823
9. Le Ministère de la Justice	2.537.919.014	109.537 041	2.647.456.055
10. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie	157.689 753	7.216 721.121	7.374.410.874
11. Le Ministère des Voies ferrées	30 264.922.600	11.830.909.300	42.095.831.900
12. Le Ministère de l'Agriculture et des Domaines de l'Etat	2.637.962.317	5.511.763.586	8.149.725.903
13. Le Ministère des Cultes et de l'Instruction Publique	10.782.447.896	622.267.842	11.404,715.738
14. Le Ministère des Postes et Télégraphes	2.489 044.169	711.257.600	3 200 301.769
15. Le Ministère du Ravitaillement	316.309.041	19.563.400 000	19.879.709.041
16. Le Ministère de l'Hygiène Publique	1.230 244.100	1 045 632.058	2.275 876.158
17. Le Ministère des Beaux-Arts	38.552 766	84.058.400	122.611.166
18. Le Ministère des Travaux Publics	2.142.706.985	8.699.796 000	10.842.502 985
19. Le Ministère du Travail et de Protection sociale	290.097.782	1.121.306.507	1.411.404.289
20. L'Office Central des Liquidations	190 158.446	202.042.416	392.200.862
21. L'Office Central Foncier	826.126.000	276.888.000	1.103 014.000
Au total (Chapitres de 1 à 21):	100.625.151.457	95.458.019 275	196.082.170.732
22. Le Ministère des Provinces d'ancienne annexion prussienne	10.418.533.884	2.460 480.279	1.287.9014.163
Au total (Chapitres de 1 à 22):	111.042.685.341	97.918.499 554	208 961.184.895

1-er Congrès des statisticiens urbains.

Les 23 et 24 mai s'est tenu à Varsovie le 1-er Congrès des Statisticiens urbains en Pologne convoqué par l'Office Principal de statistique et dû à l'initiative de la Fédération des Villes. Figuraient au Congrès les représentations des villes de Varsovie, Łódź, Lwów, Kraków, Poznań, Sosnowiec, Bialystok, Kalisz, Włocławek, Dąbrowa Górnicza, Płock, Piotrków, Zamość, Brześć-Litewski et Siedlce.

Les résolutions les plus importantes au point de vue de l'organisation sont:

1. La création d'une Fédération des statisticiens urbains ayant pour but d'appliquer et de développer la statistique urbaine, la convocation des Congrès, l'échange des idées de procéder à un travail suivi pour arriver à l'unification des moyens d'investigations et des rapports statistiques, c. à. d. d'élaborer pour toutes les villes un programme commun minimum.

2. L'édition d'une publication commune, d'un annuaire de statistique urbaine, publication que la Fédération des Villes polonaises a prise à sa charge. Ce annuaire exposera par comparaison les données statistiques concernant les villes polonaises.

3. L'appel adressé à toutes les admistrations urbaines à population supérieure à 50.000 habitants de procéder à la formation de bureaux de statistique autonomes ainsi que l'appel aux administrations urbainesà population depassant 20.000 habitans à procéder à la création de rapports sur la statistique. (Actuellement des bureaux ot des rapports statistiques se trouvent déjà dans 15 villes comptant prmi les plus importantes en Pologne et la tendance à former de nouveaux bureaux est très marquée, comme le prouvent les comptes - rendus fournis par les représentants des villes respectives.

4. L'action visant à créer une base juridique pour les recherches statistiques urbaines par l'autorisation légale attaribuée aux Conseils urbains à imposer à la population de la ville l'obligation de fournir des renseignements statistques, toutefois après approbation de l'Office Principal de statistique.

Le Congrès a élu une commission chargée de veiller à la réalisation des postulats pris pendant le Congrès.

La commission a commencé par se partager le travail. Le secrétariat, en attendant que soit constituée la Fédération des Statisticiens Urbains, s'est installée dans les bureaux de la Fédération des villes (3 rue Miodowa) sous l'appellation de „Bureau du Congrès des Statisticiens Urbains".

Ce Congrès, comme l'a indiqué l'un des délégués constitue un revirément réel dans l'histoire de la statistique urbaine en Pologne Il y a lieu d'espérer voir se développer dans son sein une grande activité qui permettra se rendre compte par les chiffres des relations existant en Pologne dans les villes, car jusqu'à présent les villes souffrent de ce mangue de donneés statistiques, ce qui produit l'impossibilité de connaître l'état des choses existant, et empêche par suite d'appliquer une administration rationnelle.

Dr. Zweig.

Les extractions de la houille et du lignite dans les exploitations minières de la République Polonaise, pendant mai 1921.

№ d'ordre	District minièr	MAI					Du commencement de l'année à fin mai				
		1921		1920		1913	1921		1920		1913
		Tonnes	% des extractions de 1913	Tonnes	% des extractions de 1913	Tonnes	Tonnes	% des extractions de 1913	Tonnes	% des extractions de 1913	Tonnes
		I HOUILLE									
1	de Dombrowa . .	308.158,8	60	359.474,2	70	515.792,4*	2.104.268,2	74	1.976.594,2	69	2.853.836,1
2	de Cracovie . . .	129.778,4	79	97.911,0	60	164.232,5*	673.116,2	82	576.048,2	71	821.162,3*
3	de Cieszyn (Teschen) . . .	9.430,9	62	9.922,9	65	15.350,2*	62.597,9	83	57.570,6	75	76.751,2*
	au total . .	447.368,1	64	467.308,1	67	695.375,1	2.839.982,3	76	2.610.213,0	70	3.751.749,6
		II LIGNITE									
1	de Dombrowa . .	16.160,9	165	17.759,8	171	10.428,1	95.576,6	138	95.064,1	131	69.148,9
2	de Stanisławów. .	464,6	15	1.159,0	37	3.117,2*	6.254,2	40	4.808,7	31	15.586,2*
	au total . . .	16.625,5	123	18.918,8	140	13.545,3	101.830,8	120	99.872,9	118	84.735,1

*) Par interpolation d'après la valeur de l'exstraction annuelle.

Les cours du change.

La Bourse de Helsingfors

		Couronnes suedes		Couronnes danoises		Couronnes norvegiennes		Livre sterling		Dollar américain	
Parité (M.)		138.89		138,89		138,89		25,22		5,18	
		Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk	%
1914.	VII.	139,40	100,4	139,40	100,4	139,40	100,4	25,48	100,9	5,23	101,0
	XII.	149,76	107,8	149,76	107,8	149,76	107,8	28,88	114,5	5,84	112,7
1915	VII.	164,44	118,4	164,44	118,4	164,44	118,4	29,62	117,4	6,10	117,8
	XII,	206,11	148,4	203,46	146,5	205,15	147,7	34,02	134,9	7,10	137,1
1916.	VII.	210,73	151,7	210,73	151,7	210,73	151,7	34,00	134,8	7,20	139,0
	XII.	212,62	153,1	204,87	147,5	208,95	150,4	35,03	138,9	7,45	143,8
1917.	VII	215,76	155,3	209,76	151,0	211,76	152,5	34,41	136,4	7,46	144,0
	XII.	256,25	184,5	244,04	175,7	248,20	178.7	36,53	144,8	7,83	151,2
1918.	VII.	240,41	173,1	219,37	157,9	221,70	159,6	33,78	133,9	7,12	137,5
	XII.	259,91	187,1	241,20	173,7	251,04	180,7	42,61	169,0	8,98	173,4
1919.	VII.	287,59	207,1	265,59	191,2	281,22	202.5	51,68	204,9	11,17	215,0
	XII.	697,30	502,1	608,22	437,9	666,61	480,0	124,60	488,2	32,57	628,8
1920.	VII.	470,20	338,5	367,22	264,4	382,36	275,3	85,45	338,8	21,90	422,8
	XII.	812,24	584,8	614,52	442,5	609,66	439,0	145,36	576,4	41,67	804,4
1921.	3. I.	667,00	480,2	515,00	370,8	515,00	370,8	118,00	467,9	33,50	616,7
	17. „	685,00	493,2	569,00	409,7	554,00	398,9	120,00	475,8	32,50	627,4
	3. II.	625,00	450,0	544,00	391,7	516,00	371,5	110,00	436,2	28,75	555,0
	18. „	678,00	488,2	556,00	400,3	523,00	376,6	118,50	469,9	30,50	588,8
	24. III.	890,00	640,8	670,00	482,4	617,00	444,2	151,00	598,7	38,50	743,2
	23. IV.	1.110,00	799,2	850,00	612,0	744,00	535,7	185,00	733,5	47,00	907,3
	21. V.	1.110,00	799,2	855,00	615,6	748,00	538,6	187,50	743,5	47,00	907,3
	10. VI.	1.250,00	900,0	967,00	696,2	825,00	594,0	211,00	836,6	57,00	1100,4
	20. „	1.290,00	928,8	990,00	712,8	836,00	601,9	218,00	846,4	57,50	1110,0
	30. „	1.375,00	990,0	1.048,00	754,6	891,00	641,5	232,75	922,9	62,00	1196,9
	7. VII.	1.307,00	941,0	1.006,00	724,3	846,00	609,1	222,75	883,2	60,00	1158,3

		Marks allemands		Florins holland		Franc français		Franc belge		Franc suisse		Roubles	
Parité (M.)		123,46		208,32		100,00		100,00		100,00		206,67	
		Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk	%
1914.	VII.	124,10	100,5	210,14	100,9	101,04	101,0	100,47	100,5	—	—	266,66	129,0
	XII.	—	—	234,40	112,5	109,75	109,7	106,76	106,8	—	—	260,00	125,8
1915	VII.	—	—	241,52	115,9	114,64	114,6	—	—	—	—	257,58	124,6
	XII,	—	—	300,00	144,0	123,30	123,3	—	—	—	—	221,84	107,3
1916.	VII.	—	—	304,56	146,2	121,80	121,8	—	—	—	—	214,93	104,0
	XII.	—	—	302,35	145,1	126,33	126 3	—	—	—	—	213,58	103,3
1917.	VII	—	—	301,92	144,9	127,46	127,5	—		—	—	167,76	81,2
	XII.	—	—	330,62	158,7	134,75	134,7	—	—	185,41	185,4	102,00	49,4
1918.	VII.	131,89	106,8	354,33	170,1	121,92	121,9	—	—	175,70	175,7	143.12	69,3
	XII.	109,12	88,4	381,33	183,1	164.33	164,3	—	—	185,25	—	—	—
1919.	VII.	80,86	65,5	437,31	209,9	174,81	174,8	—	—	210,86	210,9	—	—
	XII.	70,04	56,7	1.231,91	591,4	305,37	305,4	—	—	599,56	599,6	—	—
1920.	VII.	58,88	47,7	787,28	377,9	171,50	171,5	186,85	186,8	396,08	396,1	—	—
	XII.	57,92	46,9	1.286,76	617,7	247,56	247,6	262,08	262,1	646,36	646,4	—	—
1921.	3. I.	46,25	37,5	1.053,00	505,5	206,00	206,0	212,00	212,0	516,00	516,0	—	—
	17. „	48,50	39,3	1.054,00	506,0	197,00	197,0	207,00	207,0	505,00	505,0	—	—
	3. II.	46,00	37,3	970,00	465,6	200,00	200,0	210,00	210,0	463,00	463,0	—	—
	18. „	52,50	42,5	1.044,00	501,2	225,00	225,0	235,00	235,0	510,00	510,0	—	—
	24. III.	63,00	51,0	1.326,00	636,5	267,00	267,0	281,00	281,0	665,00	665,0	—	—
	23. IV.	70,50	57,1	1.632,00	783,4	341,00	341,0	351,00	351,0	820,00	820,0	—	—
	21. V.	70,50	57,1	1.687 00	809,8	412,00	412,0	410,00	410,0	852,00	852,0	—	—
	10. VI.	83,00	67,2	1.866,00	895,7	443,00	443,0	443,00	443,0	960,00	960 0	—	—
	20. „	84,00	68,0	1.912,00	917,8	472,00	472,0	466,00	466,0	990,00	990,0	—	—
	30. „	84,00	68,0	2.048,00	983,1	499,00	499,0	497,00	497,0	1.060,00	1.060,0	—	—
	7. VII.	80,00	64,8	1.966,00	943,7	478,00	478,0	474,00	474,0	1.018,00	1.018,0	—	—

La Bourse de Varsovie.

	1		2		3		4		5		6		7		8	
	Dollar américain		Florins hollandais		Livre sterling		Franc Suisse		Couronnes suédoises		Couronnes donoises		Couronnes norvegiennes		Franc belge	
Parité (M.)	4,1979		168,74		20,43		81,00		112,50		112,50		112,50		81,00	
	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%
1921 r.																
10.I	730,00	17389,6	23700,00	17045,3	2685,00	13143,4	11100,00	12481,5	—	—	—	—	—	—	—	—
10.III	880,00	20962,9	—	—	3490,00	17082,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11.V	840,00	20010,1	—	—	-	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10.VI	1180,00	28109,3	—	—	4475,00	21904,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30. „	2075,00	49431,1	—	—	8000,00	39158,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11.VII	1862,00	44331,5	—	—	7000,00	34263,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. „	1900,00	45260,7	—	—	6900,00	33773,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	9		10		11		12		13		14		15		16			
	Franc français		Lires italliennes		Marks finlandais		Leis roumains		Marks allemands		Couronnes tchequo slov		Coronnes autrichiennes		Roubles tzariens		Roubles de la Douma	
Parité (M.)	81,00		81,00		81,00		81,00		100,00		85,06		85,06		216,00		216,00	
	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%	Mk.	%
10.I	4400,00	5432,1	2550,00	3148,1	2175,00	2685,2	950,00	1172,8	1020,00	1020,0	825,00	969,6	112,00	131,7	442,50	204,9	83,00	38,4
10.III	6300,00	7777,8	—	—	—	—	1210,00	1493,8	1375,00	1375,0	—	—	—		—	—	59,00	27,3
11.V	7100,00	8765,4	4375,00	5401,2	—	—	—	—	1330,00	1330,0	—	—	159,00	174,0	—	—	56,00	25,9
10.VI	9800,00	12098,8	—	—	—	—	—	—	1800,00	1800,0	1750,00	2057,3	195,00	229,3	500,00	231,5	55,00	25,5
30. „	17200,00	21234,6	10000,00	12345,7	—	—	—	—	2800,00	2800,00	—	—	287,00	337,5	—	—	74,00	34,3
11.VII	15000,00	718518,5	—	—	—	—	—	—	2475,00	2475,00	2050,00	2410,6	250,00	293,9	—	—	—	—
20. „	15200,00	18765,4	—	—	—	—	—	—	2455,00	2455,00	—	—	237,00	278,5	—	—	—	—

Traités de Commerce:

Convention de Commerce entre la Pologne et la Roumanie.

Le 1 juillet courant, a été signée à Bucarest la Convention de Commerce entre la Pologne et la Roumanie.

La Convention se compose des parties suivantes:

1. De la Convention de Commerce proprement dite.

2. De la. Convention ferroviaire, sous forme d'annexe (annexe B) à l'article 11 de la Convention de Commerce.

3. Du protocole final aux articles: 5 — (sur l'abaissement des droits pour les contingents de marchandises) et 14 — (navigation et flottage sur les rivières limitrophes).

4. De la réglementation du flottage (sous forme d'annexe au protocole final à l'article 14 de la Convention de Commerce.

Par rapport à son caractère général, la Convention de Commerce polono-roumaine s'éloigne du type des traités économiques de compensations et de contingents, conclus par la Pologne en 1919, qui répondaient au système de la plus stricte réglementation du commerce avec l'étranger, en vigueur immédiatement après guerre, et elle s'écarte aussi du traité économique conclu avec la Hongrie et de la projetée Convention de Commerce avec la France, lesquels, tout en s'appuyant encore sur le système de contingent d'exportation et d'importation, établissaient cependant dans une certaine mesure (particulièrement le projet de Convention avec la France) les conditions générales du commerce et de l'échange avec l'étranger. La Convetion de Commerce—signée à Bucarest — n'etablit que pour deux marchandises roumaines (vin et pruneaux), des contingents d'importation en Pologne pour la durée de la Convention, c'est à dire pour un an; par contre, elle fixe les normes générales des rapports entre les deux Etats sur le modèle des traités de Commerce d'avant guerre. Cette manière de regler les rapports commerciaux polono-roumains répond à la politique commerciale de Roumanie, qui temporairement possède encore deux listes de marchandises prohibées et libre à l'importation et l'exportation. Elle répond également au projet du gouvernement polonais, qui tendrait à abolir la réglementation, le système des permis. La Convention polono-roumaine diffère des traités de Commerce d'avant - guerre, par rapport à sa durée ainsi que par le fait, que deux Parties Contractantes s'accordent reciproquement la pleine liberté de prohiber l'importation et l'exportation.

Les conditions économiques non encore stabilisées — conseillent d'éviter les traités à long terme, à fin d'en pouvoir faire une promte révision et les adapter aux conditions changeantes du commerce internationale. La liberté des prohibitions d'importation ou d'exportation de certaines marchandises (en évitant toutefois aussi que possible, toutes les entraves au commerce, resultantes du système des contigents et des permis est indiquée par le manque de beaucoup d'articles de première nécessité, tant dans le domaine de l'approvisionnement que dans celui de l'industrie et par la nécessité de régler le bilan de Commerce.

Les interdictions d'importation auraient dû être limitées aux articles de consommation superflus et de luxe.

Le trait plus caractéristique de la Convention polono-roumaine c'est l'article 4, d'après lequel:

> „Autant que dureront les circonstances exceptionnelles causées par la guerre et la nécessité de maintenir les rescriptions et prohibitions d'importation et d'exportation, les Parties Contractantes se réservent la pleine liberté d'application dans leur commerce réciproque de ces restrictions et prohibitions".

La Clause concernant le libre échange („le libre accès") des anciens traités d'avant guerre, qui stipulait que les Parties Contractantes n'entrâveraient par aucune interdiction d'importation ou d'exportation leurs rapports de commerce mutuels (sauf dans des circonstances prévues par les traites mêmes) est remplacée par l'article 4, qui émet une thèse opposée: celle du principe de liberté complète d'application des restrictions et même prohibitions, mais *temporairement* et seulement autant que dureront les circonstances exceptionnelles causées par la guerre et la nécessité de maintenir, concernant certaines catégoriés de marchandises, les interdictions d'importation et d'exportation. Les traités de Commerce d'avant guerre appliquaient le principe de liberté à l'importation, l'exportation et au transit, tandis que dans la Convention polono-roumaine, le libre commerce ne concerne que le transit, dans le domaine duquel les interdictions ne sont qu'exceptionnellement admises et dans des cas précisés à alinea 4, lettre *a*, *d*, de l'art. 12.

Le second signe caractéristique de la Convention, c'est qu'elle ne *contient pas de droits de douane stipulés* (droits conventionnels), et appartient ainsi au type des traités sans tarifs conventionnels. Les deux Parties Contractantes se réservent une plaine liberté de regler leurs droits d'importation et d'exportation et s'engagent mutuellement à bénéficier sous ce rapport du traitement de la nation la plus favorisée et à faire profiter l'autre, immédiatement des réductions de droits qu'elles accorderaient à une tierce Puissance.

Le principe de „la nation la plus favorisée", servant de base aux rapports économiques et commerciaux des deux pays, s'étend sur:

1. Les droits et devoirs des ressortissants d'une des Parties Contractantes dans le territoire de l'autre.

a) en ce qui concerne l'exercice du commerce et de l'industrie (art. 1).

b) le droit de s'établir, d'acquérir, de posséder toute espèce de propriéte mobilière ou immobilière, que les lois du pays permettent aux ressortissants de toute autre nation étrangère (art. 2, alinea 1).

c) en ce qui concerne les restrictions qui sont en vigueur dans chacun des deux pays et applicables à tous les étrangers (art. 2, alinea 3).

d) en ce qui concerne les formalités auxquelles sont soumis les voyageurs de commerce (art. 8, alinea 6).

2) les conditions de la circulation des marchandises:

a) les droits d'importation et d'exportation (art. 5, alinea 1 et 2);

b) les prohibitions et interdictions éventuelles d'importation et d'exportation (art. 5, alinea 4), admises par l'article 4.

Les deux Parties sont d'accord de, que la clause de la nation la plus favorisée ne s'applique pas aux: 1) faveurs accordées par une des Parties dans le trafic frontière avec les pays voisins; 2) aux faveurs spéciales résultant d'une union douanière entre une des Parties et un autre Etat quelconque En outre la Roumanie renonce à réclamer le bénéfice de la réduction tarifaire sur les contingets de marchandises, qui serait fixés dans la Convention de Commerce projetée entre la Pologne et la France. (Protocole final à l'art. 5).

c) les tarifs de chemins de fer et des voies navigables (art. 10).

d) le transit en général (art 12, alinea 1) et exceptions aux dispositions concernant la liberté du transit (art. 12, alinea 4).

3) les droits des Sociétés anonymes ainsi que des autres sociétés commerciales, industrielles, financières et d'assurance de l'une des deux Parties Contractantes, (art. 9, alinea 4) en tant qu'elles seront admises à exercer leur commerce et leur industrie dans le territoire de l'autre.

4) le traitement des navires polonais et leur cargaison en Roumanie et réciproquement, à leur arrivée soit du pays d'origine, soit d'un autre pays, et quelque soit le lieu de provenance ou la destination de leur cargaison (art. 14).

Le principe, si largement appliqué, de la nation la plus favorisée, n'est pas toujours formulé d'une manière identique dans les différents articles mentionnés. Dans les uns, il est formulé simplement d'une manière *positive*, garantissant à chacune des deux Parties les privilèges et faveurs, accordés à un tiercé contractant quelconque (art. 1, 2, 9, 10, 12, alinea 1 et 14); dans d'autres, selon la question traitée, le principe est rédigé d'une manière *négative*: les deux pays se garantissent réciproquement en ce qui concerne des droits et privilèges, un traitement qui ne sera pas moins favorable que celui, qui aurait été accordé a un tierce contractant quelconque (art. 2, alinea 3; art. 5, alinea 7; art. 8, alinea 7): l'article 5 enfin formule le principe de la nation la plus favorisée par rapport aux droits de douane *positivement et négativement;* il énonce que sous le rapport des droits, les marchandises polonaises en Roumanie et les marchandises roumaines en Pologne seront soumises: 1-o, au traitement accordé à la nation la plus favorisée; 2-o, ne seront soumises à des droits ni plus élevés, ni autres que ceux qui frappent les marchandises et produits analogues de la nation la plus favorisée; et 3-o, en conséquence, chacune des deux Parties s'engage à faire profiter l'autre, immédiatement, de toute faveur, privilège et abaissement des droits qu'elle a déjà accordés ou pourrait accorder par la suite, à une tierce Puissance.

A côté du principe de la nation la plus favorisée appliqué aux droits de ressortissants de chacune des deux Parties dans le territoire de l'autre, nous voyons le *principe de l'égalité des ressortissant d'une des Parties avec les nationaux* en ce qui concerne: 1) l'exercice du commerce et de l'industrie et le payement des impôts correspondant; 2) le droit de s'établir dans le territoire de l'autre Partie; 3) les charges fiscales résultant de la possession de proprieté mobilière ou immobilière (que la loi accorde aux étrangers en général), dans les droits de vente, d'héritage, d'échange, (art. 2, alinea 1); 4) les charges, prestations en nature et en argent et les réquisitions militaires qui sont attachées à la possésion de bienfonds (art. 3, alinea 3).

La question des *Sociétés anonymes* a èté réglée de la manière suivante (art. 9).

Les Sociétés anonymes ainsi que les autres sociétés commerciales, industrielles ou financières — y compris les sociétés d'assurance — constituées sur le territoire de l'une des deux Parties Contractantes en vertu des lois respectives et qui y ont leur domicile, pourront, en se soumettant aux lois de l'autre pays, s'établir sur le territoire de ce dernier et y exercer leur commerce et industrie, à l'exception toutefois des branches de commerce ou d'industrie, qui, en raison de leur caractère d'utilité générale, seraient soumises à des restrictions spéciales, applicables à tous les pays. L'admission de ces sociétés à l'exercice de leur commerce et de leur industrie sur le territoire de l'autre Partie, reste réservée aux lois et prescriptions en viqueur sur le territoire.

Les Sociétés fonctionnant légalement dans un des deux pays indépendamment de leur admission à exercer leur commerce et industrie sur le territoire de l'autre — auront un accès libre et facile auprès des Tribunaux des deuxPays

En outre, une fois admises, elles jouiront dans le territoire de l'autre Partie, du même traitement que les Sociétés analogues d'un pays quelconque.

La Pologne et la Roumanie s'engagent par l'article 12, réciproquement, *à la liberté du transit,* aux marchandises passant par le territoire d'une des Parties, soit pour *entrer* dans le territoire de l'autre, soit pour en *sortir!*

Il est entendu qu'en vertu de la liberté du transit les personnes, les bagages, marchandises, envois postaux, navires et wagons ne seront réciproquement soumis à aucuns droits ou taxes spéciales en raison de leur transit. Toutefois pourront être perçues sur les marchandises en transit des taxes de statistique. Le principe de la liberté du transit n'admet d'exception aux dispositions concernant cette liberté, que dans les cas suivants: 1) pour raison de sûreté publique: 2) pour raison de santé et d'hygiène, tout en se conformant aux règles internationales universellement reconnues; 3) pour les marchandises qui font l'objet d'un monopole d'Etat et 4) dans les cas d'évènements grâves, intéressant la sûreté de l'Etat et les intérêts vitaux du pays et pour un terme aussi limité que possible.

Ces exceptions ne peuvent être admises, qu'à la conditions, qu'elles fussent applicables à tous les pays se trouvant dans les conditions identiques.

La rédaction de cet article est absolument conforme, aux stipulations correspondantes de la Convention internationale sur la liberté du transit, signée l'année courante à Barcelone, par la Pologne et la Roumanie.

La Pologne et la Roumanie par l'art. 7 se confèrent *une franchise temporaire des droits* d'importation et d'exportation, quant aux marchandises suivantes: (à condition qu'elles seront reexportées dans un délai fixé d'avance et ne pouvant dépasser une année et que cette reexportation soit garantie par le dépôt du montant des droits au bureau de douane de l'entrée) 1) objets destinés à être réparés sur le territoire de l'autre pays, pourvu que leur nature essentielle et leur dénomination commerciale restent les mêmes, et 2) objets destinés aux expériences, aux essais, expositions et concours.

Les stipulations sur les droits et obligations *des voyageurs de Commerce*, rentrent, dans le cadre des normes généralement acceptées dans les traités de Commerce d'avant guerre et épuisent la substance proprement dite de la Convention de Commerce polono-roumaine.

Le dernier article (art. 16) fixe la durée de la Convention pour une année. Aprés l'expiration de ce delais, elle sera prorogée par voie de tacite consentement et restera en vigueur encore trois mois, à partir du jour de sa dénonciation pur une des Parties.

Enfin le même article prévoit la ratification de la Convention et l'échange des ratifications à Varsovie „aussitôt que faire se pourra". La Convention doit entrer en vigueur le quinzième jour après l'échange des ratifications.

K. Kasperski.

Traité de Commerce entre la France et la Finlande.

Un Traité de Commerce entre la France et la Finlande a été conclu et signé le 13 Juillet. Le Traité entre en vigueur dans le courant de 8 jours, par décret et sans ratification du Parlement.

La France a obtenu des réductions du ainsi nommé „payement additionnel" des droits en Finlande, ainsi que la clause „de la nation la plus favorisée" sous le rapport douanier pour les marchandises suivantes:

	de payement additionnel des droits.
Raisins et fruits	50%
Fromages	60 „
Gateaux	73 „
Bonbons	50 „
Miel	40 „
Moutarde	60 „
Conserves de poisson	75 „
Eaux minérales	75 „
Tabac	30 „
Soie, jute, lin	75 „
Velours, étoffes de laine, tapis	75 „
Soieries (étoffes de soie.)	80 „
Rubans, dentelles, tulles, tricots	75 „
Savons, poudres, fards	75 „
Ethers, essences, parfums	80 „
Chapeaux	80 „
Tissus imperméables	80 „
Corsets	85 „
Vêtements confectionnés, de soie, avec dentelles etc.	85 „
Etoffes de laine	75 „
Parapluies	50 „

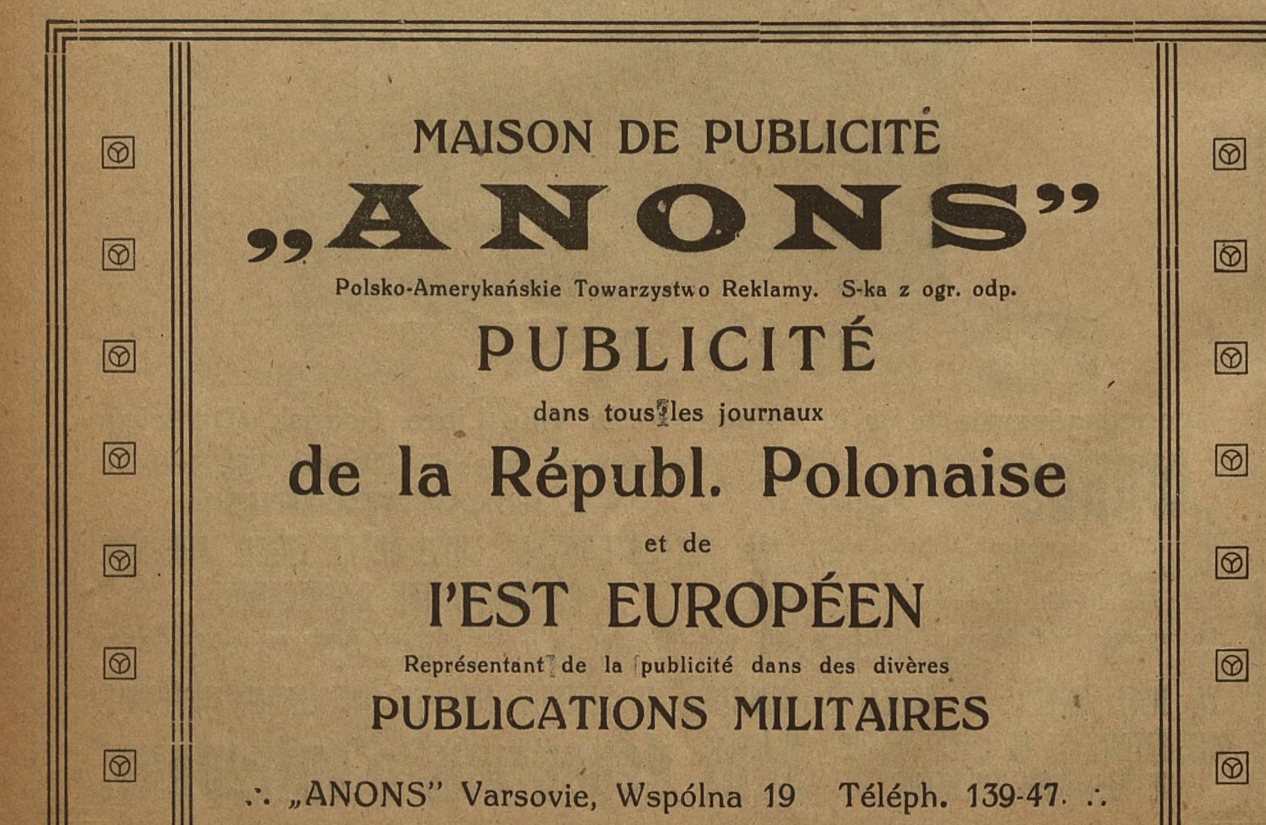
	de payement additionnel des droits.
Fleurs artificielles, plumes	75 „
Gants de peau	50 „
Chaussures vernies	50 „
Chaussures de soie	50 „
Ciseaux	40 „
Armes	60 „
Automobiles	75 „
Porcelaines	75 „
Porte-monnaies	90 „
Joujoux	75 „

En outre, la France a obtenu le monopole d'importation en Finlande, de toutes les boissons alcooliques à l'exception des spécialités, non produites en France.

La France a obtenu encore la clause „de la nation la plus favorisée" pour un certain nombre de marchandises françaises et provenent des Colonies.

En échange de ces sérieuses concessions douanières, la Finlande a obtenu la réduction des droits de douane française pour les articles suivants: beurre, cellulose, bois, verre à vîtres, papier, machines d'agriculture, tonneaux, portes, fenêtres, pierres taillées, bouteilles verrerie et meubles. Le Traité contient des décisions analogues à celles qui se trouvent dans le Traité projeté entre la Pologne et la France, par rapport aux voyageurs de Commerce, marques de fabrique, Societés anonymes etc.

Le Traité a été conclu pour un an et reste en vigueur jusqu'au 21 Juillet 1922.



MAISON DE PUBLICITÉ
„ANONS"
Polsko-Amerykańskie Towarzystwo Reklamy. S-ka z ogr. odp.
PUBLICITÉ
dans tous les journaux
de la Républ. Polonaise
et de
l'EST EUROPÉEN
Représentant de la publicité dans des divères
PUBLICATIONS MILITAIRES
∴ „ANONS" Varsovie, Wspólna 19 Téléph. 139-47. ∴